

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995**

**(28<sup>e</sup> SÉANCE)**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 19 octobre 1994**



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 5674).

#### CHÈQUE-SERVICE (p. 5674)

MM. Jean-Paul Anciaux, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### PACTE POUR L'EMPLOI DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT (p. 5674)

MM. Robert Galley, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### CNRS (p. 5675)

MM. Gilles Carrez, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES (p. 5676)

MM. Serge Lepeltier, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### AIDE À HAÏTI (p. 5676)

MM. Anicet Turinay, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

#### MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES (p. 5677)

MM. Bernard Murat, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

#### POLITIQUE DE L'EMPLOI (p. 5677)

MM. Henri Emmanuelli, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### LA PRÉCARITÉ (p. 5679)

M. Jean-Paul Durieux, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

#### PLANS LOCAUX DE SÉCURITÉ (p. 5680)

MM. Jean-Claude Bateux, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### PROPOSITIONS ALLEMANDES SUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE (p. 5681)

MM. Charles Millon, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

#### TAXE SUR CERTAINS SERVICES TÉLÉMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES (p. 5681)

Mme Christine Boutin, M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

#### RÉFORME DE LA MANUTENTION PORTUAIRE À MARSEILLE (p. 5682)

MM. Guy Teissier, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

#### LES RÉGIONS ET LA SNCF (p. 5683)

MM. François Loos, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

#### MINES DE POTASSE D'ALSACE (p. 5683)

MM. Jean-Jacques Weber, José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

#### INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE (p. 5685)

MM. Philippe Martin, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

#### APPRENTISSAGE (p. 5686)

MM. Jacques Le Nay, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### DROGUE (p. 5686)

MM. Georges Hage, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### MISÈRE (p. 5687)

Mmes Muguette Jacquaint, Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 5688)*

### 2. Loi de finances pour 1995 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5688).

#### JUSTICE (suite)

Réponses (suite) de M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, aux questions de : Mme Christine Boutin, MM. Christian Kert, Jean-Jacques Hyst, Xavier de Roux, Jean-Bernard Raimond, René André, Mme Nicole Catala, MM. Claude Pringalle, André Fanton, Alain Daniët, Jacques Pélissard, Raoul Béteille.

#### Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5696)

#### Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5696)

Article 60. - Adoption (p. 5696)

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 5696)*

#### COOPÉRATION

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

MM. Serge Janquin,  
Michel Grandpierre,  
François Guillaume,  
Jean-Paul Fuchs,  
Richard Cazenave,  
Charles Cova.

M. Michel Roussin, ministre de la coopération.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Daniel Garrigue, Robert Galley, Mme Roselyne Bachelot, M. Edouard Landrain.

## Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5717)

Titre IV (p. 5717)

Amendement n° 88 de M. Jean-Pierre Thomas : MM. le rapporteur spécial, le ministre, Paul Chollet, Jean-Claude Lefort. - Rejet.

Adoption du titre IV.

## Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5717)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5719).
4. **Ordre du jour** (p. 5719).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

### CHÈQUE-SERVICE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, lors de l'élaboration de la loi quinquennale sur l'emploi, j'ai souhaité avec plusieurs de mes collègues que puisse être mis en place un dispositif simple favorisant la création d'emplois de service à temps partiel.

Parmi les propositions des membres de la commission des affaires sociales, vous avez retenu le principe de la mise en place d'un chèque-service, inscrit aujourd'hui à l'article 5 de la loi quinquennale. Devant l'attente de nos concitoyens, j'aimerais que vous précisiez aujourd'hui le fonctionnement de ce nouveau dispositif et les modalités de sa mise en œuvre. Premièrement, le chèque-service entrera-t-il en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre comme vous l'avez annoncé, et où pourra-t-on se le procurer ? Deuxièmement, quels seront les emplois concernés et pourra-t-on cumuler ce système avec la réduction d'impôt accordée au titre des emplois familiaux ? Troisièmement, quels sont les effets attendus à la fois sur le nombre d'emplois créés et sur la réduction de la pratique du travail au noir ?

Je terminerai par une remarque personnelle. La directive européenne de 1991 impose de ne pas dépasser huit heures de travail par semaine pour les emplois occasionnels, ce qui me semble insuffisant. Pour de nombreuses tâches, douze heures hebdomadaires me paraîtraient plus adaptées. Je citerai un seul exemple parmi tant d'autres : une garde-malade, deux heures par jour du lundi au samedi, implique un horaire de douze heures par semaine. Monsieur le ministre, peut-on tenter d'infléchir les décisions européennes ? Je suis de ceux qui pensent que oui, mais sans doute est-ce un autre débat ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je suis heureux que l'initiative du Gouvernement ait rencontré le souhait des membres de la commission des affaires sociales.

Vous avez posé trois questions. Premièrement, à quelle date la mesure entrera-t-elle en application ? Le 1<sup>er</sup> décembre. Le chèque-service sera distribué par toutes les banques et tous les bureaux de poste du territoire national. Il s'agit d'une expérience sur l'ensemble du territoire national pour l'année 1995. Deuxièmement, quels emplois seront concernés ? Les emplois de service à domicile n'excédant pas huit heures par semaine. Troisièmement, quelles sont les perspectives quant à la création d'emplois ? On peut estimer à l'équivalent de 25 000 à 30 000 emplois à temps plein l'objectif pour 1995.

Vous ajoutez une question complémentaire en me demandant si cette limite de huit heures hebdomadaires est impérative. Il s'agit d'un système extrêmement simple qui vaut contrat de travail, titre de paiement, volet de traitement social. Encore faut-il que soient respectées les dispositions des directives européennes et celles de la législation française.

M. Robert Pandraud. Absolument !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Pour le moment, c'est huit heures par semaine au plus. Puisque c'est une expérience sur un an, nous ferons le point à la fin de l'année et nous verrons comment le dispositif doit être ajusté. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

### PACTE POUR L'EMPLOI DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Les industries de produits manufacturés utilisent en France une main-d'œuvre dont chacun connaît l'importance. Certaines d'entre elles sont aujourd'hui dans une situation névralgique par rapport aux industries de pays à bas salaires et à charges sociales faibles ou inexistantes. Tel est le cas du textile-habillement, industrie à haute densité d'emplois, qui procure aujourd'hui un travail en France à plus de 600 000 personnes.

Ces industries ont proposé au Gouvernement de conclure avec elles un pacte pour l'emploi, pacte qui a été présenté au groupe industrie textile hier soir par les dirigeants de l'union de l'industrie textile.

Ce pacte pour l'emploi impliquerait que l'Etat accorde une réduction substantielle des charges sociales sur les emplois les moins qualifiés à travers des exonérations de cotisations d'assurance maladie. Les industriels qui ont pris l'initiative de cette proposition s'engageraient à mener un plan d'action particulièrement mobilisateur pour l'emploi et se fixeraient des objectifs ambitieux : embauche et formation des jeunes, consolidation des emplois fragilisés, lutte contre le travail illégal et, globalement, reconquête de nos marchés.

Au moment où nous sommes tous très angoissés par la situation de l'emploi et où de nombreuses personnalités, de tous bords, reconnaissent le coût excessif du travail non qualifié comme source de chômage et frein à l'embauche, ne conviendrait-il pas, et ce à titre expérimental pour en limiter le coût budgétaire, que le Gouvernement prenne en compte cette initiative? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, cette proposition de pacte pour l'emploi est, à l'évidence, du plus haut intérêt et le Gouvernement lui porte une attention particulière et bienveillante. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Glavany.** Bien sûr !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Simplement, il faut préalablement procéder à une évaluation financière et juridique. Financière, ce n'est pas difficile. Juridique, cela s'impose, parce qu'il ne faudrait pas retrouver la situation de 1982-1983 : une mesure de ce type avait été bloquée par la Commission des Communautés qui s'était opposée au fait qu'il puisse y avoir une réduction de charges pour une seule branche professionnelle. Il y a donc un préalable à lever, des précautions à prendre et c'est ce qui explique la prudence de ma réponse.

Dans le cadre de la loi quinquennale, le processus de réduction progressive des charges pesant sur le travail, et notamment sur les emplois les plus exposés - jusqu'à 1,6 SMIC, suppression de la cotisation d'allocations familiales à l'échéance du terme, c'est-à-dire en 1998 - va d'ores et déjà dans ce sens, mais, dès que j'aurai des précisions complémentaires, je vous les ferai connaître. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CNRS

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le ministre, vous avez engagé l'année dernière une large consultation nationale sur l'avenir de la recherche française. Deux conclusions s'en sont dégagées. La première est la nécessaire continuité dans l'effort budgétaire en faveur de la recherche publique. Votre objectif, avez-vous précisé, est de rattraper sur les dix prochaines années le retard pris par rapport à nos principaux concurrents. La seconde conclusion insiste sur la place essentielle tenue par les organismes publics dans le développement de la recherche française. Ces conclusions ont fait l'objet d'un large consensus au sein de la communauté scientifique.

Cette semaine, le directeur général du CNRS, qui est le plus grand organisme de recherche français, a pris des mesures d'économies budgétaires et a envisagé un plan rigoureux de redressement financier : 40 p. 100 des crédits seraient, dit-on, gelés. Cela résulte en grande partie de l'inscription par le gouvernement socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) en 1992 et 1993...

**M. Jean Glavany.** Vous savez que ce n'est pas vrai !

**M. Gilles Carrez.** ... d'autorisations de programme non assorties de crédits de paiement, ce qui était une pratique courante des socialistes! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par ailleurs, on évoque une baisse de la participation du CNRS à la recherche universitaire.

**M. Christian Bataille.** Elle a été bradée !

**M. Gilles Carrez.** Enfin, une réforme plus large serait, paraît-il, également en préparation, consistant à concentrer les équipes de recherche.

Justifiées ou non, des craintes s'expriment ici ou là. Un effort de clarification est donc nécessaire afin de préserver l'esprit de consensus qui anime votre démarche.

**M. Christian Bataille.** Quel roman !

**M. Gilles Carrez.** Aussi pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, d'une part, quelle est la réalité des mesures en préparation et, d'autre part, si ce plan de redressement financier devait intervenir, quelle en serait la portée et quelles en seraient les échéances. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, il est vrai qu'en prenant ses fonctions il y a trois mois, le nouveau directeur général du CNRS a trouvé une situation financière extrêmement dégradée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette situation financière est due...

**M. Jean Glavany.** A un an et demi de dérive !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... pour une part à des budgets 1991, 1992 et 1993 en trompe-l'œil (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) (mais, pour une part aussi, à une mauvaise gestion interne au CNRS.) (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Pour vous donner un seul exemple, la direction générale du CNRS notifiât à ses laboratoires les crédits qui leur étaient alloués uniquement en autorisations de programme et jamais en crédits de paiement.

Aujourd'hui, le CNRS accuse un déficit sur ses crédits d'investissement d'un peu plus de 400 millions de francs. Le directeur général a pris un certain nombre de mesures de redressement que j'approuve et qui ont tout mon soutien.

Pour le soutenir j'ai décidé de diligenter une mission d'audit de l'inspection générale des finances, d'autoriser le directeur général du CNRS à prélever sur le fonds de roulement et à recourir à un emprunt relais. Aucune mesure d'annulation de crédits de paiement concernant le centre n'a été prise dans le cadre du décret d'avances récemment publié. Enfin, en 1995, pour la première fois depuis cinq ou six ans, les crédits de paiement affectés au CNRS seront plus importants que les autorisations de programme.

**M. René Carpentier.** C'est faux !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cela permettra de terminer l'année 1994 dans des conditions normales et il n'y aura pas d'effet sur le

fonctionnement des laboratoires. Pour 1995, j'attends le résultat de la mission d'audit pour proposer le cas échéant à M. le Premier ministre un certain nombre de mesures.

S'agissant de la prétendue réforme du CNRS, la consultation nationale a mis en évidence le rôle central de cet organisme et la nécessité d'une continuité. Il n'y aura donc pas de réforme fondamentale des structures. Une réflexion est en cours. Elle a été confiée à un scientifique de grand niveau, Jean Charvolin, directeur de l'institut Laue-Langevin. Il ne prend ses fonctions que dans quelques jours. Attendons donc qu'il ait réfléchi avant de manifester une quelconque opposition à une réforme qui n'existe pas encore. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. Serge Lepeltier.

**M. Serge Lepeltier.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

En 1990, la réforme des cotisations sociales agricoles mise en place par le gouvernement de l'époque, a reposé sur deux principes : les cotisations seront progressivement assises sur le revenu professionnel et on instaure la parité avec les autres régimes sociaux : à prestations égales, cotisations égales.

Selon ces deux principes, le taux avait été fixé à 37,85 p. 100. Par un décret du 18 août 1994, vous l'avez, monsieur le ministre, porté à 39,08 p. 100. Vous souhaitez ainsi tenir compte de deux éléments : le déficit dans la moyenne triennale des revenus professionnels, et l'exonération pour les jeunes agriculteurs des cotisations sociales.

Monsieur le ministre, est-il normal de faire assurer par les agriculteurs le financement de cette mesure à caractère social ?

Ne pensez-vous pas qu'on reprend ainsi d'une main ce que l'on a donné de l'autre ? (« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

D'autre part, ne remet-on pas en cause le principe : à prestations égales, cotisations égales ?

Enfin, ne craignez-vous pas que la profession agricole ne se sente ainsi trahie dans ce qu'elle considère comme un pacte moral important pour elle ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, les engagements qui ont été pris ont été tenus : à prestations égales, l'égalité des cotisations est assurée. Mais il faut comparer ce qui est comparable. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Les agriculteurs ont un régime spécifique, qui présente des particularités.

Les jeunes agriculteurs bénéficient de la même aide de l'Etat que les commerçants et les artisans. Mais nous sommes allés pour eux au-delà, et c'est ce qui permet d'expliquer qu'à certains égards les cotisations soient différentes.

Je vous ai fait parvenir un document qui contient toutes les données, lesquelles deviennent rapidement très techniques. Je voudrais appeler votre attention sur le tableau général qui y figure.

Sachez que, pour la première année depuis l'existence du BAPSA, les agriculteurs cotiseront moins : ils paieront 1,5 milliard de moins, ce qui se traduira par une diminution de 9 p. 100 en moyenne par exploitation.

Je voudrais, avant de vous livrer une dernière information, vous dire combien je suis attentif à l'équilibre financier des exploitations.

Les producteurs de céréales et de grandes cultures attendaient le versement de la prime compensatoire. La France était autorisée à verser ses aides entre le 17 octobre et le 31 décembre. Nous avons été les premiers en Europe à intervenir dès le premier jour, c'est-à-dire lundi dernier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous avons payé - c'est une information que je vous livre - 98 p. 100 des agriculteurs, ce qui signifie que, dans une seule journée, nous avons traité 422 000 dossiers. Aucun autre pays n'a fait cela ! Je sais d'ailleurs, au vu des informations qui sont en ma possession, qu'ils attendront encore quelques semaines pour intervenir.

Je voudrais qu'à travers ces exemples les agriculteurs se rendent compte que nous sommes très attentifs à la situation financière de leurs exploitations. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Bataille.** Alors, pourquoi manifesteront-ils le 24 ?

#### AIDE A HAÏTI

**M. le président.** La parole est à M. Anicet Turinay.

**M. Anicet Turinay.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, le samedi 15 octobre dernier était marqué par le retour dans son pays du père Jean-Bertrand Aristide, président de la république d'Haïti, élu le 16 décembre 1990 et chassé du pouvoir par un coup d'Etat, le 30 septembre 1991.

Quelle sera la participation de la France à la restructuration d'Haïti ? Quelle forme pourrait revêtir l'aide de la France ...

**Un député du groupe socialiste.** La discrétion !

**M. Anicet Turinay.** ... pour secourir le pays le plus pauvre de l'hémisphère Nord ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, tout au long des mois qui viennent de s'écouler, la France a été constamment solidaire d'Haïti...

**Un député du groupe socialiste.** Discrètement !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... et d'abord parce que le peuple haïtien souffre. Ainsi que vous venez de le dire, Haïti est un des pays les plus pauvres du monde, et les violations des droits de l'homme y ont été, hélas ! nombreuses.

Ensuite, c'est un pays francophone auquel nous lient les liens de l'histoire et d'une langue partagée.

Enfin, c'est une région du monde dans laquelle la France, pour des raisons évidentes que vous comprenez mieux que quiconque, monsieur le député, a des intérêts importants.

Nous nous sommes donc constamment exprimés sur une ligne claire et ferme : nous avons exigé le départ des militaires qui avaient usurpé le pouvoir ; nous avons exigé le retour du président légalement élu ; nous avons exigé le rétablissement de la démocratie.

Lorsque nous avons constaté que les sanctions prises par les Nations Unies à cette fin étaient inefficaces, nous avons approuvé l'intervention militaire, qui s'est déroulée sans effusion de sang et qui a permis le retour du président Aristide, le 15 décembre dernier, dont nous nous sommes réjouis.

Il faut maintenant aider Haïti, et tel est l'objet de votre question.

Comment faire ? En premier lieu, en poursuivant et en amplifiant l'aide humanitaire, qui ne s'est jamais interrompue, pas même pendant la durée d'application des sanctions, sous l'impulsion efficace du ministre délégué chargé de l'action humanitaire. En deuxième lieu, en levant les sanctions multinationales et bilatérales, ce qui est fait. En troisième lieu, en envoyant, comme l'a décidé le Premier ministre, cent gendarmes et policiers français pour participer, dans le cadre de l'opération supervisée par les Nations Unies, à la formation de la nouvelle police haïtienne. Enfin, en rétablissant notre coopération.

Grâce aux crédits du ministère de la coopération et à ceux de la Caisse française du développement, plus de 300 millions de francs seront consacrés dès les prochaines semaines aux secteurs prioritaires - l'eau, l'énergie, le développement rural ainsi qu'à la francophonie et le rétablissement de la démocratie.

Tels sont les gestes concrets que nous sommes décidés à accomplir.

Une mission, conduite par un parlementaire, se rendra prochainement en Haïti. M. Michel Roussin, ministre de la coopération, s'y rendra également.

Bref, le peuple haïtien peut compter sur la France ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Murat.

**M. Bernard Murat.** Monsieur le président, avant de poser ma question, je voudrais faire part de mon émotion devant le grave accident survenu hier dans l'entreprise Thomson-CSF de Brive-la-Gaillarde et qui a provoqué l'intoxication de quatre-vingts employés. Je leur souhaite un prompt rétablissement et assure leurs familles de toute ma sympathie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Michel.** Un peu de pudeur !

**M. Bernard Murat.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la santé.

Monsieur le ministre, tout le monde connaît dans notre pays le rôle irremplaçable que jouent les professions paramédicales. Il en est une qui mérite une attention spécifique, celle des kinésithérapeutes. A de nombreuses reprises, les membres de cette profession exerçant dans ma circonscription de Brive-la-Gaillarde m'ont rappelé que l'ancien gouvernement socialiste avait présenté un projet de loi en vue de les doter d'un ordre professionnel.

Ce projet avait été retiré de l'ordre du jour et aucune explication n'avait été apportée par le précédent gouvernement sur ce retrait. Il est clair aujourd'hui que les masseurs-kinésithérapeutes dans leur ensemble sont d'accord sur la nécessité de la création d'une instance ordinaire qui leur soit propre et qui serait chargée de veiller à l'organisation de leur profession et à sa déontologie.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a récemment estimé que la situation était mûre et la concertation suffisamment avancée pour que cette demande légitime puisse être satisfaite. C'est la raison pour laquelle, je vous demande, monsieur le ministre délégué à la santé, de bien vouloir nous faire connaître la position du Gouvernement à cet égard. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Christian Bataille.** Qu'est-ce que cela a à voir avec Brive-la-Gaillarde ?

**M. Bernard Murat.** Eventuellement, pourriez-vous informer la représentation nationale, si du moins le sujet l'intéresse, sur l'avancée de vos réflexions en ce domaine en ce qui concerne les autres professions paramédicales ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.** Monsieur le député, je voudrais revenir tout d'abord sur l'intoxication survenue hier à l'usine Thomson de Brive-la-Gaillarde.

Quelques questions doivent se poser, la première sur le produit toxique lui-même. Quel est-il ? Il s'agit de l'éthylène-glycol, qui peut entraîner des complications cardiologiques, neurologiques et rénales. Heureusement, très peu de personnes ont absorbé ce produit. Nous sommes régulièrement en relation avec les centres hospitaliers universitaires de Limoges et de Brive et nous pouvons dire qu'aucune personne n'est véritablement en danger.

J'en viens à votre question, qui a traduit votre intérêt pour les professions paramédicales.

Ainsi que le Gouvernement s'y est engagé et dans le cadre du projet de loi portant réforme des ordres médicaux, une disposition permettra de définir par décret en Conseil d'Etat les règles professionnelles et déontologiques des kinésithérapeutes. Je suis personnellement favorable, comme M. le ministre d'Etat, à la mise en place d'une structure ordinaire qui, d'une part, organisera mieux la profession, d'autre part permettra une meilleure coordination de celle-ci et, surtout, permettra de définir les règles professionnelles et déontologiques des masseurs-kinésithérapeutes.

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le ministre délégué à la santé.** Vous voyez donc, monsieur Murat, que nous sommes d'accord avec vous. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### POLITIQUE DE L'EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Henri Emmanuelli. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Robert André-Vivien.** M. Emmanuelli n'a rien à dire !

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur le Premier ministre, dans un accès de franchise, le président de la commission sociale du CNPF vient de juger ce matin la politique que vous menez depuis dix-huit mois. Vous l'aurez constaté, cette appréciation est sévère. Je n'en prendrai que trois exemples.

Malgré les 100 milliards de cadeaux, dit M. Domange, que vous leur avez fait à un moment où jamais leurs bénéfices n'avaient été aussi élevés, les patrons français proclament enfin que la baisse des charges telle que vous l'organisez ne créera pas un seul emploi. Cela est d'autant plus grave que, parallèlement, vous fragilisez la protection sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Pas ça, pas vous !

**M. Henri Emmanuelli.** Je ne fais que citer M. Demange !

Deuxième exemple : le succès de la prime à l'embauche, dont le Gouvernement se targuait ici même... (*Interruptions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le président, puis-je m'exprimer ?...

**M. le président.** Laissez M. Emmanuelli s'exprimer, mes chers collègues. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous avez la parole, monsieur Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Je reprends : le succès de la prime à l'embauche, dont le Gouvernement se targuait ici même il y a un peu, est singulièrement relativisé puisque selon... (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Voyez, mesdames, messieurs, comme il est facile pour l'opposition de s'exprimer dans cet hémicycle ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Vous êtes 484, mais ça ne prouve ni que vous soyez bons ni que vous ayez raison. Alors, écoutez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il y a un peu, le CNPF lui-même a dit que les trois quarts des emplois que vous avez cru susciter auraient été créés sans vous - sans vous, monsieur Giraud - sur la base de contrats à durée indéterminée, autrement plus favorables aux salariés mais aussi plus favorables aux finances publiques de M. Sarkozy.

**M. Emmanuelli.** Troisième exemple : alors que le nombre des jeunes chômeurs de longue durée a progressé de près de 30 p. 100 en un an, après avoir diminué de moitié... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela vous fait rire, monsieur le président, qu'un responsable de l'opposition ne puisse pas s'exprimer ?

**M. le président.** Non !

**M. Henri Emmanuelli.** Cela vous amuse ? (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Mes chers collègues...

**M. Henri Emmanuelli.** Vous présidez ou vous écoutez ?

**M. le président.** Mes chers collègues, s'il vous plaît...

**M. Claude Bartolone.** Qu'est-ce que c'est que ce président ?

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous demande un minimum de courtoisie pour écouter M. Emmanuelli, même si ses propos ne vous plaisent pas. C'est la règle du jeu de la démocratie !

**M. Henri Emmanuelli.** Voilà !

**M. Robert-André Vivien.** M. Emmanuelli est le plus discourtois de tous !

**M. le président.** Laissez M. Emmanuelli s'exprimer, je vous en prie !

**M. Patrick Ollier.** C'est un provocateur !

**M. Henri Emmanuelli.** Alors que le nombre des jeunes en chômage de longue durée a progressé, disais-je, de près de 30 p. 100 en un an après avoir diminué de moitié entre 1985 et 1993, le président de la commission sociale du CNPF,...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** La question !

**M. Henri Emmanuelli.** ... qui, je le cite, « doute de l'utilité de dépenser autant d'argent »...

**M. Pierre Mazeaud.** C'est le lobby des patrons !

**M. Henri Emmanuelli.** ... nous apprend qu'il est faux de croire que votre gouvernement de droite a créé 100 000 embauches en six mois, comme vous l'annonciez.

**M. Pierre Mazeaud.** M. Emmanuelli ferait mieux de se taire !

**M. Henri Emmanuelli.** Vous n'en auriez créé qu'un peu plus du tiers. Je vous pose donc la question, monsieur le Premier ministre... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le président, présidez enfin ! Ne laissez pas ce spectacle se développer !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur le Premier ministre, ma question, ... (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Henri Emmanuelli.** ... si je peux la formuler ...

**M. le président.** Posez-la !

**M. Henri Emmanuelli.** ... sera la suivante : comptez-vous convoquer les membres du CNPF dans votre bureau, comme vous l'avez fait des membres de votre gouvernement, afin d'essayer de vous mettre d'accord avec eux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est nul !

**M. Robert-André Vivien.** Il nous fait honte !

**M. Henri Emmanuelli.** Plus sérieusement, comptez-vous persévérer dans votre politique et peut-être un jour venir vous expliquer devant le Parlement sur les résultats désastreux de cette politique contestée à gauche comme, si je le comprends bien, au CNPF ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Plusieurs députés du groupe socialiste brandissant un exemplaire de La Tribune.*)

**M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur Emmanuelli, je ne me sens pas conditionné par un article de presse, et encore moins par son titre surtout lorsque celui-ci ne traduit pas la conviction des chefs d'entreprise français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je constate que tous les pays industrialisés font la même analyse,...

**M. Jean-Pierre Brard.** On n'est jamais trahi que par les siens !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** ... à savoir qu'alléger les charges qui pèsent sur le travail, c'est favoriser la création d'emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quand je dis « tous les pays industrialisés », je parle de tous les pays du G 7, des pays de l'OCDE et de ceux de l'Union européenne. Je vous renvoie d'ailleurs à cet égard au Livre blanc de votre ami Delors ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, je rappelle que, si le Gouvernement n'avait pas accéléré le remboursement de la créance de TVA ni engagé un processus d'allègement des charges, on n'aurait pas créé dans notre pays 118 000 emplois en six mois ! (« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Cela n'était pas arrivé depuis 1990, et je me permets de vous dire qu'il s'agit là d'une anticipation sur l'effet de la croissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### LA PRÉCARITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

**M. Jean-Paul Durieux.** Avant d'en venir à ma question, mes chers collègues, je rappellerai que l'emportement ne vaut pas nécessairement force de conviction. Je souhaite que nos travaux retrouvent leur sérénité, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Monsieur le Premier ministre, si cela avait été nécessaire, la journée du refus de la misère nous aurait rappelé le nombre grandissant des personnes touchées par la grande pauvreté, la précarité et le chômage.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** La faute à qui ?

**M. Jean-Paul Durieux.** Le budget de 1995 ne comporte pas, et nous l'avons déploré, de mesures significatives à leur égard, bien au contraire.

La suppression du programme PAQUE, le risque de disparition des contrats de formations individualisées, la réduction du nombre de réhabilitations d'HLM et de celle des prêts locatifs, la faiblesse des moyens mis à la disposition des centres d'hébergement et de réinsertion sociale...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est faux !

**M. Jean-Paul Durieux.** ... vont à l'encontre d'une intégration des personnes en difficulté.

Des mesures disparates sont sans doute en préparation, mais elles ne feront qu'entériner la précarité de millions de personnes, notamment à l'approche de l'hiver si dur pour les plus défavorisés, pour les sans-domicile-fixe.

Quand, monsieur le Premier ministre, le Gouvernement nous proposera-t-il un plan national ambitieux liant le logement, l'accès aux soins, à l'éducation et à l'emploi, et conforme aux exigences d'une véritable solidarité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

**Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, en vous écoutant, j'ai vraiment eu le sentiment que vous parliez de la situation dans laquelle j'ai, à mon arrivée, trouvé le ministère de la santé... (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Bataille.** Toujours la même réponse !

**M. Jean-Louis Idiart.** C'est nul !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... et la direction de l'action sociale compte tenu des moyens dont elle disposait.

C'est scandaleux !

La preuve en est l'augmentation des moyens, dans les budgets de 1994 et de 1995, que nous affectons à la lutte contre la pauvreté et la précarité. Le nombre des postes se sera accru de 30 p. 100 à 50 p. 100 en deux ans.

**Un député du groupe socialiste.** C'est faux !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** En ce qui concerne les CHRS, dont vous avez parlé, une fois de plus, nous avons trouvé une situation scandaleuse. La veille du départ, on avait signé l'agrément de convention collective qui augmentait le nombre des personnels, mais rien n'était « budgété » ! (*Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce qui explique toutes les difficultés que nous avons eues.

Eh, oui, monsieur Emmanuelli, vous pouvez hocher la tête !

**M. Henri Emmanuelli.** Je ne peux pas vous répondre !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** J'ai passé la journée avec des représentants d'associations qui nous ont dit que c'était la première fois qu'il y avait un programme d'ensemble. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Carpentier.** De temps en temps, vous vous souvenez qu'il y a des pauvres !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** J'ai en effet annoncé la semaine dernière des mesures qui ont été décidées par le Gouvernement. Elles s'adressent aux plus déshérités, aux plus défavorisés, à ceux en situation de grande précarité et, pour la première fois, il s'agit de mesures d'urgence à la fois pour l'accès au logement et à l'emploi, mais aussi pour l'accès aux soins. S'agissant des expulsions notamment, dont on connaît les conséquences désastreuses pour la famille et sur le plan social, il est prévu que l'on ne pourra plus expulser sans avoir auparavant (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Mais vous, qu'avez-vous fait? Franchement! Rien! Rien du tout! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est scandaleux!

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales de la santé et de la ville.** Je n'ai pas envie de rire, monsieur Emmanuelli! Hormis le temps consacré au conseil des ministres, j'ai passé la matinée avec des sans-domicile-fixe et des gens des CHRS. Ils m'ont dit ce que vous n'avez pas fait et ce que nous faisons. Alors, j'en parle en connaissance de cause! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations et protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, monsieur Emmanuelli, je leur ai consacré ma matinée, et je passe bien du temps avec eux. Je les avais déjà rencontrés lundi dernier.

**M. le président.** Veuillez conclure je vous prie, madame le ministre d'Etat!

**M. Henri Emmanuelli.** Ce n'est pas un plan!

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Mais si, monsieur Emmanuelli, c'est un plan!

**M. le président.** Il y a d'autres questions, madame le ministre d'Etat, pourriez-vous conclure?

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** J'essaie de terminer, monsieur le président.

Nous avons pris des mesures individualisées dans les trois domaines les plus lourds de conséquences pour la précarité: pérennisation des contrats emploi-solidarité renforcés, en ce qui concerne l'emploi; création de 20 000 logements pour les plus démunis et nécessité de prévoir un plan et un relogement avant toute expulsion, pour ce qui est du logement et, enfin, s'agissant de l'accès aux soins, une généralisation de l'affiliation à la sécurité sociale qui soit effective pour les 450 000 personnes qui ne bénéficient pas encore de l'assurance maladie. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### PLANS LOCAUX DE SÉCURITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Bateux.

**M. Jean-Claude Bateux.** Permettez-moi, mes chers collègues, au nom de mon groupe, de vous dire que nous aussi nous sommes abasourdis par le comportement de Mme le ministre d'Etat. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qui ne tient pas devant notre assemblée des propos qui ne sont pas dignes du niveau de nos débats. La précarité méritait beaucoup mieux. Vous oubliez sans aucun doute, madame le ministre d'Etat, que vous en êtes au deuxième budget de votre gouvernement!

Monsieur le Premier ministre, prévention, dissuasion efficace sur le terrain, répression en dernier ressort, doivent assurer la sécurité de nos concitoyens et de leurs biens. Encore faut-il pour cela utiliser nos policiers de la

manière la plus rationnelle et la mieux adaptée au terrain. C'est ce que permettait la départementalisation. (« C'est faux! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) ainsi que la mise en place des 400 plans locaux de sécurité élaborés en concertation en 1992. Avec les plans départementaux récemment créés en très petit nombre et ignorant la spécificité locale on a sacrifié ces mesures.

**M. Gérard Léonard.** N'importe quoi!

**M. Jean-Claude Bateux.** Dans ma circonscription, par exemple, à Canteleu - 17 000 habitants - je viens malheureusement d'en constater les lacunes. Une convention de quartier particulièrement réussie était confortée par un contrat de ville récemment signé. Les élus, par la voix de leur maire ou par l'intermédiaire de mon courrier à M. le ministre de l'intérieur fin 1993, ont réclamé à plusieurs reprises un commissariat de plein exercice ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Mais ils ne l'ont pas obtenu. En toute impunité, en l'absence de dissuasion, un groupe organisé a encore sinistré cette commune dans la nuit de samedi. Le maire de Canteleu a écrit à M. le ministre de l'intérieur pour être reçu. Pour sa ville, mais aussi pour toutes les autres dans la même situation, il doit être entendu.

Monsieur le Premier ministre, donnerez-vous à ces communes les moyens de sécurité adaptés à la politique de la ville qu'elles entreprennent? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je ne peux pas laisser dire, et vous me permettez de commencer ainsi à mon grand regret, que la politique suivie par le Gouvernement aurait consisté à supprimer les plans locaux ou départementaux de sécurité car cela est totalement faux. (« Très bien! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République). Depuis la constitution de ce gouvernement et mon arrivée au ministère de l'intérieur, après avoir fait le bilan de la situation telle que nous l'avons trouvée, nous avons décidé de demander aux préfets de procéder, conjointement avec les procureurs de la République, à l'analyse de la situation criminogène de chaque département. C'est en fonction de cette analyse que nous devons procéder aux adaptations d'effectifs nécessaires.

En ce qui concerne votre département, nous avons commencé la remise à niveau de ces effectifs en lui affectant cinquante policiers supplémentaires (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) et une demi-compagnie de CRS.

Quant aux événements que vous venez de rappeler, ils font l'objet de recherches entreprises par la police judiciaire. Ce n'est pas notre faute si la délinquance a augmenté de 60 p. 100 au cours de ces dix dernières années. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*). Nous sommes décidés, et c'est le but du projet de loi que votre assemblée a voté en première lecture, à mobiliser les moyens nécessaires pour rétablir partout l'autorité de l'Etat et la légalité républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

PROPOSITIONS ALLEMANDES  
SUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

**M. le président.** La parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'abord de rendre hommage au courage, au sens de la justice et à la générosité de Mme Simone Veil, ministre d'Etat (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) et de la remercier tout particulièrement pour l'action qu'elle mène à la tête de son ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Dimanche dernier, les Allemands ont renouvelé leur confiance au chancelier Kohl et à la coalition CSU CDU-FDP.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** De justesse !

**M. Charles Millon.** C'est un événement capital pour l'Europe. C'est un signal fort envoyé à la France.

C'est un événement capital pour l'Europe car les Allemands ont confirmé clairement leur attachement à l'Union européenne. Ils ont affirmé leur volonté de voir leur pays, l'Allemagne, participer de toutes ses forces à l'approfondissement institutionnel et à l'élargissement de l'Union européenne.

C'est un événement capital pour l'Europe, car les Allemands ont opposé un démenti aux propos alarmistes affirmant que la réunification de l'Allemagne était synonyme de fragilisation, voire de déstabilisation de l'Union européenne.

C'est un signal fort envoyé à la France, car c'est la première fois, depuis le début de la construction de l'Europe, que l'Allemagne prend l'initiative de faire des propositions essentielles pour l'Union européenne, en matière de développement institutionnel, de relations franco-allemandes, de politique étrangère, ainsi que de sécurité, et d'élargissement à l'Est.

C'est aussi un signal fort envoyé à la France car le chancelier Kohl en appelle très clairement à la vocation commune de la France et de l'Allemagne et à l'entente entre nos deux peuples qui, comme le rappelait le général de Gaulle, est la clé de voûte de la construction européenne.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La question ?

**M. Charles Millon.** Monsieur le Premier ministre, au lendemain du vote des Allemands, à la veille de la présidence française de 1995, la France doit aujourd'hui prendre ses responsabilités, toutes ses responsabilités. Elle ne peut se réfugier ni dans l'attentisme ni dans l'ambiguïté. C'est pourquoi je souhaiterais connaître les réponses que vous envisagez de donner aux propositions du chancelier Kohl et les actions que vous comptez engager pour préparer la réforme institutionnelle et établir définitivement l'union monétaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Alain Bocquet.** N'importe quoi !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur le président Millon, vous avez raison d'évoquer l'importance des résultats des élections allemandes et de la campagne électorale qui a précédé. Derrière le chancelier Kohl, auquel vous avez rendu un juste hommage, arrive aujourd'hui aux affaires, en Allemagne, une nouvelle génération, celle de l'après-guerre, et

le point commun entre le chancelier, grand Européen, la majorité actuellement reconduite au Bundestag et la majorité, politiquement différente, qui siège désormais au Bundesrat, c'est la volonté de poursuivre la coopération franco-allemande et la construction européenne. Nous nous en réjouissons, car cette volonté rejoint celle du gouvernement français, de la plus grande partie des groupes parlementaires dans cet hémicycle et aussi, dans notre pays, de toutes les générations.

**M. Georges Hage.** « C'est pour mieux te manger, mon enfant ! » (*Rires sur divers bancs.*)

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** J'espère que la plus grande partie de l'hémicycle désavouera ce propos ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est la raison pour laquelle nous avons préparé, avec nos partenaires allemands, nos deux présidences successives de l'Union européenne.

C'est la raison pour laquelle nous entendons aussi, monsieur le président Millon, préparer ensemble, Français et Allemands, le grand rendez-vous de 1996 qui sera l'occasion de doter l'Europe du nouveau pacte fondateur dont elle a besoin.

Avec les Allemands, nous partageons la même philosophie...

**M. Maxime Gremetz.** Le noyau dur !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... sur le but ultime de la construction européenne, l'union politique, sur l'esprit communautaire et la méthode qui consiste à permettre à ceux qui veulent aller plus loin d'avancer sans attendre les autres et, enfin, sur les limites de l'espace communautaire : toute l'Europe, rien que l'Europe.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** En ce qui concerne les institutions, nous pouvons avoir une approche différente parce que nous avons des expériences nationales différentes. L'Europe se bâtit justement en prenant en compte ces différences.

**M. Pierre Lellouche.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** C'est pour préparer ce rendez-vous que le Gouvernement a prévu, à la demande du président de l'Assemblée nationale, un grand débat, début décembre, avant la présidence française. Ce sera l'occasion de se prononcer pour tous les groupes parlementaires et pour le votre d'abord, monsieur le président Millon. Le Gouvernement tiendra compte des avis de l'assemblée pour définir sa position. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Robert Pandraud.** Très bien !

TAXE SUR CERTAINS SERVICES TÉLÉMATIQUES  
ET TÉLÉPHONIQUES

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Boutin.

**Mme Christine Boutin.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

D'après le rapport 1994 que la Cour des comptes a récemment remis au Président de la République, la taxe sur certains services télématiques et téléphoniques reste inappliquée. En voici quelques extraits :

« Soucieux de limiter l'extension de certains services télématiques et téléphoniques jugés à plusieurs reprises

délictueux par les tribunaux, le législateur les a assujettis à une taxe spécifique. Deux dispositions se sont succédé, l'une du 30 décembre 1987, l'autre du 29 décembre 1989. La première n'a jamais été appliquée. La seconde, qui a abrogé la première, n'a pas non plus été réellement mise en œuvre...

Le décret d'application n'est intervenu que le 4 juillet 1991, soit un an et demi après la publication de la loi du 29 décembre 1989 et après que la Cour fut intervenue une nouvelle fois.

Si la direction générale des impôts a procédé avec diligence (...) à l'identification des services relevant du champ d'application de la taxe, un seul arrêté de classement a été signé par le ministre, le 7 janvier 1992.

Qui plus est, sur instruction orale du cabinet du ministre intervenue le 1<sup>er</sup> juin 1992, la direction générale des impôts (...) s'est vu refuser l'autorisation de faire procéder par ses services à la notification individuelle des décisions de classement. (...) Il en est résulté que, à la fin de 1993, le produit de la taxe ne s'élevait qu'à 194 888,50 francs alors que son taux est de 50 p. 100 et que les rémunérations perçues au titre de ces services s'élèvent à un montant supérieur à un milliard de francs.

La Cour (...) constate que, plus de six années après que le législateur a, une première fois, manifesté sa volonté, la loi fiscale demeure lettre morte alors que, à l'évidence, les services en cause n'ont pas disparu. »

Compte tenu de ces observations, monsieur le Premier ministre, je vous prie de bien vouloir nous indiquer quand pourront être signés ces décrets d'application qui permettront à la fois de rétablir l'autorité du Parlement et d'accroître les recettes de l'Etat. (*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Madame le député, le Gouvernement partage votre double souci d'appliquer avec sévérité les lois qui sont votées et de ne rien faire qui puisse favoriser le développement des services du « Minitel rose », puisque c'est de cela qu'il s'agit. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Seulement, pour appliquer un texte, aussi justifié soit-il, encore faut-il que nous puissions sortir de l'imbroglio juridique où nous nous trouvons. Permettez-moi de rappeler brièvement les faits :

Lors de l'examen du budget de 1988, votre collègue François d'Aubert faisait voter un amendement taxant le Minitel rose. Mais il s'est révélé inapplicable. C'est la raison pour laquelle vous avez présenté vous-même, madame Boutin, un amendement au projet de loi de finances pour 1989. On croit alors être sortis de la difficulté. Pas du tout ! Cet amendement, le vôtre, renvoyait à un décret d'application et il a fallu deux ans pour que ce décret sorte, en 1991. Et il a été suivi un an après, en 1992, d'une circulaire d'application.

Lorsque cette circulaire est sortie, toutes les décisions de classement ont été attaquées devant le Conseil d'Etat, pis encore, au mois de décembre 1993, deux dispositions essentielles de la circulaire d'application ont été annulées par le Conseil d'Etat. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'administration fiscale sait parfaitement récupérer des taxes - elle l'a démontré -, mais elle ne sait pas différen-

cier ce qui est pornographique de ce qui ne l'est pas, je dois le dire à la représentation nationale ! (*Exclamations et rires sur divers bancs.*)

Les agents des impôts ont beaucoup de compétences, auxquelles je ne manque pas de rendre hommage. Leur compétence en la matière reste à affirmer. (*Rires sur divers bancs.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La vôtre aussi !

**M. le ministre du budget.** C'est parfaitement exact, elle est encore moindre que celle des fonctionnaires dont j'ai la responsabilité ! (*Rires sur divers bancs.*)

J'ai interrogé le Conseil d'Etat pour savoir ce que votre texte pouvait conserver de viabilité juridique. J'aurai la réponse dans quelques semaines et je la soumettrai à l'Assemblée nationale. A ce moment-là, madame Boutin, nous verrons s'il convient de faire voter un nouveau texte, enfin applicable, ou s'il suffit de prendre une nouvelle circulaire d'application. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### RÉFORME DE LA MANUTENTION PORTUAIRE A MARSEILLE

**M. le président.** La parole est à M. Guy Teissier.

**M. Guy Teissier.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Afin de mener à son terme la réforme de la manutention portuaire à Marseille-Fos, les entreprises locales de manutention, les aconiers, ont proposé, le 12 juillet dernier, aux 250 derniers dockers intérimaires de ce port de se joindre aux 800 dockers déjà mensualisés, conformément aux dispositions de la loi de juin 1992.

En dépit de nombreuses réunions de travail qui se sont tenues durant tout l'été, quelquefois dans des conditions difficiles, les négociations ont brutalement cessé au mois de septembre, alors qu'un accord de principe était pratiquement acquis sur une mensualisation totale des effectifs. Le syndicat CGT a émis au final des exigences exorbitantes rendant tout accord impossible.

Non seulement la CGT exigeait une garantie d'emploi et de salaire jusqu'en 2001, mais elle revendiquait également un statut spécifique pour la main-d'œuvre d'appoint, les ouvriers dockers occasionnels. De surcroît, alors que la loi considère que l'ensemble des dockers doit entrer progressivement dans le droit commun des salariés, elle réclamait des listes paritaires, la priorité d'embauche, des critères d'affiliation et, enfin, le recrutement héréditaire. Elle exposait ainsi les entreprises à des sanctions pénales très sérieuses.

Pour étayer ses revendications, la CGT s'appuie sur des textes réglementaires pris en octobre 1992, qui comportent, il est vrai, un certain nombre d'ambiguïtés.

A de nombreuses reprises, monsieur le ministre, vous vous êtes exprimé pour clarifier la situation des dockers occasionnels en insistant sur la nécessité de s'orienter vers le droit commun, indiquant même que, si vous deviez prendre un nouveau décret, vous n'hésiteriez pas à confirmer ce point. Aujourd'hui, eu égard à la situation des ports français et notamment du port de Marseille, ce moment est venu. Quelles dispositions entendez-vous prendre, et dans quels délais, pour clarifier définitivement la question des ouvriers dockers occasionnels ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, je veux tout d'abord réaffirmer mon attachement et celui du Gouvernement à la mise en œuvre effective de la réforme de la manutention portuaire qui a été votée sur la quasi-totalité des bancs de cette assemblée.

Depuis ma prise de fonctions et avec le soutien constant de mon ministère, tous les ports français d'importance ont mis en œuvre cette réforme, qui commence par la mensualisation des dockers dans les entreprises de manutention. Reste un seul problème dans un port de grande taille, Marseille. Problème considérable puisque l'avenir de ce port en dépend.

La négociation qui, par moments, a dérapé avec des incidents graves, a beaucoup duré, mais aussi beaucoup avancé puisqu'un accord de principe a été trouvé sur la mensualisation des 250 intermittents. Cependant, elle a finalement capoté sur deux points : l'exigence de garanties, sur lesquelles on peut toujours négocier, et une demande de statut spécial pour les occasionnels qui revient, en réalité, à violer la loi. Sur ce second point, il ne peut y avoir de négociation. Sur l'ensemble, la négociation doit maintenant reprendre. Et je ne doute pas que les entreprises de manutention, qui ont été solidaires jusqu'à ce jour, le demeureront.

Je fais toute confiance aux parties pour trouver un accord. La seule chose que puisse faire l'Etat, qui ne saurait négocier à la place des partenaires, c'est essayer de créer un cadre extérieur favorable. Voici des mois qu'il s'y emploie jour après jour, et je veux rendre hommage à cet égard au travail de M. le préfet Hubert Blanc.

Pour renforcer encore ce cadre, je nommerai, à ses côtés, dans les jours qui viennent, un conciliateur. Mais je supplie Marseille de comprendre que, si c'est le seul port de France où il n'y a pas d'accord, le problème est local. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### LES RÉGIONS ET LA SNCF

**M. le président.** La parole est à M. François Loos.

**M. François Loos.** Ma question s'adresse également à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. le Premier ministre a décidé, l'année dernière, un moratoire pour le maintien des services publics qui s'applique notamment aux gares. C'est une bonne chose. Mais les délais ainsi accordés peuvent être bien ou mal utilisés. Ils seraient bien utilisés s'ils servaient à trouver de meilleurs horaires pour remplir les trains. Ils sont mal utilisés lorsqu'ils servent à modifier les horaires pour réduire la fréquentation.

**M. Xavier de Roux.** Très bien !

**M. François Loos.** La grille d'hiver est sortie, il y a quelques semaines, et je connais des cas où les nouveaux horaires sont faits pour décourager les usagers.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.** C'est vrai !

**M. François Loos.** Le conventionnement avec les régions ne permet pas de prendre réellement les décisions tant que la SNCF et impose ses études préalables, qu'elle seule peut réaliser ses *a priori* sur les marchés, qu'elle seule prétend connaître.

**M. Xavier de Roux.** Hélas !

**M. François Loos.** Il est donc difficile, dans les faits, de considérer la région comme l'autorité organisatrice.

Le problème se complique encore dans les zones frontalières, comme celle dont je suis l'élu. Pour obtenir une liaison France-Allemagne - je pense en particulier au prolongement de la ligne Strasbourg-Lauterbourg qui pourrait devenir Strasbourg-Mayence - que faut-il faire quand l'Etat, la SNCF et la région se relancent sans arrêt la balle pour savoir qui va payer les quelques fifrelins nécessaires ?

Il est temps d'appliquer les directives de Bruxelles sur le regroupement international des entreprises ferroviaires et sur la séparation entre le transporteur et le gérant de l'infrastructure. Il est temps qu'une comptabilité analytique permette de savoir de quoi on parle. Il est temps que le transfert des compétences et des moyens devienne enfin une réalité.

Il n'appartient pas à la SNCF de faire la loi en matière de transport ! C'est une prérogative de la représentation nationale. *(Applaudissements plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Vous avez raison, monsieur le député, il n'existe pas assez de liens entre les régions et la SNCF. C'est la raison pour laquelle, il y a maintenant plus d'un an, j'ai créé, sous l'autorité du sénateur Haenel qui avait déjà présidé une commission de la Haute Assemblée sur la SNCF, une mission chargée de réunir les régions de France qui, au cours du dernier Plan, s'étaient le plus passionnées pour le rail. Cette mission m'a remis son rapport en avril. J'ai annoncé, il y a quinze jours, en présence du président Bergougnoux, aux quatorze régions de France qui s'étaient manifestées, que M. le Premier ministre, sur ma proposition avait décidé d'autoriser, dès l'année prochaine, le lancement dans quelques régions d'une expérimentation faisant du conseil régional l'autorité organisatrice en matière de transports régionaux sur rail. C'est une révolution qui doit être menée à bien dans la transparence la plus totale avec la SNCF.

Bien évidemment, l'Etat transfère aux régions les fonds correspondant aux pertes de ces lignes, fonds qu'il verse aujourd'hui directement à la SNCF, afin qu'il n'ait pas de transfert de charges. Sur les quatorze régions consultées, dix ou onze se seraient déjà portées volontaires pour cette expérimentation qui changera les rapports entre la population, les élus et la SNCF.

Pour, ce qui concerne, enfin, le train de l'amitié, la SNCF coopérera bien sûr à ce projet infiniment sympathique. Mais l'ensemble des autorités régionales doivent d'abord se prononcer. Si elles donnent leur accord, la SNCF les suivra. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### MINES DE POTASSE D'ALSACE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

**M. Jean-Jacques Weber.** Ma question s'adresse à M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. *(Applaudisse-*

ments sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Sachez, monsieur le ministre, que ce qui est pour vous une première est pour moi un immense plaisir, et je profite de l'occasion pour vous adresser tous mes vœux de réussite à vous-même et à votre équipe. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Grâce à l'action patiente de M. Daniel Hoeffel, de votre prédécesseur, M. Longuet, et de M. Alphandéry...

**M. Jean-Pierre Brard.** On passe le cirage à la louche !

**M. Jean-Jacques Weber.** ... le bassin potassique alsacien bénéficie, depuis un an, de très importantes mesures, dont je me réjouis avec mes collègues Michel Habig et Joseph Klifa, comme le classement à l'objectif 2 européen, l'éligibilité à la prime d'aménagement du territoire, la prise en compte convenable au titre du contrat de plan, la lutte anti-dumping, enfin réussie, qui optimise aujourd'hui les ventes de potasse. Dans le même esprit, l'Entreprise minière et chimique a reçu de l'Etat, au titre des mines de potasse d'Alsace, une dotation de 500 millions de francs, et surtout l'assurance de M. le Premier ministre que l'exploitation minière pourrait bien se poursuivre jusqu'en 2004. Ces mesures, nécessaires, ont été très appréciées.

Cependant, monsieur le ministre, des interrogations subsistent sur le terrain, en particulier quant à l'affectation de la part de 100 millions de francs, prélevée sur la dotation attribuée aux mines de potasse d'Alsace, qui devait servir en priorité à aider les communes du bassin potassique à réparer les dommages causés par l'exploitation minière dans le domaine urbain, social et environnemental. (*« La question ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Votre question, monsieur Weber...

**M. Jean-Jacques Weber.** Nous attendons de l'EMC, et de son nouveau président, qu'elle s'engage elle-même dans cette vaste entreprise trop longtemps différée et qu'elle s'attelle enfin, à côté du conseil général et du conseil régional d'Alsace, à la régénération industrielle de cette partie du Haut-Rhin. (*« La question ! La question ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Pour cela aussi, monsieur le ministre, nous aurons besoin de votre soutien bienveillant et éclairé...

**M. le président.** Posez votre question, sinon M. le ministre ne pourra pas vous répondre.

**M. Jean-Jacques Weber.** Je finirai, monsieur le président, en évoquant la récente loi réaménageant le pôle minier.

**M. le président.** Non, monsieur Weber !

**M. Jean-Jacques Weber.** Elle nous aidera certainement, à condition que les décrets d'application sortent bientôt. Nous les attendons impatiemment, car les collectivités, mais aussi les particuliers victimes d'affaissements miniers...

**M. le président.** Monsieur Weber, je ne peux pas vous laisser continuer.

**M. Jean-Jacques Weber.** C'est un problème qui n'a pas été réglé depuis dix ans !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Cher Jean-Jacques Weber, dans les nouvelles fonctions qui sont les miennes, je suis heureux de pouvoir vous donner satisfaction sur cet important dossier, puisque vous-même et mon collègue au Gouvernement, Daniel Hoeffel, avez été, avec les autres élus concernés, à la pointe du combat pour la défense de ce secteur.

L'Entreprise minière et chimique, maison mère des mines de potasse d'Alsace, confrontée à des importations en provenance de Russie que le gouvernement précédent n'avait pu freiner, était au bord du dépôt de bilan.

**M. Jean Glavany.** Il ne faut pas lire, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** En avril 1993, lorsque mon prédécesseur a lui-même pris ses fonctions, le bassin potassique alsacien ne disposait pas des moyens financiers de sa réindustrialisation et l'incertitude la plus grande pesait sur le devenir de l'extraction minière. En l'espace de quelques mois, le gouvernement actuel a rétabli la situation sur des points très précis.

Premièrement, une protection commerciale réelle est mise en œuvre au niveau communautaire contre les importations de potasse provenant d'Europe orientale.

Deuxièmement, une dotation en capital de 500 millions de francs a été versée à l'Entreprise minière et chimique.

Troisièmement, à la suite des interventions du gouvernement français, et notamment de Daniel Hoeffel, le bassin potassique alsacien peut désormais bénéficier des subventions du Fonds européen de développement régional.

Enfin, grâce à l'action du Gouvernement, les mines de potasse d'Alsace pourront être exploitées sereinement jusqu'à l'échéance 2004. Cette position a été réaffirmée solennellement en novembre dernier, à l'Assemblée nationale, lors du débat sur le budget de mon ministère.

Ces résultats, voulus par le Gouvernement, n'auraient pu être obtenus sans une mobilisation très forte des élus, et en particulier de vous-même. Je vous en remercie très vivement, avec une pensée particulière pour votre coordination parlementaire, dont le dévouement à la cause des mineurs alsaciens est sans faille.

**M. Jean Glavany.** Vous n'allez tout de même pas nous lire les trois pages qui vous restent !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Certaines réalités sont incontournables, mon cher collègue. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Napoléon lui-même était bavard ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Vous avez néanmoins raison de souligner, monsieur Weber, que ces résultats constituent la base de départ d'un travail à long terme - plusieurs années - pour la reconversion industrielle du bassin potassique alsacien.

C'est pourquoi, dès ma prise de fonctions, j'ai demandé à M. Bernard Pache, le nouveau président de l'Entreprise minière et chimique, de travailler - après avoir produit un état des lieux et vérifié l'utilisation des dotations que vous avez évoquées - à la mise au point, en liaison avec les élus du Haut-Rhin, d'un plan cohérent d'industrialisation où chacun apportera sa part, aussi bien l'entreprise publique aidée par l'Etat que les collectivités territoriales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du*

groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement de la République.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Martin.

**M. Philippe Martin.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

L'actualité se focalise depuis quelques mois sur la nature des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. (« Ah ! », sur les bancs du groupe socialiste.) En 1993, en adoptant sa plate-forme, la majorité qui est aujourd'hui la nôtre a pris l'engagement de mettre enfin un terme aux liens ambigus et dangereux entre le parquet et le pouvoir politique, et de rompre ainsi avec la pratique des années précédentes. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Didier Boulaud.** La question !

**M. Philippe Martin.** À l'heure où le citoyen s'interroge sur le fonctionnement de la justice, sur ses lenteurs présumées, et souhaite ardemment une réforme en profondeur du système judiciaire, pouvez-vous nous dire, monsieur le garde des sceaux (« Il n'est pas là ! » sur les bancs du groupe socialiste) ce que vous comptez faire pour accélérer la mise en œuvre de cette réforme ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

**M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Monsieur Philippe Martin, votre question me permet de rappeler ce qu'a fait le Gouvernement dans le domaine sur lequel vous l'interrogez, à savoir l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir exécutif. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Quand nous sommes arrivés au gouvernement, quelle était la situation ? Nous vivions une crise de confiance grave entre les magistrats et le monde politique. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Elle tenait à plusieurs raisons, bien connues de nous tous. Il y avait d'abord les affaires, affaire Boucheron, affaire Nucci. (Vives protestations sur les mêmes bancs.)

**M. Martin Malvy.** Pas vous, pas ça !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Il y avait aussi l'amnistie votée par le Parlement, tellement décriée. Il y avait enfin des instructions données aux magistrats du parquet. (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Henri Emmanuelli.** Vous allez un peu loin !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Si bien qu'on constatait une absence de confiance totale entre la magistrature et le monde politique. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et Liberté.)

**M. Martin Malvy.** Pas vous, pas ça et pas aujourd'hui : regardez M. Rossi dans les yeux !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Qu'avons-nous fait ? Dès sa prise de fonctions, le Gouvernement a décidé de créer une rupture.

**M. Martin Malvy.** Un peu tard !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Monsieur le président Martin Malvy, voulez-vous m'écouter ?

Le Gouvernement a donc décidé de créer une rupture. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Comment a-t-il procédé ?

Premièrement, et c'est une innovation fondamentale, les directives concernant l'action publique doivent désormais être données par écrit et le document doit être joint au dossier. J'aimerais, à cet égard, rappeler au groupe socialiste un point important. Lorsque nous avons discuté ici même du nouveau code de procédure pénale, plusieurs députés, dont Jacques Toubon, Nicole Catala et moi-même, avaient déposé des amendements tendant précisément à ce que les directives adressées aux procureurs soient écrites et jointes aux dossiers. Le Gouvernement socialiste de l'époque avait refusé. Aujourd'hui, cette réforme est faite ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et Liberté.)

Deuxièmement, tout le monde à l'époque se plaignait de la composition du Conseil supérieur de la magistrature, la plupart des juges y siégeant étant nommés par le pouvoir exécutif, et non pas élus par leurs pairs. Grâce à la réforme de la Constitution décidée par le Premier ministre et le Gouvernement, monsieur Martin, aujourd'hui tel n'est plus le cas et le Conseil supérieur de la magistrature n'a plus la même composition.

Quant aux magistrats du parquet, dorénavant un avis doit être donné pour leur nomination. La gauche n'avait pas non plus voulu de cette réforme. Nous, nous l'avons faite. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Votre question, monsieur Philippe Martin, m'aura donné l'occasion, et j'en suis heureux, de montrer à la représentation parlementaire et, au-delà, aux Français que, nous, nous avons fait les réformes qui permettent aujourd'hui à la justice d'être transparente. (Mêmes mouvements.) Du reste, quelle meilleure preuve en voulez-vous que les événements que nous vivons depuis quelques semaines ? Y a-t-il meilleure démonstration de l'indépendance de la justice ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Mesdames, messieurs les députés, je rappellerai encore que nous avons fait adopter une réforme de la procédure pénale pour aider les magistrats, que nous avons créé des juridictions spécialisées en matière économique et financière dans chaque cour d'appel pour mieux combattre la corruption.

Et c'est sans doute pourquoi, contrairement à ce qui se passe en Italie, nous n'assistons pas dans notre pays à une révolte des juges contre les hommes politiques.

**M. René Carpentier.** Le ministre est trop long, monsieur le président ! Le groupe communiste ne pourra pas poser ses questions !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** En France, c'est le Gouvernement qui permet aux juges de lutter enfin contre la corruption ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement

*pour la République et sur quelques bancs du groupe République et Liberté. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### APPRENTISSAGE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Le Nay.

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, ce n'est pas juste ! C'est maintenant au groupe communiste de poser ses questions !

**M. le président.** Monsieur Hage, nous disposons encore d'une vingtaine de minutes !

**M. Jacques Le Nay.** Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'arrivée des jeunes sur le marché du travail est toujours un sujet d'actualité. L'une des grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés est l'inadéquation entre l'offre et la demande, car, bien souvent, les formations dispensées ne correspondent pas aux besoins exprimés par les entreprises. Cette situation trouve ses origines dans la dépréciation subie au fil des ans par l'apprentissage au profit des autres formations.

Afin de remédier à cette situation, le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, avez décidé de mettre en place un ensemble de mesures destinées à revaloriser l'apprentissage. Après deux années de mise en application de celles-ci, pouvez-vous nous annoncer des résultats ? Quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Au vu de ces éléments, le Gouvernement entend-il renforcer le dispositif ou l'adapter ? Enfin, pouvez-vous nous dire quelles sont, pour les prochains mois, les perspectives de développement de la formation en alternance par l'apprentissage ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en le remerciant d'avance d'une réponse concise.

**M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ma réponse, monsieur le député, se résumera en trois mots : le constat, le bilan et l'avenir.

Le constat : jusqu'à la moitié de l'année 1993, l'apprentissage a baissé annuellement d'environ 10 p. 100. C'était une dépréciation continue.

Le bilan : grâce à la loi quinquennale et aux mesures d'urgence que nous avons prises, nous avons constaté un progrès très spectaculaire de l'apprentissage - plus 52 p. 100 au premier semestre. A la fin de l'année, le nombre des contrats d'apprentissage devrait s'élever à 280 000 au lieu de 230 000. Nous sommes donc bien sur la trajectoire prévue, l'objectif étant de doubler en cinq ans les chiffres en matière d'insertion des jeunes.

L'avenir : c'est le projet de loi renforçant l'apprentissage que j'aurai à défendre devant vous dans les prochaines semaines. Ce faisant, il ne faudrait pas toutefois fragiliser les CFA. C'est la raison pour laquelle nous veillerons parallèlement à assurer l'avenir des CFA, ce qui passe par une réforme de la taxe d'apprentissage.

J'espère, mesdames, messieurs les députés, que vous voterez ce texte et que le bilan de l'année prochaine confirmera que nous sommes bien sur la bonne trajectoire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### DROGUE

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage, qui avait donc tort de s'inquiéter il y a quelques instants.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre de l'intérieur, la drogue avilit, mutilé la jeunesse, tue, rend banale une horreur, *de visu* ou télévisée, où les drogués sont d'évidence des victimes. Elle sert les intérêts les plus abjects. Son commerce seconde sur la planète celui des armes. Les narco-trafiquants prospèrent. Avec quelles complicités ?

Les manifestants parisiens du 19<sup>e</sup> arrondissement, jeudi dernier, comme les 2 000 qui, à l'appel des fédérations communistes du Nord-Pas-de-Calais, ont défilé samedi dernier dans Rotterdam - j'en étais avec Alain Bocquet et René Carpentier - ont lancé et entendent répéter un appel à toutes les consciences inquiètes - mais en est-il qui ne le soit pas ? - devant le développement de la drogue, relever un défi de civilisation et signifier au Gouvernement, dont vous êtes un membre éminent, monsieur le ministre, qu'il ne mène pas en l'occurrence le combat nécessaire.

Rotterdam ? Mais, n'est-ce pas le premier port européen et l'hypermarché officiel de la drogue ?

Que fait le gouvernement français quand le gouvernement hollandais accepte qu'à nos portes la marijuana dépasse la tulipe et que la recherche scientifique s'ingénie à rendre cette plante plus toxique ? Que fait le gouvernement français quand le gouvernement hollandais tolère la vente des drogues les plus diverses, et ce contrairement à la convention des Nations Unies du 20 décembre 1988 ?

Que fait le gouvernement français pour que la Commission de Bruxelles, plutôt que des injonctions contre notre budget, prenne des mesures pour en finir avec les crimes et le fric de la drogue ?

Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez pourtant promis au Sénat le 29 avril 1993 de travailler à une législation commune au sein des Douze, et précisé que, en cas d'échec, la France assurerait le contrôle des voies d'accès, afin que la drogue ne puisse entrer librement dans notre pays. *Quid* de cet engagement ?

**M. le président.** Monsieur Hage, posez votre question, s'il vous plaît !

**M. Georges Hage.** Avec un nombre grandissant de mes concitoyens, je ne cesse de m'interroger : derrière la thèse fataliste prétendant qu'une bataille dissuasive contre la drogue est illusoire, en viendrait-on délibérément à composer avec les narco-dictatures dans l'ordre économique mondial qui s'annonce ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) L'aliénation...

**M. le président.** Monsieur Hage, si vous ne posez pas immédiatement votre question, Mme Jacquaint ne pourra pas poser la sienne !

**M. Georges Hage.** ... de l'homme provoquée par la drogue serait-elle consubstantielle au règne de l'argent-roi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, le problème de la drogue est suffisamment grave

pour que, sur un tel sujet, il y ait déjà un large consensus sur le diagnostic. Je confirme donc la position du Gouvernement. Depuis notre arrivée aux responsabilités, nous n'avons cessé d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement hollandais afin qu'il modifie sa législation...

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... et que ce pays cesse ainsi d'être le marché libre de la drogue où vont malheureusement s'approvisionner certains de nos compatriotes. Progressivement, nous avons trouvé auprès du gouvernement hollandais plus de compréhension.

**M. Alain Bocquet.** Rien n'a changé pourtant !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** A l'heure actuelle, la législation est en voie d'être modifiée.

Dans le même temps, et conjointement avec les polices allemande et hollandaise, nous avons conduit plusieurs opérations aux frontières et procédé à de très nombreuses interpellations.

**M. Louis Pierna et M. Alain Bocquet.** En tout cas, ça n'a rien changé !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Mais, le problème de la drogue étant mondial, ce n'est pas ainsi, quels que soient les efforts consentis par un pays, qu'on le résoudra.

C'est pourquoi la France est engagée dans une politique de coopération avec d'autres pays qui sont confrontés sur leur propre territoire au drame de la drogue, et notamment les pays producteurs. Le problème de la drogue sera résolu le jour où, au niveau de l'organisation des Nations Unies, la production et la vente de la drogue seront considérées comme un crime contre l'humanité et que nous les traiterons comme tel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Encore faudra-t-il dans le même temps apporter aux populations pour lesquelles la culture de plantes toxiques est la seule source de revenus des éléments de substitution leur permettant de vivre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La question qui est posée et qui dépasse de très loin le cadre de cet hémicycle est donc simple : quand acceptons-nous de consacrer à l'échelle de l'humanité les moyens matériels et financiers nécessaires pour mettre un terme à la production et au trafic de la drogue plutôt que de financer des mesures qui, malheureusement, ne peuvent être que des palliatives. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le Gouvernement, pour sa part, poursuivra ses efforts. La prochaine réunion qui se tiendra à Naples dans quelques mois dans le cadre des Nations Unies devrait nous permettre, en tout cas je l'espère, de définir une politique cohérente sur l'ensemble de la planète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### JOURNÉE DU REFUS DE LA MISÈRE

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 17 octobre au Trocadéro, sur le parvis des droits de l'homme, la voix de Mme Geneviève de Gaulle-Antonioz s'est élevée pour déclarer : « La misère, ça ne se soulage pas, ça se détruit ! »

**M. Alain Bocquet.** C'est bien vrai !

**Mme Muguette Jacquaint.** Cette misère, cette pauvreté, monsieur le Premier ministre, vous ne la détruisez pas, vous la construisez, vous l'organisez. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si mes propos vous choquent, démentez-moi, démentez les chiffres publiés par *Le Nouvel Economiste* qui révèle qu'en France les 10 premières familles les plus fortunées se partagent 103 milliards de francs alors que 5 millions de familles doivent survivre avec 1 800 francs par mois et 12 millions d'autres ne dépassent guère le seuil de la pauvreté.

**M. Arthur Dehaine.** Amalgame !

**Mme Muguette Jacquaint.** Non, monsieur le Premier ministre,...

**M. Jacques Baumel.** Mais M. le Premier ministre n'est pas là !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... votre présence au Trocadéro ne suffit pas pour effacer les ravages de votre politique (*Protestation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) pas plus que la minute de silence demandée à New York en mémoire des trente-cinq millions d'enfants qui meurent chaque année faute de soins. Pour détruire la misère...

**M. Robert-André Vivien.** La misère, c'est votre fonds de commerce !

**M. Alain Danilet.** Posez donc plutôt votre question !

**Mme Muguette Jacquaint.** Pour détruire la misère et s'attaquer réellement à l'exclusion allez-vous utiliser les 600 milliards de profits gaspillés dans la spéculation ?

Allez-vous exiger des contreparties, en termes d'emplois, des entreprises auxquelles vous avez encore offert 90 milliards ?

Allez-vous imposer les grandes fortunes à plus de 0,4 p. 100, afin qu'elles paient intégralement les sommes consacrées au RMI ?

Allez-vous enfin choisir de répondre aux besoins de millions de femmes, d'hommes et de jeunes sacrifiés sur l'autel des grandes fortunes et de l'argent-roi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

**Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Madame le député, c'est moi qui vous répons, en lieu et place du Premier ministre. Certes, tous les ministres ici présents auraient aussi bien pu le faire. Je dois toutefois reconnaître que je suis assez contente que ce soit moi.

**M. Robert-André Vivien.** C'est très bien comme ça !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Peut-être, en effet, et je m'excuse de le dire, suis-je dans cet hémicycle l'une des mieux placées pour le faire.

Madame le député, cela fait trente-cinq ans que je travaille avec ATD-Quart-Monde, puisque vous avez cru bon de soulever la question de la pauvreté sous cet angle.

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout à fait !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Vous auriez pu, en effet, de façon plus neutre, évoquer les différences de richesse qui existent en France comme dans tous les pays, même dans les régimes que vous avez le plus admirés et où nous savons bien quelles étaient les inégalités ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et au groupe du Rassemblement pour la République.*) Madame Jacquaint, je souhaite comme vous, et peut-être plus encore que vous (*Protestations sur les bancs du groupe communiste*)...

**M. Jacques Baumel.** Certainement !

**M. Louis Pierna.** C'est la grande bourgeoisie qui nous parle !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... un monde avec plus de justice sociale et une répartition meilleure des richesses. Mais je regrette que vous ayez abordé la question de la pauvreté comme vous l'avez fait. C'était si facile d'évoquer ATD-Quart-Monde, les propos qui ont été tenus le 17 octobre et la minute de silence pour mettre en cause la présence du Premier ministre au Trocadéro. Je prends d'ailleurs la critique à mon compte car j'y étais également.

**Mme Muguette Jacquaint.** Moi aussi, j'y étais.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** J'y suis tous les ans, même quand je ne suis pas ministre et j'ai eu l'honneur de figurer parmi les quatre ou six personnes qui, avec le père Joseph, ont dévoilé la dalle du Trocadéro consacrée aux droits de l'homme, des hommes les plus pauvres.

Je suis donc particulièrement bien placée pour discuter de ce sujet avec vous. Mais, de grâce, n'utilisez pas de tels arguments. Parlez-nous de fiscalité, ou d'économie,...

**M. Alain Bocquet.** D'accord, parlons-en !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... ce sera moins hypocrite. Parlez-nous de votre projet, bien que nous le connaissions déjà bien puisque c'est toujours le même : faire payer les riches.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Brard.** Voir Mme Bettencourt !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Force est cependant bien de constater que votre présence au Gouvernement pendant deux ans n'a pas été un succès ! Le pays s'est appauvri et les pauvres se sont retrouvés encore plus pauvres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

## LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n<sup>os</sup> 1530, 1560).

#### JUSTICE (*suite*)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la justice.

Nous en venons à une nouvelle série de questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à Mme Christine Boutin.

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le garde des sceaux, les lenteurs de la justice sont dues en partie à la disparité des charges entre les juridictions. Ne pensez-vous pas, qu'il serait temps d'y mettre fin ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.** Je vous répondrai deux fois oui.

Oui d'abord en ce qui concerne la disparité car la photographie des activités judiciaires fait apparaître une différence de un à trois entre les juridictions.

Oui, ensuite, quant à l'action pratique, puisque, dès 1995, une soixantaine de postes de magistrat seront redéployés vers les juridictions et les départements à très forte activité. Ces redéploiements, ajoutés aux soixante créations de postes de greffier, devraient améliorer la situation, surtout dans les secteurs où les difficultés sont les plus grandes : tribunaux pour enfants, juges d'application des peines et parquets.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Kert.

**M. Christian Kert.** Monsieur le ministre d'Etat, je serai très attentif à la réponse que vous voudrez bien apporter à mon collègue Jean-Bernard Raimond à propos de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Vous ne serez pas le seul !

**M. Christian Kert.** Ma question porte sur le nombre très insuffisant de membres du personnel psycho-médical dans les centres de détention en France.

En effet, l'application du code de la santé publique aboutit à un paradoxe : dans les maisons d'arrêt où la population carcérale est en attente de jugement et est donc destinée à ne rester qu'un temps limité, les directions départementales des affaires sociales ont compétence pour désigner le personnel psycho-médical et elles disposent d'effectifs suffisants pour assumer cette tâche. En revanche, ce dispositif n'existe pas dans les centres de détention à vocation régionale ou multirégionale, où les périodes de détention sont forcément beaucoup plus longues.

Par exemple, on a observé, dans un centre de détention de 600 détenus, que plus de 60 p. 100 de la population carcérale était composée de toxicomanes, parmi

lesquels 15 p. 100 au moins de séropositifs. Il existe donc des cas pathologiques qu'il est essentiel de traiter. Or pour qui connaît l'importance, pour ces personnes fragilisées, d'avoir des entretiens et un soutien psychologique, il est évident que la seule présence, dans un centre de détention de cette nature, d'un seul médecin n'assurant que neuf heures d'entretien par semaine, est très insuffisante.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, qu'il conviendrait de fournir un effort substantiel en la matière ?

Le directeur d'un centre de détention de cette importance nous indiquait que deux psychologues ou deux psychiatres, au moins, à temps complet seraient nécessaires.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Monsieur le député, les effets cumulés du programme pluriannuel pour la justice et, plus encore, de la loi du 18 janvier 1994 qui a réformé la prise en charge sanitaire des détenus, vont permettre un net développement de l'encadrement médical spécialisé des détenus qui présentent des troubles graves du comportement, lesquels sont, en effet, de plus en plus nombreux. Trois types de mesures traduisent cet effort.

Premièrement, le renforcement des moyens des vingt services médico-psychologiques régionaux existants, lequel permettra notamment la création d'unités fonctionnelles desservant, à partir d'un centre régional, des établissements pénitentiaires voisins.

Deuxièmement, la création, dans le cadre du programme pluriannuel pour la justice, de cinq services nouveaux qui desserviront, pour l'essentiel, des établissements pour longues peines, actuellement dépourvus ou mal pourvus en encadrement.

Troisièmement, la mise en œuvre de la loi du 15 janvier 1994, qui réforme la prise en charge sanitaire des détenus et permet aux établissements dépourvus de centres régionaux, ou mal desservis, de passer des conventions avec le secteur psychiatrique ou l'hôpital psychiatrique de proximité, et de bénéficier ainsi de soins adaptés.

Ces trois mesures devraient répondre à votre souci, car il est parfaitement légitime de faciliter l'insertion et d'avoir un meilleur encadrement médical spécialisé des détenus.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Monsieur le garde des sceaux, l'un de nos honorables collègues vous a interrogé ce matin sur les juridictions de Seine-et-Marne, mais je voudrais que les choses soient précisées en ce qui concerne le tribunal de grande instance de Melun.

La population du ressort de ce tribunal est passée de 331 000 habitants en 1982 à plus de 450 000 en 1994. Cette évolution démographique, qui s'est accompagnée d'une augmentation considérable du nombre des jeunes est sens équivalent en France. Pourtant les effectifs du tribunal de grande instance sont restés stables.

De surcroît, dans un département en pleine expansion, la cour d'assises tient dix sessions annuelles de quinze jours à Melun, ce qui occupe un magistrat à temps plein. Il faut savoir aussi que, dans un département très concerné par le TGV et par les tracés d'autoroutes, le service de l'expropriation nécessite un poste à mi-temps. Enfin le centre de détention de Melun accueille 350 condamnés à des longues peines.

Monsieur le garde des sceaux, je pourrais vous fournir d'autres statistiques sur l'évolution des contentieux, mais il est évident que la situation de ce tribunal ne permet plus de faire face aux missions du service public de la justice. Cela est particulièrement grave pour les mineurs et les jugements correctionnels.

C'est pourquoi, je me permets d'insister pour que, dans le redéploiement envisagé, vous pensiez aux juridictions qui sont complètement saturées avant d'examiner le cas de celles où le taux d'activité n'est pas aussi élevé.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** J'ai en effet, rappelé ce matin, en répondant à l'un de vos collègues, que la surcharge des tribunaux à Melun, comme à Meaux et à Fontainebleau, liée à l'évolution démographique du département de Seine-et-Marne - posait de véritables problèmes.

Des progrès ont été accomplis en 1994, une nouvelle progression, plus substantielle, aura lieu en 1995 au profit des tribunaux de grande instance du département de Seine-et-Marne. En outre, vous savez que nous avons pris des décisions de rénovation, d'agrandissement ou de construction.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Je vous en remercie.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Vous y avez d'ailleurs pris une large part. Quant à la dernière décision, celle de créer un tribunal administratif, seule la localisation n'est pas encore décidée. Elle fera l'objet d'une concertation avec les élus locaux.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Quelle chance d'être en Seine-et-Marne ! (Sourires.)

**M. Jean-Jacques Hyest.** Nous avons tellement de problèmes qu'il faut bien que l'on s'occupe de nous !

**M. le président.** La parole est à M. Xavier de Roux.

**M. Xavier de Roux.** Monsieur le garde des sceaux, dans le budget de la justice, les dépenses carcérales pèsent d'un poids de plus en plus lourd. Comment les diminuer ?

D'abord, ne serait-il pas possible de limiter davantage la détention provisoire qui est parfois utilisée par les juges d'instruction comme une façon d'obtenir l'aveu dans notre vieux système inquisitoire ?

Ensuite, ne pourrait-on créer un système d'*habeas corpus* à la française qui permettrait d'instaurer le principe de cautions non seulement financières, mais aussi morales ?

Enfin, après le prononcé des condamnations, ne conviendrait-il pas de limiter les peines de privation totale de liberté en augmentant les dotations pour les centres de semi-détention ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** D'abord, monsieur Roux, je pense que l'instauration des cautions morales reviendrait à mettre en place un régime de responsabilité pour autrui qui serait sans doute censuré par le Conseil constitutionnel.

Quant au problème de la détention provisoire et de ses excès, il a largement été abordé ce matin dans cette enceinte. Dans la mesure où l'opinion publique y est très sensible et compte tenu de l'importance des moyens en personnels à mettre en œuvre pour la détention provisoire - près du tiers des effectifs - je pense demander à un parlementaire en mission de préparer les bases d'un document et d'une réflexion.

En ce qui concerne les alternatives à l'incarcération, plusieurs orientations ont été définies dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle pour la justice, à

savoir la création de 1 200 places en centres de semi-liberté et l'encadrement des formules dites ouvertes permettant de doubler le nombre de postes. Cela devrait permettre aux magistrats de disposer de solutions alternatives à la prison, surtout pour les petites peines, puisque l'encadrement indispensable existerait. Le coût prévisionnel pour les 1 200 places de semi-liberté serait de l'ordre de 200 millions de francs pour les équipements, de 46 millions de francs pour les emplois - 300 personnels pénitentiaires - et de 19 millions de francs pour le fonctionnement.

L'administration pénitentiaire ne dispose à ce jour que de 1 612 places de semi-liberté, dont 598 seulement en centres. Or il est souhaitable, pour de multiples raisons, de séparer les centres de détention des centres de semi-liberté. La capacité des nouveaux centres variera selon l'importance de la population du site, mais il y aura, en moyenne, 30 places par centre.

L'élaboration de la carte pénitentiaire définitive, avec la détermination des priorités, sera achevée au début de 1995. D'ores et déjà, nous savons que les besoins les plus manifestes correspondent aux grands centres urbains des régions Ile-de-France, Nord, Rhône-Alpes, Provence - Côte d'Azur. Je pense d'ailleurs étudier cette question avec le président de la commission des lois et avec les rapporteurs.

**M. le président.** Nous revenons aux questions de groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

**M. Jean-Bernard Raimond.** Monsieur le ministre d'Etat, je reviens sur le problème de la carte judiciaire que vous avez évoqué ce matin en répondant à l'un de mes collègues.

Le budget de la justice est bâti avec un honorable souci d'optimisation des moyens financiers, afin d'améliorer la qualité de la justice, et nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est pourquoi je ne doute pas que vous écarterez la suggestion du rapport Carrez sur une éventuelle refonte de la carte judiciaire. Ce rapport propose notamment de scinder la cour d'appel d'Aix et de créer une cour à Nice.

Au moment où l'Etat investit 100 millions de francs dans le pôle judiciaire d'Aix pour regrouper les services éparpillés de la cour d'appel, cette suggestion de scission ne me semble correspondre ni à l'objectif d'optimisation des moyens ni à celui d'amélioration de la qualité de la justice. En effet, l'installation d'une cour à Nice coûterait très cher, puisque l'on sait que les petites cours d'appel exigent une consommation élevée de moyens. Or ces dépenses pourraient être utilement affectées à la cour actuelle pour améliorer son fonctionnement.

La cour d'appel d'Aix-en-Provence rend des services irremplaçables grâce à sa dimension qui permet une bonne spécialisation des magistrats sur tous les sujets. Cela est encore plus vrai si l'on tient compte du haut niveau de rayonnement de la faculté de droit d'Aix-en-Provence dont le lien étroit avec le monde judiciaire est historique. En revanche, la scission déboucherait sur l'existence de deux cours ayant chacune moins de chambres, et elle remettrait en cause ce résultat d'une justice de qualité.

Aussi vous serai-je reconnaissant, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir me rassurer sur le maintien de la cour d'appel d'Aix dans son unité et dans son importance. Je vous demande de faire le nécessaire, si cela est possible, pour que cette malheureuse suggestion de scission soit retirée du prochain rapport sur l'état de la carte judiciaire que vous présenterez à notre assemblée.

**M. le président.** Avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat, la parole est à M. Pierre Pasquini.

**M. Pierre Pasquini rapporteur pour avis de la commission des lois.** Monsieur le président, je vous remercie ainsi que M. le ministre d'Etat.

Je conçois l'intérêt que M. Raimond porte à une éventuelle scission de la cour d'Aix, mais il y a des chiffres qui ne trompent pas. Je vous les donne : la cour d'Aix rend 30 000 arrêts par an, juste après la cour de Paris qui en rend 33 000 mais avec 1 036 magistrats alors que la cour d'Aix n'en compte que 400. Sur ces 30 000 arrêts, plus de 12 000 portent sur des affaires qui viennent de Grasse et de Nice.

Dès lors, la scission est une nécessité dont on parle depuis quarante ou cinquante ans. Nice retrouverait ainsi la cour d'appel qu'elle a perdue lors du rattachement à la France en 1860. (*Sourires.*) Dans tous les cas, monsieur le garde des sceaux, à défaut de créer, un jour, cette cour d'appel dans les Alpes-Maritimes, vous aurez peut-être à juger de l'opportunité de créer ce qu'on s'appelle des chambres détachées, notamment en matière pénale, parce que ce serait une économie pour vous.

**M. le président.** Toujours avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat, la parole est à M. Pierre Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Il ne m'appartient pas, monsieur le président, de départager nos collègues, mais je crois pouvoir, monsieur le rapporteur, proposer une solution.

Je souhaite que l'on augmente le nombre des chambres de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

En réalité, nous considérons, comme on vous le dira dans les questions qui vont vous être posées, qu'il ne faut pas changer la carte judiciaire...

**M. René André et M. André Fanton.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** ... car ce qui est vrai pour les petits tribunaux de proximité l'est également pour les cours d'appel.

**M. André Fanton.** Tout à fait !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Je souhaite que l'on augmente les capacités de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, car il vrai, monsieur le rapporteur, qu'elle a un nombre de dossiers considérable, qu'elle est la deuxième de France.

Je crois, par là même, répondre aux souhaits de l'un et de l'autre.

**M. René André et M. André Fanton.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Le président de la commission des lois ayant proposé les bases d'un arbitrage, je n'ai plus qu'à réunir les diverses parties pour le concrétiser ! (*Sourires.*)

Je signale aussi que le taux d'appel dans la cour d'Aix est deux fois et demie plus élevé que dans celle de Rennes.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Faut-il supprimer des chambres à Rennes ? (*Rires.*)

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Nous avons déjà le problème des relations entre Rennes et Nantes ! N'ouvrons pas cette boîte de Pandore !

**M. René André.** Vous avez raison !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** D'un autre côté, l'argument de la spécialisation ne conduit pas aujourd'hui à démultiplier les cours d'appel.

Voilà les raisons pour lesquelles je suis prêt à travailler sur la solution de synthèse dont parlait à l'instant le président de la commission des lois.

**M. le président.** La parole est à M. René André.

**M. René André.** Monsieur le garde des sceaux, ma question porte également sur la carte judiciaire.

Je crois, en effet, que toucher à la carte judiciaire, c'est ouvrir la boîte de Pandore.

**M. André Fanton.** Evidemment !

**M. René André.** Je fais miennes les excellentes observations du président Mazeaud quand il vous dit : « Ne touchez pas à la carte judiciaire ! » Il ne faut pas le faire pour de nombreuses raisons.

On parle d'aménagement du territoire, de maintien des services publics, comment peut-on, dans le même temps, expliquer que l'on va fermer des écoles, des hôpitaux et des tribunaux ? C'est absolument incompatible avec la notion d'aménagement du territoire.

On parle d'optimisation des moyens de la justice, mais est-elle plus vite rendue, comme le souhaitent nos concitoyens, dans des grands tribunaux que dans des petits ? Dans les petits tribunaux, nos concitoyens obtiennent plus rapidement les réponses qu'ils attendent.

Il y a également une question de proximité. Dans un département comme celui de la Manche, qui est tout en longueur, comment voulez-vous demander à des justiciables du Mortainais d'aller plaider à Saint-Lô ou se faire juger à Cherbourg ? C'est totalement inconcevable et cela ne correspond pas à une réalité sociologique. J'ai déjà eu l'occasion, monsieur le garde des sceaux, d'évoquer cette question devant vous lors de l'examen de la loi quinquennale sur la justice ; je la renouvelle aujourd'hui.

Il y a enfin une question d'emploi. Pour une ville comme Avranches, un tribunal représente cent emplois, dont elle ne peut pas se séparer. Le problème est exactement le même à Fougères, que vous connaissez, encore qu'à la différence d'Avranches il n'y ait pas de tribunal de grande instance à Fougères.

Vous m'aviez répondu à l'époque qu'il y aurait concentration, redéploiement, justice foraine. Ce n'est pas possible. Nous savons, malheureusement, à quoi cela aboutit : à des fermetures ou à des suppressions de tribunaux, qui vont à l'encontre d'une action d'aménagement du territoire, ou encore à des délais de jugement plus longs. Je prends un exemple : le tribunal de grande instance d'Avranches ne délivre plus les certificats de nationalité ; il faut maintenant s'adresser à Coutances. Auparavant, on les avait sous huit jours ; désormais, il faut attendre un mois. Ce n'est pas cela l'optimisation de la justice.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. René André.** Je demande, monsieur le garde des sceaux, que le Gouvernement, en cette période d'aménagement du territoire, prenne des engagements fermes pour ne pas toucher à la carte judiciaire et pour maintenir les tribunaux de grande instance.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois, et M. André Fanton.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Monsieur le député, il y a pratiquement autant de passion du côté de ceux qui, comme vous, estiment que les services rendus par la carte actuelle sont plus importants que les services qui seraient rendus par une réorganisation et une concentration de la force de jugement, que du côté de ceux qui estiment qu'on ne peut pas maintenir une carte judiciaire

de 1 200 juridictions alors que, aujourd'hui, si l'on devait espérer une nouvelle répartition *ex nihilo*, 600 ou 700 lieux de juridiction constitueraient peut-être un optimum.

Cela dit, il y a toute une histoire, tout un passé et le rapport de Jean-François Carrez est un travail de réflexion. La solution retenue actuellement tend à favoriser une très large déconcentration et à chercher à mieux utiliser la force de jugement parce qu'il est vrai que les ratios de travail - bien qu'il soit difficile de se concentrer sur ce seul critère - varient de un à trois. Je suis favorable au maintien d'une présence judiciaire dans les villes. J'y suis d'autant plus attaché qu'au tribunal d'instance de Vitry, on a supprimé voilà trois ans le conseil de prud'hommes. Personne n'a compris cette mesure autoritaire.

Je suis sensible aussi à l'exigence d'une meilleure utilisation des hommes et des femmes de la force de jugement, ce qui ne passe pas forcément par des suppressions de tribunaux.

Voilà la synthèse qui me paraît la moins mauvaise sur un sujet extraordinairement difficile à propos duquel il faut concilier le poids des traditions, la politique d'aménagement du territoire et la meilleure utilisation possible des hommes et des femmes qui apportent leurs solutions aux problèmes de jugement.

J'espère avoir ainsi répondu à votre inquiétude.

**M. René André.** Vous l'avez plutôt renforcée !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

**M. Jean-Bernard Raimond.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous poserai maintenant une question spécifique liée au statut de la magistrature.

Le projet de loi organique adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 5 juillet 1994 prévoit dans son titre II le recrutement de conseillers de cour d'appel en service extraordinaire. Cette disposition devrait permettre, à juste titre, de compléter l'effectif insuffisant du corps des magistrats.

Cependant, pour maintenir et améliorer la qualité de la justice, il convient d'accorder une attention particulière aux modalités de recrutement des nouveaux conseillers.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous préciser le nombre de postes de conseiller de cour d'appel en service extraordinaire que vous prévoyez de créer ainsi que les modalités envisagées pour le recrutement de ces personnels ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Monsieur le député, pour 1995 est prévue la création de six emplois dans le cadre dont vous venez de parler.

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le garde des sceaux, la montée de la délinquance des jeunes constitue pour la plupart de nos concitoyens une grave préoccupation. Elle contribue fortement à l'augmentation de l'insécurité dans la vie quotidienne et elle constitue, pour nous, un défi redoutable.

D'abord, parce que le nombre d'adolescents que l'on doit suivre ne cesse d'augmenter, en particulier celui des jeunes qui relèvent des deux tranches d'âge extrêmes - les moins de treize ans et les plus de dix-huit ans - et qui sont les plus difficiles à prendre en charge.

Ensuite, parce que la protection judiciaire de la jeunesse appelle la mise en œuvre de mesures de soutien, d'éducation et de sanctions dont il faut user avec fermeté mais aussi avec générosité et avec discernement. C'est donc un sujet difficile.

Lorsque vous nous avez présenté, en juillet, votre projet de loi de programme pour la justice, vous nous avez annoncé une augmentation de 500 places dans les centres d'hébergement et la création de 400 postes d'agent des services de la protection judiciaire de la jeunesse. Nous nous en sommes félicités encore que j'aurais, pour ma part, souhaité que cette augmentation des moyens de la protection judiciaire de la jeunesse soit encore plus importante.

Je voudrais vous poser quelques questions.

Vous nous avez dit, lors de la présentation de ce projet de loi, qu'il fallait développer aussi les services en milieu ouvert et les centres d'accueil de jour et qu'il convenait de mieux coordonner l'action de la protection judiciaire de la jeunesse avec l'action des autres administrations qui s'occupent des jeunes, qu'il s'agisse de l'éducation nationale ou des services sociaux.

Monsieur le garde des sceaux, où en sont vos projets et les actions que vous avez engagées pour renforcer les services en milieu ouvert, pour développer les centres de jour et pour mieux coordonner l'action de la protection judiciaire de la jeunesse avec celle des services sociaux dans leur ensemble ? Avez-vous pu déjà amorcer l'amélioration de leur coordination ?

Enfin, comment comptez-vous concrétiser les structures expérimentales qui sont évoquées dans votre projet de budget ? S'agit-il, par exemple, d'association comme l'association JET, Jeunes en équipe de travail ?

Je porterai intérêt aux réponses que vous m'apporterez à ces différentes questions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Face à la montée de la délinquance, c'est la diversité des solutions qui, comme vous le rappelez, paraît être la meilleure. Dans le budget pour 1995, sont prévus la création de cinquante emplois dont trente d'éducateurs, 70 millions de francs pour des foyers d'hébergement et 7 millions en crédits de fonctionnement pour les places nouvelles.

Dans cette diversification de modes de prise en charge, est prévue en effet la solution « JET » mais aussi celle de La Maison de l'espoir, avec huit emplois. Je crois que toutes les solutions, de type associatif ou bénévole, peuvent apporter une contribution importante à la politique de prévention.

Au-delà des efforts de prévention ainsi concrétisés, des solutions alternatives à l'incarcération sont présentées dans le projet de budget pour 1995 : développement des centres de semi-liberté et création de postes pour assurer l'encadrement.

La multiplicité des formules permettra, non pas de maîtriser, mais de rendre moins lourde l'évolution des incarcérations, tout en évitant le sentiment d'impunité qui est ressenti aujourd'hui dans nombre de quartiers et qui est à l'origine d'incidents du genre de ceux que nous avons connus ces derniers mois. C'est pourquoi nous recherchons d'autres solutions, comme la réparation pénale, permettant de confronter la victime et l'auteur du délit.

L'addition de ces moyens devrait nous permettre non pas de réduire immédiatement la délinquance, mais au moins de la traiter en développant un sentiment de prévention et de lutte contre l'impunité.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Monsieur le président, je renonce à ma question.

M. le garde des sceaux a déjà répondu sur l'avenir du tribunal administratif de l'Est parisien, en disant que sa construction était inscrite dans la loi de programmation et que sa localisation serait déterminée après concertation avec les élus locaux.

**M. le président.** La parole est à M. Xavier de Roux.

**M. Xavier de Roux.** Monsieur le président, j'ai posé mes deux questions à la fois.

**M. André Fanton.** Il a fraudé ! *(Sourires.)*

**M. le président.** Au titre du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Claude Pringalle.

**M. Claude Pringalle.** Monsieur le ministre d'Etat, une nouvelle et forte majorité a été élue en mars 1993 pour adopter une politique de rupture avec celle des gouvernements précédents. L'institution judiciaire n'a pas échappé à cette volonté de réforme de notre gouvernement.

Si certains points des textes que vous avez bien voulu nous soumettre lors de la session de printemps restent en suspens, nous vous savons gré de vous être attaqué aux dysfonctionnements de notre appareil judiciaire avec volonté et courage. Je profite de l'étude des crédits de votre ministère pour m'interroger cependant sur certaines de ses orientations.

La justice, fonction régaliennne de l'Etat par excellence, couvre l'ensemble du territoire national. Cela suppose que l'appareil judiciaire soit présent et relayé dans chaque département, dans chaque arrondissement. Pendant de longues années, on a favorisé une concentration excessive des institutions judiciaires dans certaines grandes villes, pas nécessairement les mieux desservies, ni les plus peuplées. Des pans entiers de notre territoire sont quasiment exclus des juridictions. Isolés, trop éloignés du moindre tribunal, leurs habitants conçoivent désormais la justice comme un bienfait urbain, sans lien avec les réalités locales qu'ils vivent au quotidien.

Ce constat réclamait une politique vigoureuse et dynamique, dans le même esprit que celui qui a présidé à la rédaction du projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Or je n'ai pas l'impression que les choses aient considérablement évolué en la matière. L'attente de nos concitoyens est, il est vrai, très grande.

Vous me permettez de citer un exemple. Depuis plus de quinze ans, les habitants de l'arrondissement de Cambrai se battent pour obtenir un juge pour enfants. Tous les éléments objectifs plaident pour l'attribution d'un tel poste à Cambrai, que ce soit l'effectif de la population concernée, l'éloignement et la mauvaise desserte du tribunal compétent le plus proche, les revendications légitimes du barreau ou la présence sur place de tout un service de centres d'hébergement et de centres d'action éducative. Or, depuis quinze ans, nous recevons la même réponse, peut-être rédigée par les mêmes attachés, qui nous servent les mêmes arguments : irrecevable.

Ainsi, nous avons appris que l'emploi du temps du juge supplémentaire, récemment nommé au tribunal de Douai, est déjà occupé à plus de 80 p. 100 par les affaires de Cambrai, mais il est toujours irréaliste, selon votre ministère, qu'il s'installe sur place.

Est-il logique, monsieur le ministre d'Etat, de contraindre la population concernée à effectuer fréquemment des déplacements de trente à soixante-cinq, voire soixante-dix kilomètres, plutôt que de rapprocher le magistrat de la population dont il a, somme toute, la charge ?

L'exemple que je vous cite n'est pas unique en France. Il ne s'agit ni d'un manque de crédits ni d'un manque de moyens mais plutôt de blocages administratifs. Vous-même affirmiez, lors de la présentation de votre budget, le 22 septembre dernier, que « la répartition des emplois nouveaux est aussi importante que leur nombre ». Quel n'a pas été mon étonnement de recevoir, il y a peu, sur ce même dossier, la même lettre que m'ont adressée en leur temps vos prédécesseurs, M. Vauzelle et M. Nallet ! Sans doute, le personnel du ministère est-il resté le même, mais j'aurais souhaité que le bon sens triomphât à la faveur du changement de majorité !

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Claude Pringalle.** Méfions-nous, monsieur le ministre d'Etat, de ce type de concentration judiciaire. La justice se nourrit de symboles, dont la proximité est certainement la clé de voûte.

Je n'aurais pas voté les budgets de vos prédécesseurs qui ont entériné une telle démarche. Je souhaiterais aujourd'hui associer mon vote à une politique résolument différente dont le premier acte pourrait consister à apporter une solution à ce genre de dossier. De même pour la future cour administrative d'appel, dont je ne doute pas que vous ayez bien compris qu'elle devait être implantée également à Cambrai.

**M. André Fanton.** Cela me paraît plein de bon sens !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Certes, c'est plein de bon sens, mais pour être allé à Cambrai examiner ce dossier, je puis vous assurer que la solution n'est vraiment pas facile et que, face à cette situation, il y a deux logiques qui ont l'une et l'autre leur valeur.

Trois juges pour enfants ensemble à Douai, distante de vingt kilomètres de Cambrai, avec des audiences foraines ; est-ce moins bien que la séparation des juges pour enfants, si l'on tient compte de la nécessité d'avoir le plein emploi et de disposer d'équipes spécialisées ? S'il s'agissait d'une distance de cinquante ou soixante kilomètres, le problème serait différent.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Mais admettez, monsieur Pringalle, qu'en l'occurrence il y a un vrai débat. Pour ma part, j'attends la conclusion de la loi-programme pluriannuelle sur la justice pour recevoir les parlementaires, les élus locaux et les chefs de cour et chercher avec eux la meilleure solution au regard de l'intérêt des justiciables, de la bonne utilisation des personnels et de la politique d'aménagement du territoire.

Je vous propose donc d'organiser une table ronde autour de choix qui - et c'est pour cette raison peut-être que vous avez reçu les mêmes lettres - ne vont pas de soi. J'ai regardé la question de près et, dans cette affaire, l'intérêt général je vous assure, est bien difficile à définir.

**M. le président.** La parole est à M. André Fanton.

**M. André Fanton.** Monsieur le garde des sceaux, vous ne vous étonnez pas que je vous parle de la départementalisation. J'ai entendu cet après-midi, et ce matin de votre bouche même, des propos un peu contradictoires les uns avec les autres.

Je vous fais d'abord remarquer que le rapport de M. Jean-François Carrez auquel vous faites souvent allusion est sûrement remarquable, nous en sommes convaincus, mais que, comme nous ne l'avons jamais vu, il nous est difficile d'en discuter avec vous ! Si le député ordinaire que je suis pouvait en disposer, sa réflexion s'en trouverait grandement améliorée !

Est-ce de ce rapport que vous avez tiré que les charges de travail variaient selon les tribunaux dans un rapport de un à deux, voire de un à trois ? Le rapport de M. Pasquini donne des chiffres assez précis sur ce point. J'avoue ma perplexité quand, dans le même temps, vous dites qu'il faut donner une charge de travail suffisante aux tribunaux et que vous enlevez à des tribunaux les charges qui sont les leurs pour les transférer aux tribunaux les plus importants.

Prenons l'exemple de la nationalité. Vous avez pris un décret au mois de décembre de l'année dernière pour enlever à certains tribunaux de grande instance la responsabilité de tout ce qui la concerne. Dans mon département, cette charge a naturellement été renvoyée sur Caen, c'est-à-dire au plus grand tribunal, dont vous déplorez en même temps qu'il soit surchargé. Pourquoi ne pas faire le contraire ? Qu'est-ce qui vous empêche - serait-ce une révolution copernicienne ? - d'enlever des affaires aux tribunaux trop chargés pour les envoyer à ceux qui le sont moins ? Selon vous, cela n'aurait aucune importance, car les problèmes ne nécessitent pas des déplacements si fréquents. Mais ce qui est vrai dans le sens - pardonnez-moi de parler de ce que je connais - Lisieux-Caen, ne l'est-il pas dans le sens inverse ? La distance serait-elle différente selon qu'on va dans un sens ou dans l'autre ?

Vous me rétorquez que ça n'a rien à voir avec la départementalisation. Ça y ressemble beaucoup pourtant. Le prochain rapport de M. Jean-François Carrez - il y en aura sans doute un autre -, ou une variante, nous expliquera que le tribunal de Lisieux a encore moins à faire qu'avant, puisqu'on aura tout donné à Caen !

Vous venez de répondre à M. Pringalle sur les tribunaux pour enfants. Mais je suis dans la même situation que lui et je reçois les mêmes lettres ! Je vous remercie de la réponse que vous lui avez faite : maintenant, je suis assuré qu'à Lisieux, il y aura bientôt un juge pour enfants, parce que cette ville est distante de Caen de cinquante kilomètres ! (Sourires.) Alors, monsieur le garde des sceaux, allez-y, il y a toutes les structures qu'il faut à Lisieux !

Vous prétendez que les juges pour enfants doivent être ensemble pour comprendre ce qu'ils font. La chancellerie ignorerait-elle l'existence d'outils comme le téléphone ou la télématique ? Je sais bien que le plan informatique de la justice a bien du mal à se mettre en place et qu'il coûte cher à la République. Mais sortons, monsieur le garde des sceaux, de schémas de pensées qui datent de la fin du siècle dernier.

Faut-il des tables rondes ? Je ne sais pas. Mais, monsieur le garde des sceaux, si vous voulez vraiment mieux répartir les charges de travail des tribunaux, cessez d'en enlever aux plus petits pour les donner aux plus grands, car les délais de jugement s'y allongent encore.

La vraie révolution consisterait à transférer des grands tribunaux qui sont débordés les affaires qu'on peut traiter n'importe où, paraît-il, vers les petits tribunaux - pour

occuper les magistrats, si tant est qu'ils n'aient rien à faire, ce dont je doute. Mais si vous le dites, ainsi que les rapports que vous détenez, je veux bien le croire ! Les magistrats de Lisieux, eux, doivent être épouvantés par vos propos. Cela dit je ne connais pas ce rapport. En tout état de cause, monsieur le garde des sceaux, cessons d'occuper le débat avec la départementalisation.

Enfin, l'article 5 *bis* du projet de loi de programme relatif à la justice, qui est actuellement discuté au Sénat, prévoit que « le Gouvernement soumettra au Parlement un rapport sur l'état de la carte judiciaire, avant le 29 décembre 1994 ». Il reste neuf semaines. Y a-t-il une chance que nous ayons ce rapport ? A moins qu'il ne s'agisse du rapport de M. Jean-François Carrez...

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** A propos de la carte judiciaire dont vous parlez, le Sénat a reporté le délai à 1995.

**M. André Fanton.** Je ne suis pas pressé !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Mais nous y travaillons et vous aurez ce rapport.

S'agissant de celui de Jean-François Carrez, les parlementaires qui le demanderont le recevront instantanément.

**M. André Fanton.** Je le demanderai !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Sur la spécialisation-concentration, question qui revient tous les ans...

**M. André Fanton.** Et ça va continuer !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** ... vous dites que les schémas de pensée datent du siècle dernier.

**M. André Fanton.** Du début du siècle !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** C'est vrai, mais le mal est dans les têtes. A voir la localisation actuelle des fonctionnaires, on peut constater une aggravation : lorsqu'ils sont nommés dans des petites villes ou des villes moyennes, ils ont tendance à revenir dans la métropole ou au chef-lieu du département. Cela ne veut pas dire que nous devons favoriser cette tendance. Il y a des cas, je le répète, où la spécialisation est nécessaire ; je pense à tout ce qui touche à la nationalité, qui implique des opérations complexes. Cela dit, je m'engage à faire en sorte que lorsque la spécialisation s'impose, elle n'ait pas lieu nécessairement dans le plus grand tribunal.

**M. André Fanton.** Evidemment !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Elle peut se faire dans des tribunaux de grande instance de villes moyennes. Je m'engage, au cours de l'année 1995, à faire en sorte que, dans des endroits bien précis, on ne concentre pas nécessairement dans les chefs-lieux de département ou de région.

**M. Xavier de Roux.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Je vous en rendrai compte au cours du prochain semestre.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Danilet.

**M. Alain Danilet.** Monsieur le ministre d'Etat, l'actualité nous rappelle à quel point le libre exercice de la justice est important dans notre pays. Il suppose l'indépendance de la justice, indépendance qui exige des moyens. Or, le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité, que nous avons examiné ici il y a quelques jours, prévoyait de confier aux personnels pénitentiaires les tâches relatives au transfèrement des détenus entre les maisons d'arrêt et les tribunaux. Cette mesure

cohérente était souhaitée depuis longtemps par les services de police. Mais elle nécessite des moyens financiers pour assurer, d'une part, la formation du personnel à qui sera confiée cette mission et, d'autre part, le fonctionnement du service.

Si cette disposition relève bien de votre administration, il serait indispensable, monsieur le garde des sceaux, que vous nous précisiez dans quelles conditions vous entendez la financer dès l'exercice 1995.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Ce transfert de responsabilité de la police vers l'administration pénitentiaire, non seulement est demandé par la police, mais il est souhaité par le personnel de l'administration pénitentiaire. La difficulté, vous l'avez souligné, tient au nombre de postes qui devront être transférés du ministère de l'intérieur vers le ministère de la justice. Un groupe de travail justice-sécurité a commencé à y travailler. Je souhaite qu'au terme de l'année 1995 nous ayons trouvé les bases d'un accord pour élaborer un plan progressif de répartition des responsabilités. Ce transfert, croyez-le bien, nous le souhaitons aussi. Le problème est de savoir s'il faut transférer 1 200, 1 500 ou 2 000 postes.

**M. le président.** La parole est à M. André Fanton.

**M. André Fanton.** Ma question, déjà évoquée lors du débat sur la loi de programmation pour la justice, concerne l'attribution de logements de fonction aux présidents de tribunaux et aux procureurs de la République. Je n'ai rien trouvé dans votre budget, monsieur le garde des sceaux, à ce sujet. Pourtant, vous m'aviez dit que c'était une bonne idée, et l'Assemblée nationale a d'ailleurs voté un texte en ce sens dans le plan quinquennal.

Pourquoi ne commencez-vous pas immédiatement ? Par manque de moyens, me répondez-vous, naturellement. Certes, le plan quinquennal que nous avons voté n'est pas encore entré en application. Mais vous pourriez, sans aller trop loin - je ne vous demande pas de fournir tout de suite des logements aux 180 présidents de tribunaux et aux 180 procureurs de la République ! - réaliser quelques expériences. Ma circonscription se porterait sûrement volontaire : je peux même vous fournir des adresses de maisons à acheter ! *(Sourires.)*

En tout cas, il faut commencer.

A propos de la départementalisation, vous avez dit ce matin qu'il fallait la mettre sous la responsabilité des chefs de cour. J'aimerais être sûr qu'ils ont la même notion de l'aménagement du territoire que la représentation nationale. On peut être un admirable juriste et pas forcément un admirable aménageur du territoire ! Par conséquent, ne leur faisons pas une confiance aveugle.

Si vous pouviez acheter les deux maisons dont je vous parle et tenter la même expérience dans deux ou trois autres endroits, le chemin serait ouvert. Le temps est venu de rendre à la justice et à la magistrature leur rang dans la société.

**M. Xavier de Roux.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Le chemin est ouvert, monsieur le député : votre démonstration lors du débat sur la loi de programme m'a convaincu et, pour 1995, alors que le vote du projet n'est pas encore définitif, nous avons prévu une somme de trois millions de francs.

Contrairement à vous, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire d'acheter. La location pourrait nous donner une plus grande souplesse. En revanche, notre objectif, à terme, est bien de loger tous les procureurs généraux et tous les premiers présidents.

Cela dit, nous avons prévu de loger en 1995 un premier groupe de vingt présidents ou procureurs des tribunaux de grande instance les plus importants.

**M. André Fanton.** Pourquoi pas des tribunaux moins importants ?

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** C'est une question de priorité.

Ce sera une première étape dans la réalisation de notre plan.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Pélissard.

**M. Jacques Pélissard.** Monsieur le ministre d'Etat, l'augmentation de votre budget - plus de 4 p. 100 - est significative. C'est la plus forte de tous les budgets, ministères sociaux mis à part.

Revenant sur l'aspect matériel et sur l'aspect humain de la question, je viendrais souligner que l'irrigation judiciaire de notre pays doit « descendre » au niveau du département : qu'il y ait non pas simplement concentration des cours d'appel au niveau régional, mais une réelle imprégnation judiciaire des départements.

Dans le département du Jura, le tribunal de Lons-le-Saunier, en particulier, fonctionne dans des conditions effroyables. La même salle sert de salle de délibérés, de bibliothèque, de salle d'expertise et de salle de mise en état. Une possibilité d'extension existe dans les locaux voisins d'une ex-gendarmerie. Votre ministère a-t-il des projets précis en la matière ?

Votre budget prévoit d'importantes créations de postes. Il faut qu'elles profitent également aux tribunaux localisés, de grande instance ou d'instance, et non pas seulement aux cours d'appel. Sinon, nous continuerons à nous contenter de « bricolages ». Ainsi la mairie de Lons-le-Saunier, par exemple, a mis un contrat emploi-solidarité à la disposition d'une association, qui elle-même le met à la disposition du tribunal de grande instance, où l'on manque de personnel de greffe. Cette solution ne saurait être pérennisée.

**M. Marcel Porcher.** C'est à peine légal !

**M. Jacques Pélissard.** Je crois que des efforts en faveur des tribunaux de proximité permettront un meilleur fonctionnement de la justice.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Je vous remercie d'avoir souligné que le budget de la justice, qualifié de prioritaire, avait crû de 4,7 p. 100 à structure constante et de 6,5 p. 100 si l'on y ajoute les engagements de crédits en autorisations de programme.

Vous abordez le problème de la déconcentration. Au terme d'une quinzaine de réunions, il est apparu très nettement que le meilleur échelon de déconcentration était la cour d'appel. Ce choix permettra une meilleure utilisation de l'ensemble des crédits, surtout avec la généralisation de la dotation globale.

Le département du Jura relève du ressort de la cour d'appel de Besançon, dont les responsables étudient actuellement la possibilité d'affecter au tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier les locaux de l'ex-gendarmerie. Si cette acquisition se faisait, elle permettrait de meilleures conditions d'accueil des justiciables à Lons-le-Saunier.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Pélissard.

**M. Jacques Pélissard.** Ma seconde question porte sur les problèmes d'effectifs dans les établissements pénitentiaires.

La situation financière de l'administration pénitentiaire s'est encore dégradée. Si les crédits de paiement qui lui sont alloués augmentent de 2,87 p. 100, les autorisations de programme diminuent par rapport à 1994.

Par ailleurs, la situation des agents de l'administration pénitentiaire paraît tendue puisque, pour assurer la prise en charge d'une population pénale de plus en plus nombreuse, 550 emplois seulement seront créés en 1995, dont 420 en milieu fermé et 130 en milieu ouvert. Si cet effort est louable, beaucoup s'accordent à reconnaître qu'il demeure insuffisant. Certains craignent, en effet, que la plupart de ces postes soient absorbés par les nouveaux centres de détention qui ouvriront en 1995.

Dès lors, vous comprendrez, monsieur le ministre d'Etat, que je m'interroge sur la situation des maisons d'arrêt existantes où le personnel pénitentiaire, en nombre insuffisant, fait difficilement face à ses missions malgré une forte implication personnelle.

Je vous saurais gré, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir indiquer les dispositions que vous comptez prendre en faveur de ces établissements.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** L'objectif prioritaire de la création de postes - 550 effectivement - dans l'administration pénitentiaire est l'amélioration du taux d'encadrement.

Il est vrai que l'ouverture de centres de détention aux Antilles pourrait absorber un certain nombre de ces postes. Mais cette question n'est pas définitivement tranchée.

Les autorisations de programme pour 1995 sont essentiellement destinées à l'achat de terrains pour la construction de centres permettant d'offrir 4 000 places supplémentaires, et de deux centres de prison à petits effectifs où la sécurité serait renforcée. Nous sommes dans une période intermédiaire et, aujourd'hui, nous ne pouvons pas engager immédiatement la construction de nouveaux centres.

**M. le président.** La parole est à M. Raoul Béteille.

**M. Raoul Béteille.** Monsieur le garde des sceaux, est-il exact - et j'ai tout lieu de le craindre et de le croire - qu'il y a quelques jours, à Bordeaux, lors du congrès annuel de l'un des syndicats de magistrats, l'Union syndicale des magistrats, est-il exact qu'ait été décidée une modification des statuts de cette organisation syndicale, modification aux termes de laquelle ceux de ses adhérents qui sont devenus membres du Conseil supérieur de la magistrature - il y en a quelques-uns - sont désormais « de plein droit » membres de l'instance dirigeante de ladite organisation syndicale ?

Si c'est exact, c'est grave. C'est grave parce que l'indépendance des juges, et je pense évidemment aux juges du siège avant tout, exige notamment qu'ils ne soient pas exposés aux méfaits et aux effets néfastes du corporatisme et du clientélisme. La conduite du juge ne doit lui être dictée que par sa conscience, et il ne faut pas que le Conseil supérieur de la magistrature devienne la courroie de transmission ou l'instrument d'un syndicat qui dicterait désormais cette conduite. Or c'est ce qui est en train de se produire. Que comptez-vous faire à cet égard ?

Et pendant qu'on se livre à ces jeux interdits et parfaitement méphitiques, je note, en revenant sur le terrain de ma circonscription - j'ai à côté de moi mon ami

Demuyneck, lui aussi député de la Seine-Saint-Denis -, qu'on oublie de nommer les trois juges des enfants qui manquent cruellement à Bobigny. Que comptez-vous faire sur ce point ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Sur le dernier point, l'activité des juges pour enfants à Bobigny est normale. Nous ne sommes pas très loin du taux d'encadrement des autres juridictions et la situation évolue de la même façon.

Sur la première partie de votre question, ce que vous avez dit est exact. Pour ma part, je ne suis pas encore informé officiellement. Compte tenu de la gravité de cette affaire.

**M. Marcel Porcher.** C'est très grave !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** ... je compte bien l'aborder lors de la prochaine réunion du conseil supérieur de la magistrature. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Reoul Béteille.** Merci ! C'est très important.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « justice » et l'article 60 rattaché à ce budget.

#### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 462 747 481 francs ;

« Titre IV : 3 479 000 francs. »

#### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 617 899 000 francs ;

« Crédits de paiement : 364 899 000 francs. »

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 2 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

*(Le titre III est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

#### Article 60

**M. le président.** J'appelle l'article 60 rattaché à ce budget.

« Art. 60. - Le montant hors TVA de l'unité de valeur mentionnée au troisième alinéa de l'article 27 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée relative à l'aide juridique est fixé, pour les missions achevées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995, à 130 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 60.

*(L'article 60 est adopté.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la justice.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures cinq, est reprise à dix-huit heures vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### COOPÉRATION

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération, mes chers collègues, si un budget est la traduction d'une politique, le budget de la coopération pour 1995 illustre plus que tout autre le changement que chacun attendait.

Depuis de nombreuses années, les orateurs qui se succédaient à cette tribune et les nombreux observateurs dont nous lisons les analyses souvent pertinentes, réclamaient la fin du cycle absurde dans lequel se débattait la coopération française : le financement des dettes et arriérés des Etats africains, dettes dont le volume allait croissant.

Dès lors, se profilait l'image classique du tonneau des Danaïdes. Mais, s'agissant d'argent public, il convenait d'arrêter cette dangereuse évolution.

Sans doute est-ce devant les difficultés financières que le Gouvernement a estimé inévitable de rénover notre politique. On ne peut du moins contester la vigueur avec laquelle cette rénovation a été conduite, allant jusqu'à une décision à caractère hautement symbolique : la dévaluation du franc CFA.

Disons-le, la dévaluation du franc CFA a été accueillie avec un scepticisme certain. A cela, il y avait plusieurs raisons.

C'était la première fois qu'une monnaie commune à plusieurs pays voyait sa parité modifiée. Or les pays de la zone franc n'étaient pas dans la même situation économique. Il était évident que la Côte-d'Ivoire tirerait rapidement profit de l'opération, mais cela l'était moins pour le Niger ou le Cameroun.

D'autre part, une dévaluation n'a de sens que si un appareil productif peut profiter de l'avantage que l'on retire, au moins temporairement, de la monnaie dévaluée.

Sur ce point, le doute était grand car les pays de la zone franc souffrent d'une crise réelle de compétitivité et sont concurrencés sur leurs marchés par des productions en provenance d'Asie et d'Europe.

Neuf mois plus tard, la dévaluation semble en voie de réussite, même si quelques inconnues subsistent.

L'essentiel du succès de la dévaluation est à mes yeux d'ordre social : le revenu national des pays de la zone franc profitait avant tout aux populations urbanisées, alors qu'une écrasante majorité de la population - 80 p. 100 - est rurale.

Il fallait opérer un transfert de revenus des villes vers les campagnes. Nous avons pu constater ce transfert. Dès lors, certains circuits économiques traditionnels ont été rétablis.

Certes, cela s'est accompagné d'un changement parfois draconien des modes de consommation dans les villes. Mais n'y avait-il pas quelque absurdité pour des économies du tiers monde à ce que les habitudes de consommation empruntent les modèles occidentaux au détriment des produits africains ?

S'il était flatteur pour nous de voir dans les rues de Yaoundé ou de Dakar des boulangeries françaises fournissant d'authentiques baguettes, les importations de farine concurrençaient les céréales produites localement. Ce gain de notre commerce extérieur, nous le payons au titre de la politique de coopération lorsque nous soutenons les initiatives des producteurs.

J'aurais pu citer des exemples à plus grande échelle, notamment avec le sucre et la viande, durement concurrencés par les restitutions à l'exportation de la Communauté européenne. Il faudra, monsieur le ministre, résoudre à brève échéance cette contradiction des politiques communautaires et de coopération.

Si l'on en reste à l'analyse sociale, on constate que, contrairement aux craintes initiales, la dévaluation n'a pas entraîné de troubles. Cela ne signifie en aucun cas qu'elle ne soit pas durement ressentie, notamment par les franges les plus défavorisées des populations des villes. La mise en place du fonds spécial de développement est un incontestable succès, notamment dans les secteurs de la santé et du livre scolaire. Mais j'ai pu constater en Afrique que le silence de ces populations cachait souvent leurs difficultés quotidiennes.

Sur le plan économique, la dévaluation apparaît, pour emprunter au langage rugbyistique, comme un essai à transformer.

Du côté positif, on relève le redémarrage des filières agricoles, qu'il s'agisse des grandes cultures d'exportation hors de la zone, ou des productions s'échangeant à l'intérieur de celle-ci. Ainsi, l'élevage bovin au Burkina, ou la filière du cacao en Côte-d'Ivoire ont-ils connu un regain d'activité. L'hyperinflation que l'on redoutait ne s'est pas produite, même si certaines tendances au Togo ou au Bénin demeurent inquiétantes.

Du côté négatif, deux questions essentielles restent en suspens : la relance de l'activité a été stimulée par l'apport de fonds des bailleurs internationaux et de la France. Mais les économies africaines peuvent-elles retrouver une compétitivité que je qualifierais de réelle et qui serait fondée sur la qualité de leurs produits et non plus sur un avantage monétaire ?

Ne recommençons pas avec l'Afrique l'erreur que nous avons commise nous-mêmes dans les années 70, lorsque nous comptions sur la seule dévaluation du franc pour masquer notre manque de compétitivité.

D'autant que cet avantage n'est que temporaire. Plus le temps passe, plus on constate que la politique du Nigeria, dont le poids économique est supérieur à l'ensemble de la zone franc, consiste à dévaluer sa monnaie, le naira, afin de retrouver un avantage compétitif. Or c'est du Nigeria que provenaient en grande partie les difficultés des indus-

tries textiles ou du secteur bovin, sans que l'on puisse exactement en chiffrer l'ampleur car il s'agit d'un commerce souvent informel n'entrant pas, ou entrant difficilement, dans les statistiques.

C'est également par le Nigeria qu'a redémarré une part notable de la spéculation contre le franc CFA, en 1993.

D'une manière générale, monsieur le ministre, le poids économique du Nigeria a-t-il été pris en compte dans la dévaluation du franc CFA ?

Enfin, le bilan est très contrasté à l'intérieur de la zone. Si la Côte-d'Ivoire, le Burkina Faso ou le Mali ont relancé leurs économies, le Congo et surtout le Cameroun ne peuvent faire état du même bilan.

Quant aux entreprises françaises, elles connaissent des fortunes diverses selon les secteurs où elles opèrent. Mais je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, le crédit qu'il faut accorder aux affirmations selon lesquelles un grand nombre d'expatriés aurait quitté l'Afrique depuis la dévaluation, mettant ainsi quelques entreprises françaises en situation difficile.

Je voudrais insister sur les mesures d'accompagnement dont ont bénéficié les entreprises françaises et la communauté de nos expatriés. Je sais le rôle que vous avez joué, monsieur le ministre, pour leur élaboration et leur mise en œuvre. Sans votre impulsion, je suis certain que nombre d'entre elles n'auraient pu voir le jour. Il reste néanmoins des problèmes importants qu'il me paraît essentiel de régler rapidement, et je voudrais en évoquer brièvement quelques-uns.

Le règlement des suspens blancs bancaires bloqués le 11 janvier 1994 et le blocage des transferts bancaires demandés avant la dévaluation et non exécutés à cette date continuent de paralyser l'activité de certaines entreprises, particulièrement les plus petites. Les banques centrales de la zone se détournent de leurs responsabilités en renvoyant dos à dos banquiers privés et entreprises.

Ne pourrions-nous pas intervenir ? Ne pourriez-vous pas vous-même intervenir auprès de votre collègue chargé de l'économie pour qu'une pression énergique émanant de la direction du Trésor - et elle en a les moyens - puisse enfin faire comprendre aux deux gouvernements concernés et à leurs conseils d'administration qu'il est temps, grand temps que leurs établissements s'emploient à régler le problème ?

Autre problème qui nous tient à cœur : les prêts en francs CFA. J'avais souhaité, comme vous-même, que la Caisse française de développement puisse accorder des prêts en francs CFA au profit des entreprises de la zone franc. Cette idée excellente correspond aux attentes du secteur et crédibilise notre soutien à cette zone. Or je dois constater que cette idée simple a donné lieu, de la part de la direction du Trésor et des experts de la Caisse française de développement, à l'élaboration d'un mécanisme très complexe, trop peu lisible, et d'ailleurs pas toujours opérationnel, d'émission d'un emprunt obligataire.

Sur ce point aussi, je vous demande d'intervenir auprès des services compétents et d'exercer votre tutelle afin que l'on débouche rapidement sur des projets concrets de financement.

Quant au bilan du franc CFA, il est lui-même contrasté.

J'en arrive au projet de budget proprement dit.

S'il fallait, mes chers collègues, le définir précisément, je dirais qu'il s'agit d'un projet de budget sérieux, appliqué, et qu'il accompagne la dévaluation.

Les crédits de paiement connaissent une légère diminution de 0,4 p. 100 puisqu'ils s'établissent à 7,73 milliards de francs. Mais un examen plus attentif des titres V et VI montre que ce budget se veut un soutien à l'investissement en Afrique. Au fond, il est donc facile à lire. De sérieuses économies ont été faites sur les dépenses de fonctionnement des titres III et IV, dès lors que la dévaluation du franc CFA permettrait de diminuer les dotations.

En revanche, le titre V et, surtout, le titre VI, qui contient les crédits de l'aide-projet, voient leurs dotations majorées. Globalement, pour l'investissement, les crédits de paiement augmentent de 20 p. 100.

Dans le détail, on observe la poursuite de la rigueur dans la gestion des effectifs du ministère et des traitements.

Les moyens alloués au fonctionnement des services connaissent une légère augmentation, mais profitent, en Afrique, d'un effet de change favorable.

J'observe par ailleurs que l'assistance technique militaire voit ses effectifs stabilisés du fait de certains événements. On sait la part que prennent les militaires; sur ce dernier point, dans les processus de démocratisation, et je souhaiterais savoir ce que sera, à l'avenir, la politique du Gouvernement.

Le chapitre 41-43 concernant les concours financiers connaît, enfin, une réelle diminution, ce qui constitue une excellente nouvelle. Il s'agit en effet des crédits d'ajustement structurel. La diminution globale de 13,1 p. 100 résulte de l'amélioration des balances de paiement des pays membres de la zone franc, du fait de la dévaluation et de la reprise des concours des institutions de Bretton Woods. Cette évolution poursuit celle que l'on avait déjà constatée l'année dernière, mais dans une proportion largement supérieure, la dévaluation permettant un allègement des dotations.

Mais sans reprise économique, les pays africains seraient à nouveau confrontés à un accroissement de leur endettement. La diminution des concours financiers sera étroitement liée à l'amélioration réelle de la conjoncture.

Au sein du chapitre 42-23, on constate la poursuite de la diminution des effectifs de l'assistance technique, ainsi que la reprise des subventions aux organisations non gouvernementales, lesquelles progressent de 9,5 p. 100. Les ONG sont, de manière croissante, associées à la détermination des programmes de coopération, ce dont je me félicite.

Le titre VI relatif à l'aide-projet et au FAC, le fonds d'aide et de coopération, permet la relance des projets de développement. L'effet de change multiplie les possibilités d'actions. Toutefois, l'évolution des autorisations de programme est encore modérée par rapport à 1994. Est-ce, monsieur le ministre, parce que nous en sommes au redémarrage de l'aide-projet? Des hypothèses ont-elles été établies à plus long terme?

Le troisième point que je souhaite aborder concerne un débat qui est quelque peu en sommeil depuis mars 1993. Il porte sur les structures de notre politique de coopération.

Vous aviez, monsieur le ministre, annoncé dès votre prise de fonctions que vous rejetiez l'idée d'une agence du développement. Vous aviez raison et nous en avons pris acte. Il reste qu'avec le rapport Pic qui, disons-le, préconise plus ou moins la disparition du ministère de la coopération, il nous faudra bien reprendre le chemin de la réflexion, en tout cas celui des propositions. Est-il souhaitable d'avoir un grand ministère de la coopération regroupant réellement tous les crédits de la coopération,

ou un ministère délégué auprès du ministère des affaires étrangères et comprenant la francophonie? Ce qui est sûr, c'est que nous ne ferons pas l'économie de ce débat.

Avant de conclure, je tiens à remercier l'ensemble de vos services qui, depuis que j'assume mes tâches de rapporteur spécial, m'ont fourni toutes les informations que je demandais. Il en est de même de la direction du Trésor.

L'Afrique traverse une période très difficile, a-t-on coutume de lire régulièrement dans nos journaux. Sortir ce continent de la crise, en faire un acteur majeur dans les affaires du monde, tel est, avec le reste de la communauté internationale, notre devoir.

Si nous étions négligents, les flux croissants d'immigration clandestine nous rappelleraient que nous ne pouvons ignorer que des centaines de millions d'Africains ne peuvent satisfaire les besoins les plus élémentaires. Et même s'ils le pouvaient, ils seraient attirés par les différences de conditions de vie.

Coopération et immigration sont incontestablement liées. L'avenir idéal serait celui d'une Afrique développée, prenant toute sa place dans le concert international. Tant que nous n'aurons pas atteint ce stade, les populations ne seront pas fixées. Mais je crains, compte tenu des troubles politiques qui agitent le continent, que le développement ne soit un processus à très long terme.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, traduit une courageuse et une heureuse évolution.

C'est pourquoi la commission des finances a adopté, sur ma proposition, les crédits de la coopération pour 1995, et demande à l'Assemblée de faire de même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les problèmes de l'Afrique ont largement dominé l'actualité au cours de ces derniers mois.

La tragédie du Rwanda a démontré tout à la fois le poids du passé dans les sociétés africaines et la fragilité de leurs systèmes politiques.

C'est une tout autre signification qui se dégage, après bien des drames, de l'évolution récente de l'Afrique du Sud, où les promesses - je dis bien, les promesses - de réconciliation politique semblent pouvoir engager non seulement la République sud-africaine, mais toute la sous-région dans la voie d'un développement plus équilibré.

Troisième événement, sans doute aussi de grande portée pour l'avenir, mais plus directement en rapport avec le sujet qui nous occupe ce soir : la dévaluation du franc CFA. Cette modification forte d'une parité monétaire qui était restée inchangée depuis 1948 a provoqué un véritable choc dans l'Afrique noire francophone.

Aucune catastrophe économique, aucun cataclysme social n'ont jusqu'à présent résulté de cette décision, pourtant lourde de conséquences dans de nombreuses couches de la population africaine.

Il n'est cependant pas douteux que cette décision financière, prise par des responsables africains, mais largement favorisée et soutenue par le Gouvernement français, amorce une certaine transformation des relations entre les pays africains et leur ancienne métropole, en même temps qu'elle propose - et vous en êtes tout à fait conscient,

monsieur le ministre - de nouveaux objectifs à notre politique de coopération et d'aide au développement de l'Afrique.

Ce qui est clair d'ores et déjà, c'est qu'il n'y a pas eu de « désengagement » de la France, comme on pouvait le craindre, qu'il n'y a pas eu de « lâchage » de l'Afrique. Le budget qui est aujourd'hui soumis à l'examen de notre assemblée en apporte confirmation.

Ce qui est également vrai, c'est que le budget de 1994 a été l'élément central, la nervure, d'une mobilisation de moyens exceptionnels d'« accompagnement » de la dévaluation du franc CFA. Votre budget, monsieur le ministre, a positivement contribué à atténuer le choc de la dévaluation.

Mais ce n'est pas suffisant : il faut continuer à adapter les instruments de notre coopération afin de favoriser la modernisation et la relance des économies africaines, ainsi que le progrès, notamment démocratique, des sociétés africaines.

C'est à la lumière de cet impératif général qu'il faut analyser et apprécier le projet de budget du ministère de la coopération pour 1995.

Ma première observation est destinée à apporter une réponse à une question souvent posée ces derniers temps, et ici même, l'an dernier, sur l'intérêt de créer une agence de développement destinée à pallier les effets d'une dispersion des ressources et des moyens de l'aide française au développement.

On a rappelé à différences reprises que cette aide globale, qui s'élève à 41 ou 42 milliards, est répartie entre le ministère des affaires étrangères, le ministère de la coopération, le ministère de l'économie, notamment la direction du Trésor, et la Caisse française de développement.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA apporte, je ne dirai pas la réponse, mais un élément de réponse : la coordination a bien fonctionné autour du ministère de la coopération qui a pu mobiliser ses missions et services extérieurs.

Vous nous avez parlé en commission des affaires étrangères, monsieur le ministre, d'un « comité d'orientation et de programmation » et, s'agissant de l'application des décisions de financement, de divers instruments de liaison organique entre, d'une part, les intervenants, les acteurs de la coopération et, d'autre part, les domaines d'intervention. Tout cela a donné à l'ensemble une certaine cohérence.

En outre, parce que la dévaluation est un art tout d'exécution, une certaine rapidité dans la mise en œuvre de ces mesures a également contribué à éviter tout risque de dérapage grave des économies et des sociétés africaines. Je pense au fonds spécial de développement qui a assuré, notamment dans les zones urbaines, le financement de nombreux micro-projets de développement et dont les effets ont été positifs.

Cette action d'« accompagnement » de la dévaluation a donc montré qu'une coordination était possible, efficace, et qu'elle sauvegardait la responsabilité du politique vis-à-vis des échelons techniques. C'est, sinon une réponse définitive, du moins un élément de réponse à une question souvent posée dans un passé récent, et qui se posera à nouveau au niveau national comme au niveau européen en raison notamment de l'intervention de plus en plus large de la coopération décentralisée et des ONG. De fait, l'Union européenne joue de plus en plus largement le jeu de la coopération décentralisée.

Une seconde série d'observations concerne ces « mesures d'accompagnement » sur lesquelles la commission des affaires étrangères avait fortement insisté, souve-

nez-vous en monsieur le ministre, lors de la réunion du 27 janvier dernier consacrée aux conséquences de la dévaluation du franc CFA.

Quels étaient les objectifs poursuivis ? Peut-on, dès à présent, établir un bilan, même provisoire, de ces mesures dont les effets doivent être appréciés tant sur le plan technique que sur le plan psychologique et politique ?

Il s'agissait d'abord de remettre les pays africains dans le circuit des financements internationaux nécessaires à leur développement en renouvelant notamment les accords d'ajustement structurel avec le FMI qui avaient fini par être dénoncés les uns après les autres, faute pour ces pays de régler leurs arriérés d'endettement.

Ensuite, en modifiant la parité d'une monnaie maifestement et depuis longtemps surévaluée, il s'agissait de relancer les productions locales au détriment des importations et de réactiver certaines filières d'exportation en espérant leur faire jouer un rôle d'entraînement pour l'ensemble de l'économie, ainsi remise sur la voie d'une croissance durable.

Quels sont les résultats ? Mon prédécesseur y a fait allusion. Certains prix producteurs, comme on dit au Sénégal, ont été augmentés dans l'agriculture - cacao ivoirien, arachide du Sénégal. Certaines productions locales ont été relancées - essentiellement des produits vivriers - ce qui alimente des circuits d'échanges inter-africains de plus en plus larges. Quant aux exportations, elles ont été d'autant plus stimulées que, par une chance insigne, la conjoncture était à la hausse - elle l'est toujours - sur la plupart des marchés de matières premières, qu'il s'agisse du café, du cacao, du coton ou du bois. Malheureusement, les pays dont le potentiel de production exportable demeure insuffisant n'ont pas pu en profiter.

S'agissant du financement international, l'on a assisté à une véritable mobilisation des institutions de Bretton Woods qui ont pu apporter aux pays de la zone franc des concours importants : 10 milliards de francs en 1994 contre 1 milliard en 1993. Mais plusieurs pays n'ont pu remplir jusqu'au bout leurs obligations pour diverses raisons - réformes trop lentes, motifs de politique interne, de répartition des pouvoirs et des responsabilités, retards dans l'apurement de certaines dettes -, si bien que les « accords d'ajustement structurel » ont été suspendus. Surtout, l'on constate que les capitaux étrangers qui avaient fui l'Afrique ne sont pas tous de retour, et c'est à cela qu'il faut être attentif dans les mois et les années à venir. Je ne crois pas en tout cas - je le répète - que l'on puisse prétendre, comme on a pu l'entendre ou le lire ici ou là, qu'il y ait « désengagement de la France en Afrique au profit de l'Europe de l'Est ».

En réalité, c'est un ensemble très large de « mesures d'accompagnement » qui est venu répondre, et dans des délais rapides, à la diversité des problèmes posés.

Je vous le rappelle, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères avait fortement insisté sur les actions d'accompagnement ou d'aide en direction des populations les plus défavorisées. Ces actions ont été conduites afin d'alléger le coût de certaines importations essentielles, comme les médicaments et les livres scolaires. Elles ont été positives.

De même, la création d'un fonds spécial de développement doté de 300 millions de francs a permis de financer plusieurs centaines de micro-projets, en particulier dans les zones urbaines. Un soutien aux entreprises a également été mis en place. Les Etats africains de la zone franc

ont bénéficié de plus de 25 milliards de francs de crédits destinés à alléger les effets du changement de parité sur leur endettement extérieur.

Plusieurs décisions d'annulation de dettes sont ainsi intervenues - c'est important - à hauteur de 100 p. 100 pour les pays les plus pauvres et de 50 p. 100 pour les pays à revenus intermédiaires.

Enfin, j'insiste sur ce point, divers secours ont été apportés à certains retraités français ou africains, comme aux coopérateurs français dont les pensions et rémunérations sont calculées en francs CFA. Ces aides exceptionnelles seront-elles suffisantes ? On peut en douter, mais il est clair que ces situations difficiles doivent être traitées comme des « conséquences sociales » de la dévaluation monétaire.

Dans ce contexte général, je souhaiterais ajouter quelques commentaires à ce qui a déjà été dit, et fort bien dit. Il s'agissait de renforcer les filières de production locales et de contribuer à l'assainissement des finances publiques. Le projet de budget pour 1995 répond parfaitement à ce double objectif.

Les crédits de fonctionnement du titre III sont stabilisés mais les gains de change amélioreront les moyens des services extérieurs fonctionnant dans la zone franc.

Les crédits du titre IV, où figurent les concours financiers aux budgets ainsi que les crédits d'ajustement structurel, sont en diminution de 9 p. 100. C'est logique. Cette évolution traduit aussi la réduction raisonnable et progressive des effectifs de l'assistance technique.

Mais l'élément le plus caractéristique de votre budget, monsieur le ministre, et sur lequel je souhaiterais insister, c'est la croissance du fonds d'aide et de coopération dont les crédits progressent de 3,8 p. 100 en autorisations de programme et de 18,9 p. 100 en crédits de paiement.

Ainsi se trouve confirmée la volonté de privilégier l'aide à l'investissement par rapport aux crédits de soutien financier, qu'il s'agisse de subventions d'équilibre ou de crédits d'ajustement structurel par rapport aux aides-projets, et cela d'autant plus que les moyens de la Caisse française de développement augmentent.

Une autre innovation réside dans la place désormais reconnue dans la coopération aux organisations non gouvernementales. Je l'avais dit ici même, il fallait en finir avec cette vieille méfiance vis-à-vis des ONG. Nous avons été entendus. Il est temps de définir, avec ces organisations, un cadre permanent de concertation avec l'administration et de s'orienter vers ce partenariat organisé dont nous avons tous souhaité l'avènement.

J'émettrai cependant un souhait pour l'avenir : que des orientations stratégiques trouvent leur place dans les budgets à venir.

D'abord, il faut aider l'Afrique à s'aider elle-même. Le jour même de la dévaluation du franc CFA était signé, à Dakar, un traité créant l'« Union économique et monétaire ». Soyons attentifs à ce symbole et tâchons dorénavant de privilégier les aides à ces regroupements.

Il faut ensuite prendre en considération les problèmes démographiques. Chacun sait que les efforts de planification familiale n'ont pas donné, en Afrique subsaharienne, des résultats aussi tangibles qu'au nord du Sahara. La coopération française doit faire une plus large part à ces actions de planification familiale. Nous n'avons rien à leur imposer, mais ces pays doivent trouver auprès de nous l'appui nécessaire. On ne développera pas l'Afrique sans porter une attention plus grande à la maîtrise démographique.

En définitive, après les mesures exceptionnelles mais transitoires liées au réaligement monétaire du franc CFA, ce budget apparaît comme un budget de confirmation et de consolidation de plusieurs orientations qui étaient déjà sensibles dans la loi de finances de l'an dernier. Il assure, en effet, le redéploiement vers des crédits d'investissement des ressources résultant des gains de change de la dévaluation ou de la réduction des aides à l'« ajustement ».

Mais - pourquoi le cacher ? - en dépit de ces efforts poursuivis dans un contexte de rigueur budgétaire et qui situent aujourd'hui la France aux tout premiers rangs de l'aide internationale au développement, il faut bien dire - Jean-Pierre Thomas l'a souligné - que la route du progrès en l'Afrique est encore longue. Non pas en raison de quelque infériorité essentielle ou définitive de l'Afrique, mais bien parce que ces pays, déjà frappés de lourds handicaps historiques et géographiques, doivent résoudre, en même temps - j'y insiste -, les problèmes du développement économique, de la transformation sociale, du processus démocratique, et tout cela dans un contexte de crise mondiale et face aux multiples impatiences de la jeunesse.

C'est une raison supplémentaire pour soutenir et approuver la politique de coopération franco-africaine que je souhaite, pour ma part, toujours plus volontariste, plus dégagée des tentations et des habitudes « clientélistes » du passé, donc plus transparente et mieux contrôlée. Plus efficace, elle sera bien comprise des nouvelles générations de responsables africains comme de l'opinion publique de ces pays.

Mais, chacun voit bien, chacun sent bien qu'en dépit de leur importance, ces moyens budgétaires ne sont pas à la mesure des défis posés par le développement des pays pauvres et de l'Afrique en particulier. En réalité, il faut forger de nouveaux concepts et, dans le contexte actuel de « mondialisation » des échanges, des regards et des intérêts, il s'agit de faire progresser l'idée que c'est dans le développement du tiers monde que réside la plus sûre réserve de croissance durable des pays industriels.

Mais, de cette prise de conscience salutaire, nous sommes encore loin... En attendant, la commission des affaires étrangères me charge de vous exprimer, monsieur le ministre, son avis très favorable à l'adoption du projet de budget de la coopération pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année qui s'achève s'inscrit parmi celles, marquantes, de l'histoire du continent africain. Craintes, espoirs et drames se seront succédés, rendant notre coopération plus indispensable et plus urgente encore.

Partenaire privilégiée des Etats africains, la France se devait de tout mettre en œuvre pour aider les pays africains à relancer leur économie. La dévaluation du franc CFA, qui avait fait naître craintes et incertitudes, devrait permettre une remise en ordre des économies et réorienter la mise en œuvre des politiques de développement.

Fidèle à sa tradition et première contributrice de l'ONU, la France a été bouleversée par l'ampleur du drame rwandais. Elle avait participé activement à la

conclusion des accords d'Arusha qui avaient mis un terme, provisoire certes, aux affrontements entre Tustis et Hutus.

Les images de violence, de haine et de massacres qui nous sont parvenues de Kigali devraient-elles pour autant nous conduire à considérer que le continent africain est voué à une sorte de fatalité l'entraînant, de crise en crise, vers un avenir des plus désespérés? Je ne le pense pas. Bien au contraire, j'estime qu'en ces temps difficiles, il convient que la France fasse preuve de la détermination qu'elle a toujours affichée et traduite dans les faits pour apporter à ce continent, aux femmes et aux hommes qui y vivent, une aide morale, économique, sociale et institutionnelle sans faille.

Monsieur le ministre, la politique que vous mettez en œuvre doit rester l'élément moteur de la dynamique du développement. Celle-ci trouve, dès maintenant, ses prolongements à travers le projet de budget du ministère de la coopération.

Cependant, la coopération ne saurait demeurer l'apanage de l'Etat. Organisations non gouvernementales, collectivités locales et entreprises ont montré l'intérêt qu'elles portaient au développement des pays les moins avancés. D'ores et déjà, la « coopération décentralisée » a pris un réel essor.

Cette pluralité d'acteurs se doit de coordonner ses efforts, de faire en sorte que d'initiatives diverses et variées naisse une synergie. C'est là l'une des premières missions qui vous incombe, monsieur le ministre. Il vous importe de rassembler ce qui est éparé afin que tous les intervenants de la coopération servent utilement la cause du développement.

Je me contenterai de rappeler que la politique française de coopération s'adresse à un continent marqué par l'instabilité politique. Les crises politiques, institutionnelles et sociales secouent un continent en proie à de profondes difficultés économiques. Cependant, nombreux sont les exemples qui conduisent à penser que l'Afrique a entamé une lente marche vers la démocratie.

J'invite ceux d'entre nous qui jugent sévèrement la progression chaotique de l'Afrique dans la voie du multipartisme à plus de réserves dans leurs commentaires. Le drame yougoslave, à deux heures de Paris, témoigne que la haine et la violence ne sont pas l'apanage des sociétés africaines.

La France figure en tête des bailleurs de fonds pour l'Afrique subsaharienne. Sa contribution représentait, à elle seule, 15,63 p. 100 du montant total de l'aide publique internationale en 1992.

Je ne m'étendrai pas, monsieur le ministre, sur le contenu de votre budget. Je me contenterai de rappeler, après le rapporteur spécial de la commission des finances, que vos crédits s'élèveront, en 1995, à 7,732 milliards de francs, soit, hélas, une baisse de près de 0,5 p. 100 en francs courants. L'ajustement monétaire intervenu en janvier 1994 vous permet d'accroître fort justement les effets de la politique de coopération.

Rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense, j'insisterai sur l'apport que constitue notre coopération militaire dans l'aide à la consolidation des progrès de la démocratie. Pour des raisons historiques, la France est le partenaire privilégié de cette forme de coopération, notamment dans les pays d'Afrique francophone. Celle-ci s'effectue dans un cadre conventionnel, notre pays étant lié à plus de vingt Etats africains par des conventions ou protocoles de coopération militaire. Je pense, et nous avons évoqué cette question lors de votre

audition devant notre commission, qu'il convient d'engager sans tarder le réexamen du contenu et de la portée de ces accords.

La coopération militaire représente 10 p. 100 de votre budget. La mission militaire de coopération, avec des crédits en baisse de 4,58 p. 100, doit mettre en œuvre les trois axes principaux suivants: la mise à disposition d'experts; l'accueil en France et la formation de stagiaires; la fourniture de prestations et de matériel - aide directe.

Je me félicite de voir mettre un terme à l'hémorragie dont souffrait depuis de nombreuses années l'effectif budgétaire des coopérateurs militaires, qui restera stable en 1995. Je voudrais qu'avec moi l'Assemblée nationale rende hommage au travail difficile et complexe que ceux-ci effectuent sur place.

Je me félicite également de la réorientation apportée à l'aide directe. La mission militaire de coopération privilégie désormais l'équipement des forces de sécurité intérieure - gendarmerie - et assure maintenant un soutien logistique indispensable des matériels déjà livrés.

En revanche, et vous n'en serez pas étonné, monsieur le ministre, je m'attarderai sur les crédits destinés à la formation. Certes, vous l'avez annoncé devant la commission qui s'était émue de la baisse des crédits de la formation militaire, une partie des actions de formation dans le domaine de la sécurité pourront être éligibles au fonds d'aide et de coopération. C'est une innovation bienvenue, et je m'en félicite. Cependant, ces actions pluriannuelles seront conduites sur place dans les pays africains. Elles ne participeront donc pas à l'indispensable brassage des stagiaires dans nos écoles françaises, si important pour le renforcement des capacités opérationnelles dans le cadre des actions multinationales.

Je ne peux donc que regretter que les crédits de formation aient subi cette année une amputation aussi importante: 86 millions de francs au projet de budget, contre 99 millions l'année précédente. C'est à la limite de l'acceptable. Si l'on examine sur une plus grande période l'évolution de ces crédits, l'on constate une baisse de 40 p. 100 depuis 1985. Celle-ci s'est traduite par une diminution de plus de 700 du nombre des stagiaires accueillis en formation. En 1994, nous n'en aurons ainsi accueilli que 1 200.

Monsieur le ministre, nous avons atteint l'étiage. Il me paraît donc souhaitable que, dans le cadre d'un prochain collectif, vous fassiez en sorte que les crédits de formation militaire soient augmentés.

En conclusion, j'invite l'Assemblée à suivre la commission de la défense qui a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la coopération pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Serge Janquin.

**M. Serge Janquin.** Comme à l'accoutumée, nous sommes bien peu nombreux, monsieur le ministre, pour examiner le budget de la coopération. Peu nombreux dans l'hémicycle - quelques fidèles, heureusement, qui portent attention à cette question -, peu nombreux dans les travées du public et de la presse. Au fond, pourquoi ce manque d'intérêt?

Ah! s'il s'agissait de débattre de l'intégralité de l'aide publique au développement, peut-être que...

Si les pratiques de régulation budgétaire - du gel à l'annulation de crédits, crédits qui ne sont cependant pas devenus sans objet comme le voudrait l'article 13 de la loi organique - n'étaient pas aussi fréquentes, peut-être que...

Si l'on n'avait pas le sentiment de la toute-puissance du Trésor, dominant un émiettement et un enchevêtrement de compétences et de dispositifs administratifs obscurs...

Si l'on n'avait pas quelquefois une impression d'opacité aussi forte concernant les circuits de l'aide jusqu'à son arrivée...

Si les protocoles financiers du Trésor ne fondaient pas aussi manifestement notre intervention sur une logique d'exportation plus que sur une réelle volonté d'aide au développement...

Si pouvait être complètement évacuée l'idée qu'à l'occasion, cette aide sert plus à entretenir des amitiés, à maintenir des clientèles, à soutenir tel ou tel chef en péril...

Si il y avait réelle volonté de contrôle et d'évaluation de la portée de l'aide, alors qu'on soupçonne la carence, le laxisme ou l'inefficacité...

Peut-être que l'opinion publique, qui est loin d'être insensible aux questions de la faim et du sous-développement, se mobiliserait davantage, peut-être que, partant, le public et la presse seraient plus intéressés et, par voie de conséquence, nos collègues eux aussi.

Ainsi - grandes causes, petits effets - nous sentirions-nous moins seuls, vous et moi, monsieur le ministre, pour débattre de vos propositions budgétaires.

Excusez, je vous prie, ces figures libres avant l'exercice imposé. Je viens au fait, c'est-à-dire aux 15 p. 100 de l'aide publique au développement dont il nous est proposé de débattre.

En cherchant le budget de la coopération - comme d'autres ont cherché la 7<sup>e</sup> compagnie -, je voudrais vous demander comment vous voyez la définition de votre ministère, dont il apparaît, paradoxalement, qu'il gère de moins en moins la coopération française, ce qui revient à poser, d'une part, la question de l'identité de votre budget, d'autre part, la question de la clarté et de la continuité de la politique de coopération qu'il permet.

Permettez-moi d'abord de m'élever, comme l'an dernier, contre le fait que le ministère du budget ait joint, cette année encore, de façon contestable et politiquement inacceptable, les crédits affectés aux territoires d'outre-mer français à ceux de la coopération, dans sa note de présentation des « actions extérieures de la France ». Cette présentation est trompeuse parce qu'elle gonfle artificiellement l'aide française au développement de 10 p. 100 et permet une présentation chiffrée plus avantageuse. Elle est inacceptable parce qu'elle revient à prendre en compte l'aide que la France s'accorde à elle-même. Et elle est politiquement douteuse parce qu'elle semble considérer que ces territoires ne relèvent pas tout à fait de la souveraineté nationale.

Cela dit, les moyens propres de votre ministère sont réduits d'année en année. Je sais bien que la lettre de cadrage était plus rigoureuse encore, mais votre budget a contribué plus que d'autres à l'effort de maîtrise des moyens financiers de l'Etat. Il me paraît marginalisé.

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** C'est faux !

**M. Serge Janquin.** Je cite M. Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense : « Comparativement à 1994, le projet de budget du ministère de la coopération présente une baisse de 0,47 p. 100 en francs

constants, et de 2,4 p. 100 si l'on tient compte d'un taux d'inflation de 1,8 p. 100. » Et M. Voisin de s'inquiéter de la baisse de 10 p. 100 sur deux ans des crédits d'intervention publique.

A cet égard, il serait intéressant de savoir si vous pourriez, à l'instar du ministre de la défense, bénéficier d'une autorisation exceptionnelle de report de crédits non consommés en 1994, conséquence des économies issues du changement de parité du franc CFA.

L'« accompagnement de la dévaluation du franc CFA » dont fait état la note de présentation du ministère du budget ne concerne manifestement pas la coopération. Cette impression est renforcée par la forte diminution des crédits d'ajustement financier. Ces crédits figurant au chapitre 41-43 permettent à la coopération d'apporter une aide exceptionnelle aux finances publiques des Etats « du champ », c'est-à-dire ceux qui relèvent de sa compétence. Ces difficultés ont été, me semble-t-il, aggravées cette année par la dévaluation du franc CFA. Or les crédits du chapitre 41-43 ont fortement diminué. Plus que le ministère, c'est le Trésor, c'est la Caisse française de développement qui jouent manifestement le rôle essentiel. Cette situation pose donc le problème de l'identité d'un ministère dit de la coopération, qui gère une part limitée de l'aide française.

On pourrait penser que ce ministère s'oriente vers une spécialisation en direction des pays les moins avancés, c'est-à-dire la plupart des pays francophones et lusophones d'Afrique. Les « dons » du fonds d'aide et de coopération destinés à financer des projets dans les pays les plus pauvres, à savoir les PMA, ont été en effet abondés. La ligne affectée aux ONG et à la coopération décentralisée a été heureusement restaurée. Cette reconstitution, après une forte ponction en 1994, était attendue par les associations. Elle avait été demandée avec insistance l'année dernière - je vous le rappelle, monsieur le ministre - par votre serviteur.

Mais, forcé de tailler dans le vif, les moyens en hommes ont été paradoxalement réduits sur le terrain. Les crédits consacrés aux missions de coopération et aux établissements culturels ont été particulièrement sollicités pour contribuer à l'effort de maîtrise des moyens de l'Etat, alors que ces crédits auraient pu être redistribués au titre de l'aide au développement. Peut-on croire que cela corresponde à une vision politique ? On serait plutôt tenté de croire qu'il s'agit d'une solution de facilité générant des économies budgétaires.

Oui, votre budget est bien marginalisé et en mal d'identité. Il en est de même, me semble-t-il, de votre politique. Car enfin, en 1994, les crédits du FAC ont servi pour 200 millions de francs au fonds spécial de développement et pour 300 millions à la lutte contre le sida. Si l'on ne peut contester la nécessité de ces actions, il faut les replacer dans leur cadre et avoir l'honnêteté de reconnaître qu'elles ont été menées à la place d'autres actions de développement, les crédits du FAC n'ayant pas été abondés en cours d'année. Et que dire lorsqu'ils sont consacrés à des actions de maintien de l'ordre ? Devrait-on considérer, un jour, que l'argent de la coopération tue ?

Par ailleurs, où est réellement passé le fonds spécial de développement de 300 millions ? A quoi a-t-il été employé ? Quels sont les projets à haute intensité de main-d'œuvre qui ont été mis en place en zone urbaine ?

Vous savez, monsieur le ministre, combien j'ai été critique à l'égard de l'acte fondamental de votre politique : la dévaluation du franc CFA. Le choix fait par la France de forcer ses partenaires africains à accepter de dévaluer

leur monnaie a bénéficié dans certains cas d'un contexte porteur : hausse des cours du café et du cacao. Mais la remise en ordre des économies passait-elle nécessairement par une décision aussi brutale, dont les effets, chacun le sait, sont inégaux d'un pays à l'autre ?

Je suis convaincu qu'en d'autres temps, d'autres que ce gouvernement auraient tonné contre le diktat de Bretton Woods, comme ils le firent contre celui de l'Alliance atlantique, et qu'ils se seraient opposés à ce que le rôle de la France dans le monde, à travers sa politique africaine, passe ainsi du *leadership* à la dépendance.

Cela dit, à supposer même qu'une dévaluation de cette sorte puisse avoir des vertus, qu'elle puisse n'être en soi ni bonne ni mauvaise, elle supposerait à tout le moins un accompagnement à la hauteur des difficultés de l'ajustement. Or la seule politique bilatérale d'adaptation, ce fut l'apurement de dettes que, de toute manière, ces pays n'auraient pas pu payer. Pour le reste, les actions sur les médicaments et sur les livres ont été un peu tardives, le fonds spécial de développement venant de bénéficier, en août 1994, d'une dotation complémentaire de 100 millions de francs consacrée au livre scolaire en prévision d'une rentrée à risques.

Alors, on classe les pays africains selon leur capacité à respecter, sans se plaindre, les conditions imposées. On voit très vite que les premières allocations de fonds permettent de solder les dettes de salaires, de colmater des brèches sur le front social - bourses, pensions -, mais que les conditions prévues en préalable à la seconde tranche de décaissement ne sont pas remplies. Ensuite, ce sont les bailleurs de fonds : Banque mondiale, FMI, qui feront les choix et réserveront leur soutien aux plus vertueux d'entre eux, selon la définition qu'ils donnent de la vertu, au moment même où des voix s'élèvent pour contester l'attitude de la Banque mondiale, lui reprochant de ne répondre à aucune norme éthique, et où son président lui-même déclare : « La performance de la banque en tant qu'institution de développement devrait être jugée par rapport à son action en faveur de la réduction de la pauvreté. »

Quel aveu ! Ce n'était donc pas son projet jusqu'alors ? Et quelle erreur, par conséquent, d'avoir mis nos pas dans les siens !

L'Afrique a été marquée ces derniers mois par l'apaisement heureux des tensions en Afrique du Sud et au Mozambique. Mais elle a également vécu des moments dramatiques en Somalie, au Libéria et, dans les pays du champ, en Angola, au Rwanda et en Haïti.

Ces problèmes, nécessairement, ont été gérés dans l'urgence. Mais il est indispensable, et c'est aussi le rôle de la coopération, de les traiter en amont. La coopération militaire est l'un des éléments qui le permettent. Il est important que l'Afrique dispose de cadres militaires formés avec la technique et l'éthique leur permettant de faire face aux situations de crise avec le maximum d'efficacité et dans le respect du droit. Or les crédits d'assistance et de coopération militaires sont, eux aussi, en diminution.

La question qui sous-tend ce budget reste bien : quel est le rôle du ministère de la coopération ? On nous dit que l'aide publique française au développement est en hausse ; force est de constater que la part du ministère est en diminution.

Je note aussi au passage que la coopération avec l'Est, contrairement au discours officiel, attire celle poursuivie avec le Sud : il suffit de considérer l'état de la coopération universitaire.

Au-delà du budget, la France doit répondre à une autre interrogation majeure incontournable : comment prévenir les catastrophes du type de celles vécues par le Rwanda et Haïti ? Comment contribuer rapidement et efficacement à la reconstruction de ces pays sur des bases solides ?

Ce qui conduit à poser une question fondamentale sur les interlocuteurs de la coopération : la stabilité recherchée et nécessaire au développement passe-t-elle par le renforcement de l'Etat de droit ou par la confirmation, par le gouvernement français, de responsables qui en sont assez éloignés, comme au Togo et au Zaïre ?

Et qu'est-ce qui justifie que, pour le Niger qui s'efforce de vivre une phase de transition démocratique, l'aide soit passée de 100 à 60 millions de francs ?

Au Rwanda, la France aurait dépensé plus d'un milliard de francs pour l'opération Turquoise, si nécessaire.

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** Heureusement !

**M. Serge Janquin.** Aujourd'hui, un équilibre institutionnel a été trouvé, mais quelle est notre politique à l'égard de Kigali ? Au point de détresse où en sont ce pays et son gouvernement, quel calcul gouverne notre refus de recevoir ses dirigeants alors qu'ils sont reçus ailleurs en Europe ? Quelles arrière-pensées dans la lenteur à s'engager financièrement pour les aider à reconstruire ? Leur demander de faire leurs preuves avant qu'ils en aient les moyens, n'est-ce pas parier sur leur échec ? A quel Canossa veut-on les conduire ?

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Janquin, car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**M. Serge Janquin.** Autorisez-moi à poursuivre quelques minutes, monsieur le président. Vous avez eu beaucoup de gentillesse pour mes prédécesseurs à cette tribune. Je vous prie d'en user de même à mon égard, pas davantage.

**M. le président.** C'est déjà fait, monsieur Janquin.

**M. Serge Janquin.** Pour Haïti, où le président Aristide vient de retrouver le pouvoir, allons-nous réintégrer cet Etat dans le champ et dans les accords de Lomé ? Va-t-on rouvrir la mission de coopération ? Dans quel cadre, à quel niveau la coopération va-t-elle se rétablir ? Est-ce que la France n'aura pas une présence plus importante, au sein de la MINUHA, que celle qui nous a été annoncée cet après-midi par M. le ministre des affaires étrangères ? L'absence de tout ministre de la République aux cérémonies de Port-au-Prince doit-elle être considérée comme un signe de tiédeur ?

Qui est en charge, monsieur le ministre, des relations avec le Soudan ? Quels échanges de bons procédés y a-t-il eu entre le gouvernement de la République et celui de Khartoum ?

Si la France veut faire de la prévention des éventuels drames africains, quel soutien apporte-t-elle à la mise en place du pacte national du Mali ?

Quel partage faites-vous entre, d'une part, l'aide humanitaire et l'aide au développement et, d'autre part, la compétition économique et la *Realpolitik* dans le « Nouveau contrat pour l'Afrique » ? Dans l'état d'ambiguïté et de flou où il nous est présenté, vous comprendrez que je ne puisse pas approuver ce nouveau contrat.

Et, compte tenu de l'ensemble de ces considérations, vous comprendrez également que le groupe socialiste ne puisse pas apporter son soutien à votre projet de budget.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Grandpierre.

**M. Michel Grandpierre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la troisième année consécutive, le budget de la coopération est en baisse : moins 0,5 p. 100. Pour mémoire, la baisse atteignait 3,8 p. 100 en 1994 et 0,9 p. 100 en 1993.

La légère diminution des crédits de fonctionnement du titre III s'explique par l'incidence de la dévaluation du franc CFA sur la rémunération des personnels à l'étranger, qui compense largement les augmentations des diverses dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement du titre V restent à nos yeux trop modestes et ne concernent principalement que la construction et l'entretien des écoles françaises de droit local.

Les crédits d'intervention du titre IV enregistrent une diminution significative de 9,1 p. 100 qui affecte en premier lieu l'assistance technique, aussi bien militaire que civile. Outre la poursuite de la politique de réduction des effectifs - suppression de 333 postes d'enseignants et de 30 postes de techniciens pour la coopération civile - la diminution des crédits s'explique, là encore, par l'incidence de la dévaluation du franc CFA sur la rémunération des assistants techniques civils et militaires.

Les concours financiers accusent également une diminution sensible.

Le seul chapitre en augmentation est celui concernant les initiatives privées et décentralisées. Ainsi, les ONG se voient accorder 3,8 millions de francs de crédits supplémentaires, s'ajoutant, il faut le dire, à ce qui était devenu une véritable peau de chagrin : 0,9 million de francs avec une diminution de 87 p. 100 l'an passé ! Ces quelques augmentations ne modifient pas fondamentalement l'effort public en faveur des partenaires les plus efficaces en matière de développement. Même avec les crédits du FAC cofinçant les projets d'ONG, on est loin de l'objectif de 5 p. 100 de la part de l'aide publique au développement, objectif que vous aviez vous même retenu, monsieur le ministre, à l'échéance de l'an 2000.

Ces motifs d'ordre purement financier suffiraient à justifier que le groupe communiste ne vote pas le projet de budget. Malheureusement, nous avons d'autres raisons de refuser notre soutien à la politique de développement que conduit votre gouvernement.

D'abord parce que notre assemblée, en discutant du budget de la coopération, n'examine en fait que 15 p. 100 du total des crédits de l'aide publique au développement et que les conditions dans lesquelles sont débattus les plus de 50 p. 100 de crédits pour le développement relevant du ministère des finances ne sont pas propices à un approfondissement de ces questions par les parlementaires.

Ensuite, parce que le récent drame rwandais est malheureusement et cruellement là pour attester que l'aide au développement ne peut plus être un « domaine réservé » à l'exécutif, soustrait au contrôle démocratique, et que doit être posée clairement la question des objectifs poursuivis et des conséquences de la politique de notre pays en la matière.

Il y a eu incontestablement au Rwanda, d'avril à juin 1994, l'un des génocides du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle. Cette volonté systématique d'extermination de l'opposition démocratique a été mûrie, préparée, organisée et programmée par l'entourage du président rwandais. Or notre pays a soutenu militairement le régime, l'armant et combattant même à ses côtés.

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** N'importe quoi !

**M. Michel Grandpierre.** Il a instruit, renforcé ou assisté certains éléments qui ont, par la suite, exécuté le génocide ; il a favorisé la division de l'opposition démocratique, pivot des accords d'Arusha. Il n'a pas rompu, durant le génocide, avec ses principaux responsables constitués en gouvernement intérimaire, soutenant diplomatiquement celui-ci et facilitant la poursuite de livraisons d'armes. Paris a reconnu beaucoup trop tardivement le génocide, faisant obstacle à une réaction rapide de la communauté internationale.

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** Paris l'a reconnu le premier !

**M. Michel Grandpierre.** Le premier peut-être, mais un peu trop tard !

L'Observatoire permanent de la coopération française qui dénonce ces faits ajoute dans une déclaration du 5 octobre dernier que cette dégradation de la politique franco-africaine, soustraite au contrôle démocratique, se traduit « par une série de dysfonctionnements qu'il est indispensable d'examiner lucidement, en l'occurrence trente-cinq ans de pratique du domaine réservé de l'exécutif qui ont transformé la relation franco-africaine en une familiarité douteuse entre chefs d'Etat et leurs proches, confondant la stabilité souhaitable des institutions avec le maintien par la force de rentes et privilèges prélevés sur des pays malmenés. Un exécutif qui apparaît dépassé par les groupes d'intérêts qu'il a utilisés, tolérés ou laissé prospérer. C'est-à-dire, en Afrique, une dizaine de réseaux politico-affairistes ou corporatistes dont les trafics en tout genre décrédibilisent l'action de la France ».

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** N'importe quoi !

**M. Michel Grandpierre.** Il y a quelques semaines, c'était autour de l'association Survie de dénoncer la reprise de notre « coopération » avec le Togo où les forces armées noient dans le sang toute velléité d'opposition. Cette association dénonce, avec nous, la venue prochaine à Biarritz, en France, au pays des droits de l'homme, du maréchal Mobutu qui « n'en finit pas de détruire le Zaïre, encourage la poursuite des hostilités en Angola et ferme les yeux sur les massacres au Katanga ».

A cet égard, le refus de recevoir le président de la République du Rwanda au sommet franco-africain est *a contrario* révélateur, alors qu'il est urgent de reprendre la coopération et l'aide économique à ce pays exsangue financièrement, qui n'a plus ni eau courante ni téléphone, où les orphelins sont sans abri et les morts sans sépulture.

Nous pensons, quant à nous, que le plus grave des drames de l'Afrique, comme des pays du tiers monde en général, réside dans la poursuite des politiques de domination et d'exploitation séculaires et ininterrompues qui ont pour conséquence le sous-développement et la misère généralisée. Nous avons pour devoir de combattre ces fléaux, ces risques de désintégration des sociétés du Sud, ne serait-ce que parce qu'il est peu imaginable qu'ils ne puissent avoir des conséquences pour le Nord.

Mais le gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, prône la rigueur économique et impose désormais le passage obligatoire des aides par un accord du FMI ou de la Banque mondiale avant toute décision française. Cela a eu pour conséquence récente la brutale dévaluation du franc CFA, qui a entraîné des augmentations importantes du coût de la vie dans les pays concernés.

Pourtant, monsieur le ministre, nous connaissons les méfaits du FMI et de la Banque mondiale, les méfaits des recettes ultra libérales qui font tant de dégâts.

Le secrétaire général d'une ONG belge écrivait en mars dernier que « les plans d'ajustements structurels et les actions de la Banque mondiale accélèrent le dumping social du Sud en l'obligeant à se profiler, sans défense, sur le marché mondial. Grâce à la Banque mondiale et au FMI, les entreprises multinationales se délocalisent car ces institutions créent des conditions de production à coût social réduit. Le résultat de leurs interventions se traduit par une pression constante sur l'ensemble des économies pour plus de compétitivité, plus de performances ».

Oui, monsieur le ministre, c'est bien dans cette organisation du monde par une minorité à la recherche de toujours plus de profits que réside la source des maux dont souffre aujourd'hui les pays du tiers monde et notamment le continent africain.

Face à l'exploitation de leur continent, des Africains résistent toutefois. Ainsi, on assiste à un début de fronde contre les privatisations de secteurs stratégiques tels que l'énergie et l'eau. Les institutions financières internationales ont obligé ces dernières années de nombreux Etats à confier à des entreprises privées la gestion et la commercialisation de leur eau en lieu et place des établissements publics qui s'acquittaient jusqu'alors de cette tâche. Ces privatisations bénéficient essentiellement à trois grands groupes français, la Générale des Eaux, la Lyonnaise des Eaux et la SAUR - filiale de Bouygues.

**M. Jean-Claude Lefort.** Encore et toujours Bouygues !

**M. Michel Grandpierre.** Bien des opérateurs africains du secteur acceptent mal cette recolonisation par des sociétés étrangères et l'ont fait savoir début février, lors du septième congrès de l'Union africaine des distributeurs d'eau. Selon eux, dans un domaine aussi stratégique et vital que l'eau pour un pays africain, les privatisations exigées par le FMI, la Banque mondiale ainsi que la Caisse française de développement attachée au ministère de la coopération portent atteinte à la qualité du service public et menacent la souveraineté nationale de leur pays.

Sur un autre plan, on ne peut parler de développement sans évoquer les moyens à mettre en œuvre pour garantir les prix des matières premières. Il est possible de signer avec les pays producteurs des accords d'Etat à Etat garantissant que les matières premières soient payées à leur juste prix. En retour, disposant de plus de moyens, les pays concernés seraient mieux à même de devenir des partenaires actifs, ce qui favoriserait l'activité et l'emploi dans notre pays.

Enfin, est-il encore besoin de rappeler le scandale de la dette qui fait que, par exemple, l'Afrique sub-saharienne, dont la dette a triplé en dix ans et est passée de 1992 à 1993 de 166 à 199 milliards de dollars, rembourse chaque année plus qu'elle ne reçoit ? En 1992, l'ensemble des pays du Sud a remboursé 160 milliards de dollars, soit deux fois et demie de plus que « l'aide » au développement qu'ils ont reçue !

Selon nous, il conviendrait d'annuler totalement ces dettes et de les transformer en un fonds national d'investissement productif, premiers pas vers des coopérations mutuellement bénéfiques et créatrices d'emplois et de nouvelles consommations pour les peuples du Nord et ceux du Sud.

Vous me répondrez, monsieur le ministre, que des remises de dettes ont accompagné la dévaluation du franc CFA. Mais ces mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA ne résoudre rien. De nouveaux prêts, qu'il faudra rembourser, alourdiront d'autant une

dette déjà augmentée automatiquement par la mesure de dévaluation, et les conditions pour les octroyer viseront à assurer que cette dette accrue sera toujours bien remboursée.

Le cercle infernal reste donc intact : maintenir la domination, notamment par la dette.

Alors que faire ? Bien sûr, dans l'immédiat, lutter contre la pauvreté. Tout le monde, de l'UNESCO à la Banque mondiale en passant par les forces de progrès, mais aussi les forces conservatrices, en convient. Mais le combat doit surtout porter sur les causes de celle-ci : le grand capital assisté du FMI, de la Banque mondiale et du G7 qui œuvrent au profit de quelque 260 grandes transnationales.

La situation actuelle de l'Afrique exige aujourd'hui que s'engage une grande bataille en France, en Europe et en Afrique elle-même, continent qui nous est le plus proche géographiquement et historiquement, afin que naisse une coopération mutuellement bénéfique et que cesse toute forme d'ingérence. Une coopération qui réponde aux immenses besoins des populations en termes de santé, d'éducation, de logement, d'alimentation et de développement humain, en général. Cette bataille commune passe par l'exigence de l'annulation immédiate de la dette, l'arrêt des plans d'ajustement structurels, le relèvement des prix des matières premières, la renégociation des accords du GATT dont les conséquences sont, selon la Banque mondiale elle-même, très graves pour les pays les plus pauvres.

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris, dans ces conditions le groupe communiste votera contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** C'est dommage !

**M. Charles Cova.** On n'en attendait pas moins !

**M. le président.** La parole est à M. François Guillaume.

**M. François Guillaume.** Monsieur le ministre, en présentant votre projet de budget, vous avez marqué une satisfaction certaine. Cette satisfaction, le groupe du RPR la partage. En effet, tout d'abord votre budget apporte à nos amis africains le témoignage de la fidélité de la France en retour de la leur, maintes fois exprimée au cours de ce siècle qui s'achève ; ensuite, il met fin aux craintes nées de la dévaluation. A son annonce, celle-ci avait effectivement été interprétée comme un désengagement de la France, et ce en dépit de l'abandon d'une dette de 25 milliards et une dotation de 300 millions destinés à faire face aux conséquences les plus douloureuses de cet aménagement monétaire.

Il est vrai que l'intérêt porté par l'Union européenne au soutien de la démocratie et de l'économie de marché dans les pays de l'Est pouvait, compte tenu de son coût élevé, inquiéter l'Afrique, soucieuse de maintenir à la fois ses coopérations bilatérales et ses relations privilégiées avec l'Europe sous l'avantage des accords de Lomé.

Il est vrai aussi qu'à l'instigation de l'Espagne et du Portugal la politique de coopération avec l'Amérique latine bénéficie de nouveaux développements, et donc de crédits en forte progression.

Il est vrai également que l'espoir de paix au Moyen-Orient est encouragé, tant politiquement que financièrement, par l'Union européenne.

Il est vrai encore que si les Etats africains se réjouissent des changements intervenus en Afrique du Sud, ils n'en redoutent pas moins que les aides et les capitaux se

dirigent désormais en priorité vers ce pays au potentiel économique important et dont la ressource humaine est libérée de ses entraves par la fin de l'apartheid et l'avènement d'une démocratie multiraciale.

Ainsi, l'Afrique se sent quadruplement menacée de perdre ses subsides.

Or, monsieur le ministre, votre budget rassure les Africains parce qu'il maintient ses dotations dans une conjoncture délicate où la reprise économique n'a pas encore apporté la progression des ressources fiscales attendues alors qu'il est néanmoins indispensable de réduire le déficit budgétaire de la France.

Votre budget, par un redéploiement important, accentue le changement de politique amorcé en 1993 en privilégiant le financement des projets plutôt que les aides au fonctionnement. Votre budget n'autorise plus les déplorable pratiques antérieures de l'assistance politique.

En somme, le contribuable français y trouvera des raisons supplémentaires d'espérer que son effort au profit des pays en développement les plus proches de nous ne sera pas vain. Il attendait des garanties sur l'utilisation des 7 milliards de crédits de votre département ministériel comme sur les quarante autres qui constituent avec ceux-ci la totalité de l'aide publique à l'Afrique. Ces garanties, il les reçoit dans le principe, à l'examen des lignes budgétaires qui constituent la trame de votre politique. Il doit les recevoir demain dans l'exécution de celle-ci.

Mais, puisqu'un budget est la traduction d'une politique, permettez-moi, mes chers collègues, plutôt que de me livrer à un nouvel inventaire des chiffres et à une nouvelle analyse après les rapporteurs, Jean-Pierre Thomas, Henry Jean-Baptiste et Michel Voisin dont je partage d'ailleurs les conclusions, de commenter les orientations suivies depuis un an et proposées pour l'avenir.

Revenons donc sur la dévaluation du franc CFA. Elle n'a engendré ni cataclysme économique ni trouble social grave. Chacun reconnaît d'ailleurs aujourd'hui que, compte tenu de son appauvrissement, l'Afrique francophone s'asphyxait à soutenir le niveau élevé de sa monnaie et que la charge pour la France, qui en garantissait la convertibilité, s'alourdissait d'autant alors que les institutions de Bretton Woods refusaient d'apporter leur concours. L'opération chirurgicale d'une dévaluation forte était donc indispensable. Cependant, elle ne pouvait réussir qu'à condition que l'inflation n'ampute pas rapidement la marge de compétitivité monétaire qu'elle offrait. Ce pari a été gagné grâce à la sagesse des gouvernements concernés qui ont su maintenir à un niveau raisonnable la hausse des salaires et des prix, grâce aussi, il faut le reconnaître, au rétablissement conjoncturel que nous souhaitons durable, des termes de l'échange sous le bénéfice d'une hausse des prix en devise et en monnaie nationale des matières premières exportées - cacao, café, huile de palme. En la circonstance, la chance fut au rendez-vous du courage et c'est tant mieux.

Mais, si des mesures ponctuelles ont été prises pour compenser les effets négatifs de la dévaluation sur les médicaments ou les livres scolaires, j'ai en revanche le sentiment, monsieur le ministre, que les aides promises aux entreprises françaises installées en Afrique n'ont pas encore été accordées, ce qui les met en péril. Il est donc temps d'y pourvoir. A titre d'exemple, et je suis sûr que notre rapporteur Jean-Pierre Thomas m'en saura gré, je citerai la SICVA Vosges-Viandes située dans sa circonscription.

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** Merci, monsieur Guillaume !

**M. François Guillaume.** Cette entreprise attend l'aide promise de l'Etat.

**M. Michel Grandpierre.** Eh oui !

**M. François Guillaume.** Plus générale sera mon observation selon laquelle nous ne sommes pas certains que la dévaluation ait permis aux opérateurs de la zone franc de reconquérir des parts du marché africain dont elle a pourtant remis les compteurs de la concurrence à zéro. Il est vrai que le commerce interafricain est limité et qu'il n'y a de zone de libre-échange que le nom. Qui plus est, au cours des négociations du cycle de l'Uruguay, en défendant avec les Etats-Unis le *free market*, l'Afrique tout entière s'est trompée de camp, elle qui aurait dû plutôt entourer ses zones commerciales d'un cordon douanier pour se protéger des concurrences déloyales extérieures tout en réclamant des pays industrialisés une plus grande ouverture de leurs marchés.

Monsieur le ministre, l'image de la France en Afrique et dans toutes les régions du monde où sévit la misère mérite que notre pays prenne la tête d'une croisade contre la pauvreté.

**M. Alain Bocquet.** Pour l'heure, on enfonce l'Afrique dans un gouffre !

**M. François Guillaume.** Puisque nos prédécesseurs ne l'ont pas fait, votre ministère doit porter cette ambition au nom du gouvernement français. Il ne suffit pas à la France d'être à la pointe du combat pour le respect des droits de l'homme et pour l'avènement de la démocratie en prônant le multipartisme. Ces nobles idéaux ne peuvent fleurir au cœur de la misère tant il évident qu'il n'y a pas de liberté sans pain.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** Absolument !

**M. François Guillaume.** Son pain, l'Afrique peut le produire. Ses exportations agricoles peuvent encore se développer sous condition de leur rentabilité. Or l'anarchie des marchés mondiaux contre laquelle les producteurs africains ne sont pas protégés comme le sont, peu ou prou, les agriculteurs des pays industrialisés tue la production d'un tiers monde qui s'appauvrit d'autant.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** Ce point est en effet essentiel !

**M. François Guillaume.** Monsieur le ministre, tous les efforts budgétaires méritoires de la France, de l'Europe et des pays riches ne parviendront pas à compenser les pertes enregistrées par le tiers monde au titre de la désorganisation des marchés.

**M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Michel Grandpierre.** C'est vrai !

**M. François Guillaume.** Tous les efforts des ONG, au sein desquelles je souhaiterais que vous privilégiiez un peu plus les ONG agricoles, sont réduits à néant par la spéculation des pays riches sur les matières premières.

Les prix s'étaient tant effondrés depuis une dizaine d'années que, las d'être abusés par les grandes nations, les Africains ont réagi en créant avec les pays d'Amérique latine et même d'Asie - et j'en suis particulièrement heureux car je le proposais depuis des années - un autre rapport de forces plus favorable aux producteurs, en procédant à une organisation du marché produit par produit, en commençant par le café et le cacao.

C'est ainsi que, la conjoncture aidant, les prix des matières premières tropicales se sont fortement redressés pour atteindre quelquefois des niveaux proches des pla-

fonds atteints lors du début de la décennie 80. J'ai personnellement un peu regretté que la France n'ait pas encouragé publiquement ce genre d'initiative, qu'elle n'ait pas insisté pour que le G7 de Naples reprenne la suggestion franco-japonaise du sommet de Tokyo pour définir une politique des matières premières plus favorable aux producteurs.

L'organisation des marchés des matières premières est en effet la réponse à l'agonie économique du tiers monde. Elle est la condition de l'efficacité des actions que votre budget veut encourager. Elle est à la base du redressement économique du tiers monde, ce tiers monde qui constitue une réserve de croissance pour les pays industrialisés dès lors que s'accroît son pouvoir d'achat.

Monsieur le ministre, la cause africaine que vous défendez a peu d'avocats dans le monde. Elle n'en a peut-être plus qu'un seul en Europe : la France. La France, plus sensible que d'autres au drame du continent noir pour des raisons historiques, économiques et culturelles évidentes car elle est consciente que son appauvrissement pourrait déclencher un énorme flux migratoire dont elle serait la principale terre d'accueil obligée. Votre responsabilité s'en accroît d'autant.

Le poids de votre ministère ne se mesure donc pas au volume de votre crédit budgétaire, mais à l'autorité que vous donnerez à la France dans le concert des nations pour relever le plus grand défi auquel le monde est confronté : celui de faire reculer la misère !

Certes, monsieur le ministre, nous approuverons votre budget mais sous le bénéfice de la grande ambition humanitaire que notre groupe nourrit pour la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Alain Bocquet.** C'est mal parti !

**M. le président.** Mes chers collègues, si chacun fait l'effort de respecter son temps de parole, comme M. Guillaume a d'ailleurs été le premier à le faire, nous pourrions espérer terminer l'examen de ce budget sans avoir à reprendre nos travaux à vingt et une heures trente. J'invite donc chacun à la concision.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation des pays en voie de développement, en Afrique en particulier, reste dramatique.

Le niveau de vie baisse.

La démographie galopante bouleverse toutes les données. La population urbaine triplera en vingt-cinq ans et deviendra plus encore un terreau pour révoltés et opprimés.

Le sous-développement s'accompagne d'une désintégration des sociétés et des cultures, de l'émergence de violentes tensions locales et de fanatisme.

Le système scolaire se dégrade. Il est vrai que, souvent initialement calqué sur le système occidental, il n'a pas toujours été adapté aux mentalités des différents pays.

L'immigration risque d'être massive vers l'Europe et la France en particulier.

Le paludisme provoque chaque année la mort de 750 000 enfants. Cinq millions de personnes sont infectées par le virus du sida.

Les dépenses consacrées aux armements sont plus élevées que les dépenses de santé et d'éducation dans bien des pays.

Le système institutionnel tue souvent les incitations productives et les entreprises publiques sont dévorantes.

Certains pays n'ont plus d'Etat de droit, et on en connaît plusieurs en Afrique.

Des guerres civiles anéantissent certains pays, sans compter la corruption.

La dévaluation a réellement donné un coup de fouet à l'économie de quelques pays africains. Mais je préférerais que les Etats repensent aussi leurs méthodes de gestion.

Alors, avo-nous en France une stratégie de développement ?

D'abord, la France n'a pas à rougir du montant de son aide au développement : près de 43 milliards de francs, territoires d'outre-mer inclus. Elle est le troisième donateur, après le Japon et les Etats-Unis, et le cinquième par rapport au PNB, après la Norvège, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas.

Toutefois, les centres de décision sont multiples, hétérogènes et plusieurs ministres prennent les décisions, souvent sans concertation. Vous en connaissez, comme moi, des exemples. En effet, le ministre de la coopération ne dispose que de 15 p. 100 de l'aide au développement. Celui des affaires étrangères en gère 9 p. 100 et les autres ministères 12 p. 100. Le ministère de l'économie a un poids écrasant, puisqu'il dispense 54 p. 100 de cette aide.

Le système est cloisonné et compliqué, l'émiettement des centres de décision entraînant un affaiblissement du politique. Cela peut déconcerter nos interlocuteurs, mais il arrive que cela soit utilisé par certains dirigeants astucieux.

Le Parlement n'a pas de vue d'ensemble sur l'aide au développement. La procédure budgétaire ne nous éclaire pas davantage puisque la somme la plus importante se trouve dans les charges communes.

Aucun calcul de rentabilité n'est effectué avant l'attribution de l'aide. Les évaluations sont peu fréquentes et, quand elles existent, elles ne sont pas communiquées, ce qui accentue, au moins pour le parlementaire, l'opacité du contrôle. J'ajoute que, par le passé, le clientélisme et l'affairisme ont joué un rôle important en Afrique.

Il faut donc une politique claire de l'aide au développement, sous trois aspects.

D'abord cette politique doit éviter les chevauchements actuels et être comptable devant les parlementaires.

Cela suppose qu'il y ait un seul responsable politique : un ministère du développement et de l'Afrique - le ministère de la coopération - qui aurait compétence pour l'ensemble des pays en voie de développement. Je n'y verrais pas d'inconvénient. Il pourrait être un ministère délégué des affaires étrangères.

Il faudrait aussi une agence de développement afin de mettre un terme aux doublons entre la Caisse française de développement et la direction du développement au ministère de la coopération, et de rationaliser notre dispositif outre-mer. Cela suppose aussi que toute aide soit définie par rapport aux critères arrêtés par le politique, en particulier sous l'angle de la rentabilité ; que toute aide soit décidée en partenariat ; que toute aide soit suivie sur le terrain et évaluée à tous les stades.

Ensuite, il faut, dans les pays mêmes, faire participer, associer, responsabiliser au maximum la population africaine.

L'aide française - et vous avez bien amorcé ce virage - doit non plus être un bouche-trou budgétaire, mais devenir une authentique aide au développement. Il faut que dans ces pays l'Etat joue tout son rôle, mais rien que son rôle : il doit fixer les règles du jeu.

C'est aux sociétés civiles que revient la mise en œuvre, sur une base locale ou régionale, d'un projet global, regroupant l'ensemble des aspects du développement : agriculture, routes, santé et éducation.

Cela permet d'impliquer au maximum les populations et favorise l'émergence d'un tissu commercial, économique et culturel, porteur lui-même de démocratie et de dynamisme.

Cette action doit être menée en partenariat avec les collectivités locales françaises, les ONG, les entreprises.

Les ONG en particulier - dont mon collègue Richard Cazenave parle fort bien -, par leur connaissance des problèmes sur le terrain, sont efficaces et devraient être plus largement soutenues. Il faut mieux définir les responsabilités, les objectifs, les procédures entre l'État et les ONG et essayer de remédier à l'hétérogénéité et au manque de coordination.

La coopération décentralisée apparaît comme un nouvel acteur important de la coopération. Les collectivités disposent des moyens techniques et humains nécessaires : savoir-faire des services techniques, éventuelle mise à disposition des personnels pour une durée déterminée.

La plupart des conseils généraux, quelques conseils régionaux, se sont impliqués dans la coopération technique avec des résultats très positifs.

Monsieur le ministre, la coopération décentralisée doit être fortement encouragée, mais un minimum de coordination est nécessaire pour que ONG et coopération décentralisée soient vraiment efficaces.

Enfin, il est indispensable de définir des priorités.

La première doit être accordée à l'éducation et à la formation.

Si la déscolarisation et l'illettrisme se poursuivent, la marginalisation de certains pays s'accroîtra et rendra illusoire toute politique de développement global. L'exemple de la Corée et de certains pays d'Asie du Sud-Est montre que le développement est étroitement lié aux progrès de l'éducation. Il faut une éducation adaptée aux problèmes du pays, une éducation qui ne néglige pas celle des filles.

En Afrique, les programmes, les matériaux d'enseignement sont, pour la plupart, obsolètes ou inexistantes.

Pour ce qui est de la formation, j'ajoute que l'on pourrait peut-être reprendre une politique d'accords bilatéraux, dans l'esprit de ceux lancés par M. Séguin, ministre du travail de 1986 à 1988. Il s'agissait de former les immigrés, y compris les clandestins, avant leur retour dans leur pays d'origine.

Les principales autres priorités devraient porter sur la restauration du système de production agricole, l'organisation d'une protection sanitaire, le maintien d'un État de droit, le respect des droits de l'homme.

Il faut aussi, rassembler les forces et les énergies, et créer des marchés communs et des espaces économiques.

Chaque pays africain pris séparément n'a que peu de chances de redressement à moyen terme : leurs économies sont étroites, pauvres ; leurs ressources humaines sont limitées à cause d'une formation insuffisante ; leurs infrastructures sont souvent dégradées.

Ces régions peuvent se redresser en mettant en commun leurs atouts, leur langue commune, en unifiant leurs règles et leurs marchés, en réalisant des économies d'échelles, des échanges matériels et humains et en dépassant certaines rivalités ethniques.

Enfin, le défi est européen. En effet, la France ne peut, à elle seule, relever le défi du développement. Seule l'Europe, une Europe à la politique commune, est de

taille à le faire. Seule une politique européenne permettra de résister aux adeptes du libre-échange total, inadapté à l'Afrique subsaharienne.

Cela suppose une coopération monétaire et financière, amorcée par Maastricht, la coopération des sociétés civiles, la coopération sur les plans de l'éducation, de la recherche, de la technologie, une coordination des objectifs et des aides, pays par pays, avec tous ceux qui participent au développement.

Notre budget, monsieur le ministre, qui ne comporte qu'une faible partie - 15 p. 100 - de l'aide au développement, évolue et va vraiment dans le bon sens, aidé par les économies dues à la dévaluation. Nous le voterons évidemment.

Il contient, en particulier, des points positifs : développement des dons-projets, augmentation des dotations du FAC, concours financiers conditionnés par des programmes négociés, diminution des dotations consacrées au financement de l'ajustement structurel, investissements productifs accrus.

Il n'en reste pas moins que l'un des problèmes essentiels est la rationalisation et la clarification du dispositif de l'aide au développement.

La France, sa prospérité, sa sécurité, la démocratie seraient menacées par l'effondrement des pays en voie de développement. Notre survie dépend de la survie de l'Afrique. Je souhaite que les Français le comprennent avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Richard Cazenave.

**M. Richard Cazenave.** Monsieur le ministre, je veux d'abord revenir sur des propos injustes que j'ai entendus quant au rôle de la France au Rwanda. J'ai en effet eu l'occasion, avec Michel Voisin et d'autres collègues qui ne sont pas présents ce soir, de participer à une mission parlementaire dans ce pays il y a quinze jours. Le général Kagamé, chef militaire du FPR qui est aujourd'hui ministre rwandais de la défense, ne tient pas des propos aussi durs à l'encontre de la France que ceux que nous pouvons malheureusement entendre dans cet hémicycle.

Il ne faut pas, mes chers collègues, passer par pertes et profits l'action menée par la France depuis avril 1993, laquelle a abouti aux accords d'Arusha - il a fallu la volonté du Gouvernement français pour qu'il en soit ainsi -, accords qui prévoyaient le départ des soldats français. Le général Kagamé reconnaît lui-même, quand on le prend entre quatre yeux, que si les soldats français étaient restés sur le terrain les choses se seraient passées différemment.

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** Absolument !

**M. Richard Cazenave.** Je vous assure que nos soldats sont respectés par tous. Les représentants des ONG présents sur le terrain m'ont dit leur fierté d'être français en raison du comportement de nos soldats. Les avis sont un peu différents à l'égard de la MINUAR, malheureusement, et de la communauté internationale. Soyons donc très raisonnables dans notre manière d'aborder ce problème.

Je veux également évoquer la dévaluation du franc CFA.

Monsieur Janquin, aurait-il été plus intelligent de continuer à demander aux dirigeants africains de mener des politiques d'ajustement structurel comme les trois prédécesseurs socialistes de M. Roussin, ceux que j'ai connus sur ces bancs au cours des cinq dernières années,

n'ont cessé de le faire ? Cela n'a eu aucun succès, la seule conséquence étant de provoquer des difficultés budgétaires immenses, lesquelles ont conduit le budget de la coopération française à s'investir de plus en plus dans des ajustements financiers qui ont stérilisé notre action.

Dorénavant, il s'agit de redéployer notre aide sur des actions de développement. C'est la chance que nous offre la dévaluation du CFA, qui n'a produit aucune catastrophe, comme l'ont souligné plusieurs collègues, mais qui a permis le développement des productions locales, la baisse des importations, un changement dans les habitudes alimentaires, un gain de vie dans les campagnes.

Certes il subsiste de gros problèmes dans les villes où un accompagnement social est indispensable. Des efforts doivent encore être accomplis, mais cela est préférable à tout ce que l'on a vécu précédemment, avec la stérilisation de notre action dans des ajustements financiers dont on ne voyait pas l'issue.

**M. Henry Jean-Baptiste**, rapporteur pour avis. C'est vrai !

**M. Richard Cazenave**. Monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion de souligner l'an dernier, à cette même tribune, qu'en attendant de pouvoir faire plus pour les pays en développement, la France devait faire mieux et plus efficacement. Le budget que vous défendez aujourd'hui et pour lequel vous êtes pour la première fois intégralement responsable, répond en grande partie à mes attentes. Il apporte la preuve de la continuité de notre effort de solidarité malgré les contraintes budgétaires et il rend le changement de cap que j'appelais de mes vœux désormais perceptible.

Le rééquilibrage entre l'aide financière et l'aide-projet en témoigne. La solidarité est plus exigeante. La logique est davantage celle du développement pour le bien-être des populations. On le constate dans les crédits du FAC qui progressent de près de 4 p. 100, pour ce qui est des autorisations de programme, et de près de 20 p. 100 pour les crédits de paiement. Cette reprise traduit la priorité accordée à l'aide-projet, instrument privilégié du retour de nos partenaires à la croissance. Elle est d'autant plus significative qu'elle s'ajoute à un taux de change favorable, ce qui amplifie encore les effets de ces crédits.

Parallèlement, la baisse sérieuse des crédits consacrés à l'assistance technique - qui conforte la mission au détriment de la substitution et favorise la prise en charge de leur développement par les populations - et la diminution des concours financiers renforcent la cohérence de la nouvelle approche française.

La diversification du partenariat, vers laquelle vous vous orientez, va aussi dans le bon sens. Je veux d'ailleurs insister sur cet aspect de la coopération d'autant que M. Fuchs a rappelé que je m'intéresse au rôle des ONG dans notre politique de coopération.

Le rapport que j'ai eu l'occasion de rendre à la demande du Premier ministre, souligne la nécessité de s'appuyer davantage sur une initiative privée, entrepreneuriale ou associative, pour conduire les projets de développement sur le terrain. Ces actions de proximité, aux effets souvent plus tangibles, sont de nature, je le crois très fortement, à donner une dynamique à notre politique et à proposer une action mobilisatrice pour nos concitoyens, en particulier pour les plus jeunes d'entre eux.

Dans ce rapport parlementaire, j'ai présenté quinze mesures concrètes que j'ai voulu les plus opérationnelles possible, les plus proches d'une mise en œuvre réaliste possible, au lieu de privilégier les effets d'annonce. J'ai d'ailleurs cru comprendre que vous aviez accueilli très

favorablement ces propositions. J'ai ainsi relevé dans le budget pour 1995 certaines avancées qui commencent à montrer cette prise en compte.

Des efforts restent à fournir, mais la dotation du chapitre 42-24 connaît une augmentation sensible. Les ONG y seront sensibles après une année où ces crédits avaient diminué. Les crédits de la coopération décentralisée progressent également, ainsi que ceux alloués aux associations de volontaires, et au FAC dont l'effet de levier est très important.

Les crédits à l'intervention passent de 12 à 15 millions de francs, et ceux relatifs à la sous-traitance d'opérations croissent également. Tout cela devrait favoriser la montée en puissance de projets issus d'entreprises ou d'associations intervenant sur le terrain.

Nous sommes donc sur la bonne voie. Les rencontres nationales de la coopération décentralisée, qui auront lieu le 27 octobre prochain, et la table ronde du 20 novembre confortent la seule appréhension budgétaire. Nous allons plus loin, par une approche politique. Néanmoins nous aurons des problèmes pour porter de 1 p. 100 à 5 p. 100 en cinq ans la part de l'APD consacrée aux ONG, d'autant que votre ministère ne gère qu'environ 15 p. 100 du montant total de ces crédits.

Afin d'aller plus loin dans la mise en œuvre d'un projet en faveur des ONG que vous avez bien voulu juger utile, et que vous avez tenu à prendre à votre compte, il est nécessaire que nous mettions en place un comité interministériel permettant de faire avancer ces idées au sein de chaque ministère, de les faire étudier sérieusement au lieu de se contenter de l'attitude naturelle du Trésor qui est de refuser tout changement proposé. Nous pourrions faire le point dans six mois pour voir sur lesquelles des quinze mesures proposées nous avons progressé et comment nous pouvons diffuser ces idées dans les autres ministères.

Je ne voudrais pas conclure sans vous remercier, monsieur le ministre, d'avoir présenté cette année le tableau de l'APD que vous aviez promis l'an dernier. Dans notre discussion nous n'avions pourtant pas adopté l'amendement proposé à ce sujet, car il n'était pas tout à fait conforme à la loi de finances. Vous nous aviez promis ce tableau financier. Nous l'avons cette année et nous vous en remercions.

Voilà pourquoi, tout en étant vigilants, nous sommes confiants, à vos côtés, pour vous soutenir dans vos efforts. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président**. La parole est à M. Charles Cova.

**M. Charles Cova**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis le mois de mars 1993, les problèmes de défense ont légitimement constitué une priorité gouvernementale, laquelle se justifie par des bouleversements politiques et stratégiques nombreux et croissants.

Le Livre blanc sur la défense a été, à la demande du Premier ministre, l'occasion de tenir compte de ces nouvelles données. Aujourd'hui permettez-moi de vous en rappeler les termes pour étayer mon propos :

« La prévention demeure un volet prioritaire de notre stratégie de défense. La gamme des modes d'action est étendue : diplomatiques, économiques, politico-militaires, militaires. Pour assurer une prévention efficace, la coopération militaire technique et le prépositionnement des forces sont les principaux instruments pour la défense. »

Les court, moyen et long termes sont donc les domaines de compétence, de prévention, voire d'action, de la coopération militaire ou de l'assistance opérationnelle. Si, au sein du projet de loi de finances pour 1995, le Gouvernement n'a pas souhaité, malgré les efforts à accomplir, amputer le budget de la défense, la logique aurait voulu que celui de la coopération militaire connût le même sort.

La mission militaire de coopération consiste à mettre à la disposition de certains Etats des experts militaires français et à accueillir les stagiaires étrangers dans les écoles militaires françaises, à apporter, par une aide directe, notre soutien à ces pays ; M. Michel Voisin l'a rappelé, dans ces trois champs d'action le budget du ministère de la coopération a été réduit d'une manière substantielle. Pourtant, une politique de prévention telle qu'elle est préconisée dans le Livre blanc ne peut se satisfaire d'aider à l'organisation des Etats ; elle doit également prétendre agir sur l'origine des crises.

Depuis plus de trente ans, la politique de coopération a évolué et s'est orientée vers la formation pour créer, sur place, une infrastructure de qualité. Comme l'a rappelé Michel Voisin, notre politique de coopération doit être resituée dans l'ensemble des actions menées par la France en direction des pays de l'Afrique subsaharienne.

Vous me permettez d'appuyer ces propos en rappelant ici les liens étroits, parfois fraternels, qui nous unissent à certaines nations africaines. Ces liens ont été forgés puis consolidés par des repères historiques et culturels.

L'aide de la France est souvent difficile à mesurer. Elle doit combiner les efforts financiers et humains sans porter atteinte à la souveraineté des Etats. Pour faciliter sa tâche, notre pays s'est fixé des critères fondamentaux qui justifient notre conduite, balisent notre action. Ils résident dans le souci de maintenir ou d'aider à l'instauration d'un régime démocratique, de faire respecter les droits de l'homme, de tenir compte d'une évolution démographique inquiétante.

Pour toutes ces raisons, il convient de rester vigilant, d'apporter sans faille notre soutien à une coopération militaire efficace.

Cependant, le budget qui nous est présenté change fondamentalement les équilibres internes du ministère de la coopération. Il remet en cause la raison d'être de la coopération militaire.

La situation politique préoccupante des Etats auxquels nous apportons notre soutien, le rayonnement international de la France dans sa tradition ancienne d'aide au développement sont les enjeux du débat d'aujourd'hui.

Un exemple flagrant illustre mes propos et révèle à quel point ces grands équilibres sont menacés. Je veux parler - après d'autres - du budget « formation-stages » de la coopération militaire.

Le budget « formation-stages » pour 1995, hors mesures nouvelles, a été arrêté par le ministre du budget à 86 millions de francs. Il subit un abattement par rapport à 1994 d'un peu plus de 16 p. 100 alors que, globalement, le budget de la mission militaire de coopération subit une baisse de 4,5 p. 100, et celui de votre ministère de 0,5 p. 100. Cette décision a une conséquence directe sur la formation que notre pays offre aux stagiaires étrangers au sein de chacune de nos écoles militaires.

Monsieur le ministre, l'alternative est la suivante : interrompre, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, 15 p. 100 des formations entamées au mois de septembre 1994 ou bien obtenir cette réduction de 15 p. 100, en principe étalée sur

l'année, sur seulement quatre mois à partir de la rentrée scolaire de septembre 1995 et risquer alors de réduire d'un tiers le nombre de stagiaires à la prochaine rentrée.

Autrement dit, ces nouvelles données commandent une nouvelle politique de coopération avec des Etats qui attendent beaucoup du soutien de la France.

Autrement dit, ce budget nous impose de faire l'im-passe sur les liens si précieux qui se créent entre militaires français et étrangers ; vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre.

Autrement dit, pour une économie - je vous prie, mes chers collègues, de noter ce chiffre - de 15 millions de francs sur un budget de 7 milliards, nous mettons en cause l'aide dont nous avons toujours été si fiers !

Dans ces conditions, vous me permettez de penser, monsieur le ministre, que cette baisse constante du budget de coopération militaire est particulièrement contradictoire avec la situation de l'Afrique subsaharienne et avec la place que la France souhaite maintenir dans cette partie du monde, comme vous nous l'avez rappelé au cours de votre audition devant notre commission.

Pour prouver aux militaires, monsieur le ministre, qu'ils sont soutenus - et je sais combien vous y êtes sensible - demandez à vos services de faire un petit effort en réajustant votre budget ; ce devrait être possible sans grand dommage pour les autres lignes budgétaires de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. Michel Roussin, ministre de la coopération.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le budget du ministère de la coopération doit répondre chaque année à deux objectifs : d'une part assurer les moyens d'une présence solidaire et fidèle de la France auprès de ses partenaires du Sud les plus proches, et, d'autre part, aider à construire dans ces Etats, un développement réel, durable et partagé.

Chaque année aussi, parce que la vie internationale évolue rapidement, ce budget doit permettre à notre politique de coopération de s'adapter. Il est l'instrument de mesure de notre engagement envers l'Afrique, celui qui permet aussi le changement.

J'ai le sentiment que le projet que j'ai l'honneur de présenter ce soir devant vous, répond à ces objectifs, et qu'il constituera, en cohérence avec les missions que le Gouvernement a définies pour le ministère de la coopération, un outil de travail efficace et sérieux.

Vous avez bien voulu reconnaître, monsieur le rapporteur de la commission des finances, cette « incontestable cohérence ».

Vous avez bien voulu noter, monsieur le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, que ce texte « consolidait et confirmait » des évolutions souhaitables.

Vous observez, monsieur le rapporteur pour avis de la commission de la défense, que ce budget « affiche clairement une volonté de préparer l'avenir ».

Je vous en remercie, et je voudrais, avant de présenter les grandes orientations de ce projet de budget, vous rappeler dans quel contexte il se situe, et selon quelle logique il se conçoit.

L'Afrique fait face dans des conditions nouvelles au défi du développement.

Les perspectives économiques et sociales auxquelles nos partenaires africains étaient confrontés en 1993, celles que j'exposais ici-même en octobre dernier, étaient particulièrement préoccupantes.

Dans un environnement géopolitique nouveau, le risque d'abandon menaçait l'Afrique. Celle-ci était en panne de croissance.

En 1993, les besoins de financement de la zone franc atteignaient 50 milliards de francs, soit un montant équivalant à celui de presque dix années de contributions budgétaires françaises. Le PNB de la zone avait décliné de 7 p. 100 entre 1985 et 1993, le revenu par habitant de 40 p. 100. Ni nos partenaires, ni nous-mêmes ne pouvions creuser davantage ce gouffre.

Sur le plan politique, malgré l'éveil à l'aspiration démocratique, de nombreux blocages subsistaient : les calendriers électoraux étaient gelés en République Centrafricaine, au Togo, au Gabon ; les incertitudes étaient lourdes ailleurs. L'afro-pessimisme gagnait des partisans. Depuis quelques mois, un espoir renaît. Je ne prétendrai pas que les grandes évolutions intervenues cette année vont miraculeusement apporter des solutions à une situation encore terriblement difficile, mais force est de reconnaître que certaines d'entre elles ouvrent maintenant la voie au redémarrage.

Au premier plan, bien entendu, la dévaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier dernier. Vous l'avez évoquée. Il fallait prendre cette décision. Elle seule était à même de rompre la spirale financière que j'évoquais à l'instant ; elle seule pouvait permettre le retour de l'Afrique dans la communauté financière internationale et remettre sur les rails les programmes nationaux de redressement économique.

Dans les semaines qui ont suivi la dévaluation, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont donc retrouvé les Etats qu'ils avaient désertés. Des programmes ont été conclus et des financements libérés : les montants devaient atteindre 10 milliards de francs en 1994 contre 1 milliard en 1993.

La France a pris toute sa part dans cet effort exceptionnel en annulant 50 p. 100 de la dette publique des pays à revenu intermédiaire et 100 p. 100 pour les pays les plus pauvres, le coût total se chiffrant à 25 milliards de francs.

Nous avons agi auprès de l'Union européenne pour l'inviter à accompagner cette mobilisation, et 130 milliards d'écus au titre de la facilité d'ajustement structurel sont venus ainsi opportunément s'ajouter à ces financements nouveaux.

J'en profite pour répondre, monsieur Thomas, à votre interrogation sur la cohérence entre les mécanismes communautaires de soutien aux exportations et notre politique d'aide.

Il n'y a pas de contradiction entre le commerce et l'aide. Les accords de Lomé, dont nous aurons à protéger les principes lors de la présidence française de l'Union européenne l'année prochaine, instituent un volet commercial préférentiel et sans réciprocité au profit des pays ACP.

Par ailleurs, la dévaluation du franc CFA a bouleversé les termes de l'échange rendant infiniment moins attractives les importations, qu'elles soient de produits finis ou de biens agricoles, qu'elles viennent d'Europe ou d'Amérique latine, s'agissant notamment de la viande.

Je n'éprouve pas d'inquiétude particulière et je suis persuadé que nos amis africains auront à cœur de reconquérir leur marché intérieur. Ils ont désormais les moyens de le faire.

Aujourd'hui, dix mois après, le bilan est encourageant : la dévaluation du franc CFA a ouvert un espace nouveau au développement. De nombreux indicateurs le confirment.

Les opérateurs économiques qui exprimaient leur réserve redeviennent optimistes et confiants, y compris nos entrepreneurs, monsieur le rapporteur de la commission des finances. Le président du comité ACP du CNPF déclarait, le 7 octobre dernier, que les effets de la dévaluation étaient « globalement positifs ».

**M. Jean-Claude Lefort.** Si le CNPF le dit, ça change tout !

**M. le ministre de la coopération.** Au nom des entreprises françaises, qui connaîtront au demeurant une baisse de leurs effectifs expatriés accélérant en cela un mouvement déjà ancien d'africanisation, ils se déclarent « confiants dans l'avenir économique de ces pays ».

**M. Jean-Claude Lefort.** Voilà !

**M. le ministre de la coopération.** En restaurant la vérité des coûts et des prix, la mesure redonne ses chances à l'immense potentiel agricole, aux filières de produits vivriers ou d'exportation dont dépend la majorité de la population africaine et qui doivent servir de base à leur développement. Les exemples sont nombreux : élevage et coton en zone sahélienne, café, cacao, hévéa en zone tropicale, produits de première transformation par tout.

Deux conditions seront nécessaires pour conserver les avantages de la dévaluation : la maîtrise du niveau général des prix et le retour des investisseurs susceptibles d'améliorer la productivité générale des économies. La première est pratiquement satisfaite. La seconde demandera plus de temps, mais commence à recevoir des signaux encourageants. Si vous le permettez, j'y reviendrai.

Pour la première fois depuis 1987 - depuis sept ans - la croissance économique en Côte-d'Ivoire a été positive au premier semestre. Tous les objectifs fixés avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont été respectés, avec parfois d'importantes marges.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et au Rwanda ?

**M. le ministre de la coopération.** La croissance du secteur agricole a été de 3,8 p. 100, celle du secteur industriel de 5 p. 100. Les recettes budgétaires sont supérieures dans ce pays de 30 p. 100 à celles réalisées au premier semestre de l'an passé. C'est un résultat positif.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et le Rwanda, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de la coopération.** Certes, ces résultats sont les meilleurs de la zone franc et tous le pays n'atteignent pas les mêmes performances, comme vous l'avez signalé, mais un effet d'entraînement est déjà perceptible en Afrique de l'Ouest, y compris dans les pays enclavés comme le Mali et le Burkina Faso. La hausse des prix est contenue dans les normes initiales, tandis que les troubles sociaux prédits par certains ne se sont pas produits.

L'influence du Nigeria ne doit pas être surestimée. Cela dit, le taux de dévaluation choisi a permis de casser le processus de destruction des industries en zone franc. On ne peut pas adopter comme principe de suivre le Nigeria en collant le CFA au naira dont la gestion n'est motivée que par des désordres internes et les cours du pétrole.

Les mesures d'accompagnement décidées par la France ont permis dans les domaines les plus sensibles de faire face aux conséquences immédiates de la dévaluation.

D'abord au profit des Africains eux-mêmes : j'ai, par exemple, de bonnes nouvelles sur la manière dont s'effectue la rentrée scolaire - on nous avait prédit des difficultés - et grâce à un financement du fonds d'aide et de coopération, près de la moitié des livres scolaires ont vu leur prix baisser de 50 p. 100.

Dans le domaine du médicament, l'introduction sur le marché privé de médicaments génériques et la réforme des circuits de distribution, ont réussi, avec l'aide du FAC, à réduire les tensions dans ce secteur.

Enfin, la création du fonds spécial de développement, passé de 300 à 400 millions de francs, a ouvert un champ nouveau à nos aides en affectant des subventions aux petits projets urbains consommateurs de main-d'œuvre, distributeurs de pouvoir d'achat, et apportant aux populations les plus démunies une amélioration visible de leurs conditions de vie.

Nos entreprises, nos compatriotes ont également bénéficié de mesures de soutien, tant pour la protection sociale que pour l'aide à la trésorerie. J'ai pris, je crois, une part active à l'adoption, par les administrations concernées, des mesures appropriées, qu'il s'agisse de la création d'une indemnité exceptionnelle à nos compatriotes retraités ou de la mise en place d'une facilité de trésorerie, *via* la Caisse française de développement.

Vous avez été nombreux à nous alerter sur la situation parfois dramatique que certains avaient dû affronter. Comme vous, j'ai rencontré nos compatriotes expatriés ; j'ai envoyé des missions sur le terrain. Il m'a paru indispensable d'intervenir auprès des administrations concernées pour l'adoption de mesures appropriées.

S'agissant des deux mesures d'aide aux entreprises que l'on vient d'évoquer, elles ne sont pas de la compétence de mon département. Saisi très tôt des blocages de transferts, j'ai néanmoins systématiquement alerté mes correspondants sur leur caractère d'urgence. Des cas individuels ont été réglés, notamment au Sénégal, mais je partage votre préoccupation, monsieur le rapporteur spécial, pour obtenir un règlement global du problème et je ne manquerai pas d'évoquer à nouveau cette question avec mon collègue Alphandéry.

Vous avez évoqué les prêts en francs CFA. L'émission obligataire en francs CFA garantie par la Caisse française de développement va se mettre en place dans la zone. Je crois que cette première étape, malgré sa complexité, pourra permettre d'envisager les développements ultérieurs. J'ai demandé à la Caisse de lancer son projet avant la fin du mois de novembre.

Nous resterons, bien entendu, très attentifs à la poursuite de cette phase et des programmes de redressement économique, dont il faut assurer la réussite globale, et nous intervenons très régulièrement tant auprès des gouvernements concernés qu'auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour faciliter leur compréhension réciproque.

Il faut à cet égard éviter que les rythmes d'évolution soient trop différents d'un pays à l'autre, et préserver l'unité de la zone franc. Vous avez raison, monsieur le rapporteur de la commission des finances, le bilan est géographiquement contrasté.

Plus fondamentalement encore - je l'évoquais à l'instinct - il faudra adapter notre coopération, ses moyens et ses instruments à cette nouvelle donne.

Cet espoir qui renaît, je veux aussi le voir dans l'évolution des situations politiques, malgré les drames qui ont endeuillé le Rwanda.

Les transitions démocratiques l'emportent heureusement, en effet, sur les despotismes. Je ne ferai qu'évoquer celle réalisée en Afrique du Sud, dont les conséquences rejaillissent sur toute l'Afrique. Nous avons, depuis ma prise de fonctions, accompagné huit processus électoraux.

Nous avons repris notre coopération au Togo, à l'issue des élections législatives et de la mise en place d'un gouvernement. La semaine dernière à Libreville, le gouvernement et l'opposition gabonaise ont paraphé un protocole d'accord pour un partage équilibré des responsabilités. J'étais présent, au nom de la France, à leurs côtés.

Au Mali, au Niger, des négociations et des accords se réalisent pour trouver une solution à la crise touareg.

Au Burundi, chaque jour est davantage consolidé le processus de dialogue national qui a permis le 30 septembre l'installation d'un président de la République et, le 6 octobre, la constitution d'un gouvernement.

La France apporte son soutien, comme elle privilégie partout la construction de la démocratie, sans esprit d'hégémonie ou de complaisance.

Nous continuerons d'attacher à cette marche vers la démocratie la priorité qui lui revient. C'est un des principes mêmes qui fondent notre politique africaine et que le Premier ministre rappelait au retour de son déplacement en Afrique de l'été dernier : le développement de l'aide et de la coopération fondé sur des réalités, et non pas sur des illusions ; l'établissement dans les Etats d'une véritable démocratie politique ; la stabilité des Etats et le respect de leurs frontières.

Dans ce contexte plus ouvert, notre coopération doit s'adapter et proposer à l'Afrique un nouveau contrat.

Nous devons saisir les opportunités de cette nouvelle phase de développement africain pour proposer à nos partenaires une coopération renouée : celle qui privilégie le dialogue entre partenaires responsables et souverains, amis et solidaires, mais aussi exigeants et rigoureux ; une coopération qui concentre ses interventions dans les secteurs prioritaires ; une coopération, enfin, qui diversifie ses instruments et élargit son partenariat.

C'est cette ambition que j'ai récemment demandé d'animer aux responsables des trente et une missions de coopération dans le monde, auxquels j'ai exposé, en les réunissant à Paris, les termes du nouveau contrat qui doit nous lier désormais à l'Afrique.

Ayons la volonté de bâtir, dans une relation de fidélité avec nos amis africains, un dialogue de responsabilité et d'estime. Notre amitié, nous la maintiendrons mutuellement si nous parlons un langage de vérité, de rigueur, mais aussi de confiance. C'est ainsi que nous préserverons aussi notre influence et que nous préparerons l'avenir d'une Afrique qui doit saisir les chances offertes au développement.

Le succès de cette démarche, de ce contrat, sera le succès des Africains à aborder les défis du troisième millénaire.

La dévaluation du franc CFA doit relancer les investissements. Nous avons à les favoriser en invitant la Caisse française de développement à aider les entrepreneurs à reconquérir leur marché intérieur. Des initiatives comme celles de l'organisation des producteurs exportateurs d'ananas en Côte d'Ivoire, celles des différents groupes industriels français pour lancer de nouveaux plans d'investissement dans le tabac, dans le chemin de fer, dans le bois, sont à encourager.

Le Premier ministre a annoncé à Abidjan, le 29 juillet dernier, que 1,5 milliard de francs de ressources additionnelles serait alloué à la Caisse française de développement pour financer des projets de développement économique en Afrique. Ce n'est pas rien !

Avec la diminution des disparités de politique économique entre les pays de la zone franc, un renforcement de la coopération régionale est nécessaire et utile.

A côté de cet effort, nous devons aborder de façon plus globale les deux priorités du développement social : la santé et l'éducation.

Dans le domaine de la santé, il convient d'accélérer les réformes institutionnelles pour une meilleure gestion des établissements hospitaliers, de faciliter l'accès du plus grand nombre aux soins élémentaires dans le cadre de dispensaires et de centres de santé, de réussir les projets spécifiques dans la lutte contre le sida et les grandes endémies. Notre choix va à une médecine de proximité.

En matière d'éducation, c'est un immense chantier de restauration de l'enseignement primaire et du français, langue seconde, auquel il faut nous atteler. Il faut aussi favoriser les productions locales dans le domaine de l'édition scolaire. Je viens de le faire en préparant cette rentrée. Réorienter la formation professionnelle en adaptant l'enseignement technique aux vrais besoins du secteur productif. Enfin, concevoir un enseignement supérieur intégré à une dimension régionale.

Nous nous devons d'opérer également d'autres réorientations, en élargissant, par exemple, notre partenariat. Dans les prochaines semaines, plusieurs rendez-vous sont organisés à ma demande avec les autres partenaires de la coopération, que vous connaissez bien.

Les rencontres nationales de la coopération décentralisée, le 27 octobre prochain à Paris, me permettront de définir les bases d'une relation plus étroite avec les collectivités locales. Dans ce domaine, des progrès restent en effet à réaliser pour coordonner nos interventions et établir une véritable cohérence entre la coopération d'Etat et les initiatives décentralisées. Les améliorations enregistrées sont insuffisantes, mais nous devons aller de l'avant.

Avec les ONG, le prochain forum d'Agén et la table ronde du 20 novembre avec les pouvoirs publics confirmeront les avancées de notre dialogue et l'esprit très positif qui m'a permis de présenter plusieurs mesures nouvelles d'appui au monde associatif. Certaines d'entre elles ont été proposées dans le rapport que M. Cazenave, parlementaire en mission, a récemment présenté à M. le Premier ministre, et dont il disait un mot tout à l'heure. Je le remercie pour son excellent travail qui nous aide énormément.

Avec les entreprises, enfin, nous devons rechercher aussi les moyens d'une plus grande efficacité. Je me suis engagé dans une concertation très régulière avec elles. Des rencontres ont été organisées à Paris au printemps dernier pour faire le point de la situation dans la zone franc. De nouveau, il faudra examiner l'évolution des choses à la fin de l'année.

Nous devons, en fait, privilégier les projets susceptibles de fédérer les interventions publiques et privées, encore trop isolées entre elles. Il n'y a aucune contradiction à voir opérer sur un projet donné, notamment dans le secteur productif, l'ensemble des partenaires français du développement. Nous savons très bien faire cela en France, notamment dans le développement local. Pourquoi ne pourrions-nous pas le favoriser ailleurs et surtout en Afrique ?

De cette organisation nouvelle de notre partenariat avec les entreprises, les collectivités locales, les ONG, et de cette diversification de nos instruments, j'attends la construction d'un nouveau savoir-faire de la coopération adapté à une période dont j'ai rappelé les opportunités. Il s'agit bien d'organiser au mieux l'expression de notre solidarité avec l'Afrique.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le projet de budget qui vous est soumis est parfaitement cohérent avec les exigences de cette période nouvelle qui s'ouvre.

Ce projet de budget rééquilibre nos interventions vers l'investissement et diversifie nos actions. Etabli à 7,732 milliards de francs, le projet de budget est stabilisé à un niveau proche de celui voté en 1994. C'est en fait dans la répartition de ses moyens qu'il traduit les nouvelles priorités de ce ministère. La progression des autorisations de programme de 5,3 p. 100 et des crédits de paiement de 19,6 p. 100 témoigne d'un choix résolument tourné vers la croissance économique des Etats.

Monsieur le rapporteur de la commission des finances, cette relance est exceptionnelle dans le contexte budgétaire que vous connaissez. Vous savez qu'il n'y a pas de progression des dépenses civiles en capital dans le projet de loi de finances. Mon département fait figure d'heureux privilégié et je compte bien, sur la base des résultats que nous obtiendrons en 1995, plaider l'année prochaine pour la relance progressive de l'aide à l'investissement dont j'ai indiqué les orientations sectorielles. Les crédits d'investissement représentent désormais plus de 30 p. 100 du projet de budget.

Le deuxième poste budgétaire reste l'assistance technique dont le plan de déflation se poursuit : 363 postes seront supprimés l'année prochaine. Notre dispositif doit continuer à s'adapter pour répondre plus efficacement aux besoins de nos partenaires et maintenir notre rayonnement. La mise en place d'une expertise par projet, plus technique et plus spécialisée, est confirmée. Nos coopérants seront encore plus utiles en se concentrant sur les secteurs de haut niveau, non encore pourvus par les nationaux. Leur légitimité et leur efficacité en seront accrues. Je reste très attentif à leurs conditions de travail et d'emploi que je m'efforcerai d'améliorer.

Les concours financiers accusent une baisse souhaitée, que vous qualifiez, monsieur Thomas, « d'excellente nouvelle ». C'est en effet dans la logique de la dévaluation et de la reprise de financements internationaux, qui permettent à la France de consacrer ses aides à des priorités plus productives.

J'en viens aux autres moyens de coopération.

Malgré une baisse due essentiellement à l'effet change sur les rémunérations des assistants techniques, la coopération militaire reste à mes yeux essentielle. Elle joue un rôle décisif dans la prévention des crises que le Livre blanc sur la défense élève au rang de priorité première. J'ai souhaité depuis mon arrivée au ministère lui donner les moyens d'une nouvelle efficacité. Permettez-moi de vous préciser, par exemple, que la mission militaire de coopération bénéficie de moyens modernes et permanents de fonctionnement lui permettant d'assurer une veille opérationnelle depuis ses locaux de la rue Monsieur. Je suis également à l'origine de l'association à part entière des chefs de mission d'assistance militaire à l'exercice de prévisions réalisés pays par pays, pour nos orientations à moyen terme.

La coopération, pour moi, est une. Toutes ses composantes participent à notre politique d'aide. Je voudrais ainsi rassurer ceux d'entre vous qui se sont interrogés sur l'évolution de ce moyen.

Le premier instrument de la coopération militaire, c'est l'assistance technique. J'ai considéré qu'il était important de la préserver et j'ai pu ainsi obtenir qu'aucune diminution d'effectif ne soit mise en œuvre dans l'assistance technique militaire. L'effectif budgétaire de 1994, soit 715 personnes, est reconduit en 1995. Les redéploiements internes me permettront même d'augmenter le nombre des coopérants dans les États où la situation le commande, et de gérer de surcroît une réserve pour faire face à des missions nouvelles.

Le second moyen, c'est l'aide directe en équipement aux armées nationales : 180 millions de francs en 1995. Les chiffres sont clairs, il y a reconduction des dotations, alors que, vous le savez, la norme de cadrage était une diminution de 1,5 p. 100 des interventions sur titre IV et de 15 p. 100 des emplois.

Le troisième moyen est la formation des étrangers dans nos écoles en France. A la différence des deux moyens précédents, cette action évolue à la baisse et contribue à l'effort d'économies.

Remettons-nous pour autant en cause un des axes importants de notre coopération militaire ? Je crois qu'il serait excessif de le soutenir. D'abord, parce que les besoins des armées nationales, dont les effectifs sont en constante diminution, deviennent plus sélectifs, plus spécialisés. Le niveau des stages appelle ainsi une technicité plus grande, qui entraîne un contrôle plus strict des candidatures ; ensuite, parce que je souhaite, comme pour les boursiers civils dont vous aurez aussi observé la diminution, que se développent des formations sur le terrain, mieux adaptées aux conditions d'emploi et de fonctionnement des armées nationales.

J'ai demandé à la Mission militaire de coopération de renforcer la formation des formateurs dans les écoles interafricaines et dans les écoles nationales ; 128 officiers ou sous-officiers instructeurs de spécialités y sont déjà affectés. C'est dans ces écoles aussi que se renforcent les liens si précieux entre militaires français et africains, et c'est plus encore en investissant « humainement » sur place que nous pouvons aussi apporter un vrai soutien à nos amis.

Enfin, j'introduis une nouveauté dans notre dispositif de coopération militaire en lui permettant, pour la première fois depuis la création de ce ministère, d'avoir accès aux ressourçés du Fonds d'aide et de coopération. Il y avait en effet quelque anomalie à soumettre au FAC les opérations de sécurité intérieure instruites par le service de coopération technique international de police au profit des forces gérées par le ministère de l'intérieur, et de l'interdire aux mêmes opérations relevant de la gendarmerie. Cette anomalie disparaît dès cette année, et déjà notre coopération militaire y trouve un souffle nouveau : deux projets, l'un pour la Mauritanie, l'autre pour le Bénin ont été acceptés en juillet dernier à hauteur de 26 millions de francs - ce n'était pas rien.

La mission militaire de coopération prépare d'autres projets nouveaux que le comité directeur du FAC aura à connaître dès le début de 1995.

Il y aura à ce titre des actions de formation, car il n'est pas exact d'indiquer que le FAC ne peut les prendre en charge. Nombreux sont au contraire les projets qu'il finance, intégrant stages et sessions d'études.

Par l'ensemble de ces mesures, je crois pouvoir dire que ce budget fait toute la place qu'elle mérite à notre coopération militaire, qui se modernise, qui évolue, qui répondra encore mieux l'année prochaine aux objectifs que nous lui assignons.

Le chapitre consacré aux ONG et à la coopération décentralisée a fait l'objet d'une hausse significative, à la mesure de la qualité du dialogue poursuivi cette année avec ces partenaires du développement. En augmentation de 9,5 p. 100, il remet à niveau les crédits consacrés aux associations de volontaires, et aux collectivités locales - ce qui est à mon avis essentiel. Un plan d'extension des effectifs est présenté au titre de l'opération « Mille volontaires ».

Bien mieux, la concertation entre les pouvoirs publics et les ONG se poursuit ces jours prochains et débouchera sur des mesures complémentaires. Vous savez que le FAC a financé en 1994 des projets ONG à hauteur de 55 millions de francs. J'ai pris l'engagement d'augmenter encore cette somme en 1995. Je crois que, dans ce domaine aussi, quelque chose a changé.

Pour conduire toutes ces actions, mettre en œuvre les orientations, mon administration disposera en 1995 de crédits stabilisés en niveau, mais augmentés en pouvoir d'achat. Il était devenu nécessaire de retrouver quelques marges d'action, alors que nos services à l'étranger travaillent dans des conditions quelquefois difficiles. Et vous me permettrez aujourd'hui de rendre hommage à tous ces agents qui, en Afrique, n'ont pas ménagé cette année leur peine ni leur talent, car la dévaluation a été pénible aussi pour les nôtres et leur énergie a permis la réussite de la mission qui avait été confiée au ministère. C'est ainsi indirectement, monsieur le rapporteur de la commission des finances, que je réponds à votre remarque concernant l'Agence de développement.

Il est vrai que toute réforme institutionnelle exigera du temps et ne pourra se concevoir sans une intense réflexion préalable. J'ai constaté, pour ma part, et vous l'avez d'ailleurs relevé, monsieur le rapporteur de la commission des affaires étrangères, qu'un effort réaliste de coordination des différents acteurs de l'aide pouvait suppléer à nombre des inconvénients engendrés par leur dispersion. Le ministère de la coopération doit jouer, pour le moment, pleinement son rôle de tuteur et de coordinateur. Vous pouvez compter sur moi pour l'assumer.

Des multiples contacts que nous avons pris à Paris et en Afrique - j'entamerai, demain, en Guinée, à Conakry, ma quarante-septième visite en dix-huit mois - nous retirons aujourd'hui un optimisme raisonnable pour l'avenir de l'Afrique et, pour l'avenir de notre coopération.

Bien entendu, des drames divisent encore ce continent, mais en a-t-il le singulier privilège ? Nous ne pouvons pas accepter l'exclusion d'une partie entière de notre planète et, pour notre part, nous entendons bien rester fidèles aux obligations que nous confère l'Histoire. L'Afrique, par ses hommes, sa culture et par ses richesses, a les moyens de s'en sortir. C'est ma conviction.

Fort de ce constat, aujourd'hui moins que jamais, la France entend abandonner ce continent. Comme au moment des indépendances, elle continue d'estimer que c'est aussi son intérêt bien compris, comme l'affirmait déjà il y a trente ans le général de Gaulle. (*Appréhensions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre, je reviendrai sur une question déjà évoquée par plusieurs intervenants, notamment par mon collègue, M. Charles Cova. Elle concerne les stages de militaires africains dans notre pays.

Ces stages sont de plus en plus techniques, dites-vous, et des écoles sont implantées localement. Il n'en reste pas moins que la lente et longue érosion que les crédits destinés à ces stages connaissent depuis de nombreuses années nous préoccupe. Cette année, les choses se précipitent : la réduction est extrêmement brutale puisqu'ils passent de 99 à 86 millions de francs. A ce rythme-là, qu'en restera-t-il dans quelques années ?

Or ces stages ne sont pas négligeables pour la politique de coopération, car ils créent des liens privilégiés entre les militaires africains et notre propre armée. Beaucoup d'officiers français ont l'occasion de servir en Afrique ensuite. Ces liens sont extrêmement importants. Pour s'en convaincre, il n'est que de voir que les Etats-Unis y consacrent davantage de moyens chaque année. Comme M. Cova, je vous redis mon extrême préoccupation devant la nouvelle dégradation de ces crédits.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le député, j'ai bien retenu toutes les remarques qui m'ont été faites depuis le début de notre échange.

L'effort que nous consentons reste tout de même important. Ainsi, 151 stagiaires s'apprentent à rejoindre la France pour y suivre une formation dans la gendarmerie nationale. Il y a 366 stagiaires dans l'armée de terre et 127 dans le service de santé. Nous poursuivons cet effort avec nos moyens. Je suis tout à fait conscient, comme vous, de l'intérêt de réunir des officiers africains et des officiers français, des stagiaires africains encadrés par des Français. Ils constituent un creuset dont nous tirerons les bénéfices plus tard.

Je vous le répète, nous poursuivons notre effort, en y adaptant nos moyens.

Rassurez-vous : avant que les Etats-Unis ne remplacent la France dans le cœur des officiers ou sous-officiers africains, la coopération militaire française en Afrique a encore de beaux jours !

**M. Michel Voisin, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Monsieur le ministre, vous avez déjà traité à plusieurs reprises du rôle des organisations non gouvernementales qui s'occupent d'opérations humanitaires. Certaines d'entre elles ont défrayé la chronique par une publicité intempestive. Celles dont je voudrais maintenant parler sont plus discrètes mais elles ont mis le dévouement à l'égard du tiers monde au premier rang de leurs préoccupations.

J'ai ressenti un grand bonheur en vous entendant tout à l'heure indiquer que les crédits du FAC destinés à ces ONG, c'est-à-dire 55 millions de francs, seraient maintenant.

Je voudrais tout de même vous demander de préciser un petit peu les choses. La politique que vous avez développée, et à laquelle nous souscrivons, tend à utiliser le financement des ONG, de l'assistance technique, par l'intermédiaire de projets, et vous ne cessez de répéter qu'il ne faut pas envoyer des coopérants ou des ONG dans la nature, mais les encadrer, et surtout avoir des projets concrets.

Autant la construction d'une école au Tchad ou d'un réseau d'eau potable dans les pays du Sahel est une opération concrète relevant d'une ingénierie, autant, pour faire

face à la montée de la misère dans un certain nombre de pays d'Afrique, singulièrement dans les banlieues des villes, et notamment chez les jeunes, des actions concertées avec vous sont nécessaires.

Comment peut-on concilier le rôle des organisations non gouvernementales, composées de gens extraordinairement dévoués, qui font honneur à la France, avec le fait qu'il faut consacrer une part appréciable de l'aide aux problèmes sociaux ?

Je ne peux faire mieux pour évoquer cette question que citer le document que vous nous avez remis et qui est fort bien fait : « L'organisation d'une meilleure synergie avec les organisations non gouvernementales et l'impulsion nécessaire à donner à la coopération décentralisée se traduisent par un effort important, puisque le chapitre 42-24 est ainsi porté à 123 millions de francs, soit une augmentation de 9,5 p. 100. »

**M. le président.** Monsieur Galley, vous ne disposez que de deux minutes pour poser votre question.

**M. Robert Galley.** Monsieur le ministre, comment, sur le plan du fonctionnement, réaliser cette synergie avec les organisations non gouvernementales lorsqu'il n'y a pas de programme ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le député, l'année dernière, à la même époque, vous aviez exigé un effort supplémentaire. Je m'étais personnellement engagé et je crois que j'ai tenu mon engagement. Vous avez raison d'évoquer ce qui pourrait être considéré comme une synergie entre les différentes actions conduites par les acteurs du développement. Pour les ONG, dans le cadre d'une commission « coopération et développement », préservant l'indépendance des uns et des autres, nous évoquons les thèmes les plus importants de cette coopération et de cette action que nous pouvons conduire en commun. Il est vrai que l'on pourrait aller un peu plus loin et améliorer la coordination et la cohésion. Je retiens donc votre suggestion et, dans le cadre de cette commission, la COCODEV, nous essaierons d'être plus attentifs et de prendre en compte les souhaits que vous exprimez aujourd'hui et qu'expriment les différentes ONG.

**M. Robert Galley.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à Mme Roselyne Bachelot.

**Mme Roselyne Bachelot.** Monsieur le ministre, vous avez déclaré il y a quelques semaines dans la presse médicale qu'une réorganisation de notre coopération sanitaire s'imposait. Je partage l'analyse que vous venez de faire à nouveau devant nous sur les gaspillages et sur le nécessaire recentrage qu'il convient d'opérer autour des services de proximité.

Cela dit, la politique de coopération sanitaire française se distingue par un singulier mépris des problèmes démographiques. Quelques chiffres sur le pourcentage des budgets consacré à ces problèmes : 3 p. 100 aux Etats-Unis, 2 p. 100 en Suède et au Danemark et seulement 0,03 p. 100 en France.

L'un de nos collègues vous a interrogé récemment à ce sujet devant la commission de la défense, et vous l'avez renvoyé sur le ministère des affaires sociales, mais celui-ci nous renvoie vers votre ministère, pratiquant une de ces parties de ping-pong dont notre administration est particulièrement friande.

Dans la continuation du débat qui a commencé à la conférence du Caire, je suis certes d'accord pour dire que seule l'aide au développement portera des fruits à long

terme, qu'il faut proposer et non pas imposer, mais l'urgence est telle qu'on ne peut pas se désintéresser des dizaines de milliers de femmes qui meurent en couche, des millions de femmes abandonnées, épuisées par des grossesses non désirées, des couples désemparés devant tous ces enfants qu'il ne peuvent pas élever. N'est-il pas nécessaire, n'est-il pas plus que temps de recentrer une bonne partie de notre coopération sanitaire vers les problèmes démographiques ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Madame le député, je ne me défausse pas. Il y a peut-être un jeu de ping-pong, mais ce que j'ai déclaré à la presse médicale traduit bien ma conviction, qui est partagée par un certain nombre de fonctionnaires de mon département qui suivent plus particulièrement les problèmes de santé.

Effectivement, la France n'a pas la même approche que les Anglo-Saxons dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant. Il est vrai que nous ne lui accordons peut-être pas un crédit suffisamment important et que nous avons des efforts à faire. C'est d'ailleurs ce que j'indiquais dans cet entretien avec la presse.

Nous agissons néanmoins avec les moyens dont nous disposons. Nous participons à des programmes d'éducation féminine. J'ai ainsi consacré à ce problème particulier près de 40 millions de francs l'année dernière. Nous finançons des petits projets sociaux, nous finançons des réunions au cours desquelles nous essayons de faire passer un message, mais nous n'intervenons pas. Nous tenons compte de quelques pesanteurs et nous accompagnons des initiatives africaines, car il y a des femmes très courageuses en Afrique dont la qualité et la maturité des positions doivent être soulignées. Je pense à des interlocutrices que je rencontre fréquemment, Mme Marianne Laminzana au Burkina-Faso, qui lutte contre ces pratiques traditionnelles qui portent atteinte à la santé de la femme et contre lesquelles on s'élève régulièrement avec vigueur, Mme N'dioro N'diaye, qui est le ministre sénégalais de la femme, de l'enfant et de la famille. Ce sont des interlocuteurs avec lesquels nous travaillons régulièrement.

Nous essaierons d'être plus actifs et d'aller dans le sens des propos tenus par Mme Simone Veil à la réunion du Caire très récemment. Je vous rassure donc. Vous pourrez compter sur le ministère de la coopération.

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre, la coopération en matière de santé est de fait l'un des volets les plus importants de votre action. Le service de santé des armées, les autres coopérants, les organisations non gouvernementales participent auprès de vous à cet effort.

Devant les proportions dramatiques que prennent les problèmes de santé en Afrique, vous avez annoncé une redéfinition de votre politique en ce domaine. Vous avez évoqué l'action menée en commun avec les organisations non gouvernementales, et vous avez répondu à une question de M. Galley à ce sujet.

Concernant l'acheminement des médicaments, je souhaiterais savoir plus précisément quelles actions vous envisagez et comment cet effort vous paraît conciliable avec le développement d'une industrie locale de production de médicaments, notamment génériques, sur une base interrégionale très fragile qui pourrait être remise en cause par cet effort ?

Vous avez évoqué également le développement de dispensaires, plutôt que de centres hospitaliers dans les grandes villes. Quelles incitations pensez-vous mettre en

œuvre avec les gouvernements des Etats africains pour que les personnels de santé locaux, et notamment les médecins africains, s'impliquent davantage dans cet effort de médecine de proximité ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le député, je vous remercie de m'encourager. Je crois en effet que nous avons choisi la meilleure voie pour aider l'Afrique dans le domaine de la santé. Nous devons nous consacrer à la mise en place de petites structures pour qu'il y ait une véritable médecine de proximité et que, lorsque l'on est en dehors des capitales, on puisse avoir accès aux soins. C'est en marche. Nous progressons et nous consacrons une grande partie de nos crédits à cet effort. Après la dévaluation du franc CFA, le prix du médicament a été un problème important. Il fallait absolument aider les Africains à s'approvisionner. Nous avons donc consacré une somme importante, plus de 50 millions de francs, pour aider le médicament, et nous avons pris un certain nombre d'initiatives qui ont été suivies. Nous avons réorganisé certains circuits de distribution, nous avons poussé nos amis africains à conditionner sur place des médicaments, et nous les avons encouragés à acquérir des médicaments génériques. Ces quelques mesures ont permis, dans cette période délicate, d'assurer une transition et je crois que ce doit être la voie nouvelle pour les temps qui viennent. L'Afrique pourra ainsi continuer à accéder à une médecine convenable et à se procurer dans de bonnes conditions ou dans des conditions supportables les médicaments dont elle a besoin. Nous avons aussi créé des coopératives qui fonctionnent très bien, parce que la distribution est essentielle : il faut qu'elle soit effective au-delà des capitales. Autant de choses qui permettent d'avoir un nouveau dialogue avec nos partenaires africains, qui ont très bien compris cette approche, en particulier le corps médical mais aussi les pharmaciens biologistes.

Nous sommes dans une nouvelle page de la coopération dans le domaine de la santé avec l'Afrique. Nous poursuivons néanmoins notre bagarre contre le sida, contre les grandes endémies. Les Africains nous attendent aussi dans cette coopération qui concerne la vie quotidienne dans des régions parfois défavorisées. Nous sommes très attentifs à ces problèmes.

**M. le président.** Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Edouard Landrain.

**M. Edouard Landrain.** Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur le cadre juridique de la coopération décentralisée.

Si, dans une première période, le ministère de la coopération et le ministère des affaires étrangères ont encouragé ce rapprochement entre collectivités locales et associations de coopération, il apparaît aujourd'hui que la réglementation en vigueur le décourage en posant le principe que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des actions de coopération décentralisée relèvent exclusivement de la coopération locale, aux termes d'une loi du 6 février 1992 et d'une circulaire du 26 mai 1994.

Dans ce contexte, quel est l'avenir des jumelages - coopération de forme associative - et des associations départementales ou régionales spécialisées en coopération décentralisée ? Quelle relation juridique devons-nous établir entre les collectivités locales et ces associations ?

Par ailleurs, envisagez-vous de constituer la commission nationale de coopération décentralisée prévue par la loi du 6 février 1992 ? Quelles seront ses attributions et ses ambitions ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Comme je le disais à Mme Bachelot, monsieur le député, je ne veux pas me défaire. Nous sommes très attentifs à ce qui se passe dans le domaine de la coopération décentralisée et nous sommes très proches des collectivités locales, mais la réglementation en vigueur dépend pour cet aspect des choses du ministère de l'intérieur.

Néanmoins, il faudra que cette commission nationale existe et se réunisse. C'est l'un des thèmes qui sera évoqué à l'occasion de la toute prochaine table ronde sur la coopération décentralisée.

En tout état de cause, une action tout à fait complémentaire s'organise entre les collectivités locales et le ministère de la coopération. Nous avons déjà des relations suivies, mais peut-être pas une véritable coordination. Je pense qu'à l'occasion de cette prochaine réunion que je tiendrai le 27 octobre, après un échange très fructueux entre les collectivités et mon département, nous pourrions élaborer une nouvelle méthode qui nous permettra d'être beaucoup plus efficaces sur le terrain, comme le souhaitent les collectivités locales et comme c'est le vœu de mon ministère.

**M. le président.** Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur un sujet qui, au cours de l'été, a hélas ! défrayé la chronique internationale, à savoir les problèmes du Rwanda et du Burundi.

Nous sommes tous extrêmement conscients du rôle absolument décisif qu'a joué notre gouvernement et peut-être que si les Français connaissaient le nombre de massacres qui ont été évités grâce à l'opération Turquoise et à la création de la zone humanitaire sûre, ils auraient encore plus d'estime pour le Gouvernement. D'ailleurs, sur ce point, il est à noter que, plus le temps passait, plus on nous demandait de rester.

Aujourd'hui, au niveau politique, bien peu d'informations filtrent sur ce qui se passe au Rwanda. Le nouveau régime semble maintenir une chape de plomb sur le pays, mais la question des réfugiés demeure entière. D'après les observateurs que nous avons sur place, on enregistre des petits flux aux frontières. Il y a des Rwandais qui rentrent mais, par contre, par suite des représailles, on voit aussi des gens qui repartent vers la Tanzanie.

Nous avons entrepris sous votre direction une première opération de coopération, bien timide, qui tend à réhabiliter les petites infrastructures détruites pendant la guerre, mais, bien évidemment, ce n'est pas à la hauteur de l'immensité des destructions. Par ailleurs, nous savons bien que l'essentiel du travail doit se faire dans les camps de réfugiés du Zaïre.

Ma question est très simple. Pouvez-vous définir aujourd'hui une politique de la coopération française face à l'immensité de ces problèmes et des moyens particuliers seront-ils dégagés ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le député, nous avons la même préoccupation après ce qui s'est passé au Rwanda. Nous poursuivons notre coopération humanitaire, au moyen de crédits importants. Il y a d'im-

menses choses à faire et il faudra du temps. Néanmoins, à vos côtés, nous sommes aussi engagés dans des actions d'aide à l'enfance, de réhabilitation d'installations sanitaires, et nous appuyons l'action des ONG. Il y a maintenant une antenne diplomatique au Rwanda.

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais pas d'ambassadeur !

**M. le ministre de la coopération.** Il y a une antenne diplomatique et c'est très bien. Cela permet de constater les progrès sur lesquels s'est engagé le gouvernement rwandais, qui nous a promis une réconciliation nationale.

**M. Jean-Claude Lefort.** Les Américains y sont !

**M. le ministre de la coopération.** Lorsque cette réconciliation nationale sera effective et que l'on verra le peuple rwandais rassemblé autour du chef de l'Etat et de son gouvernement, la France reprendra avec un interlocuteur cette coopération qu'elle est tout à fait disposée à reprendre, comme elle va le faire dans les jours qui viennent avec Haïti.

Comment va s'organiser notre coopération avec le Zaïre ? Nous avons reçu récemment à Paris le nouveau Premier ministre zaïrois. Des contacts ont été pris et la coopération doit s'organiser au profit des Zaïrois. Nous ne pouvons pas, en effet, laisser cette population sans aide.

Ces premiers contacts avec le chef du gouvernement zaïrois, qui a été reçu à la Présidence de la République, à Matignon, au ministère des affaires étrangères et au ministère de la coopération, constitue déjà un pas. Pour l'instant, notre coopération ne concerne que le domaine humanitaire et celui de la santé, mais, bien évidemment, lorsque le Zaïre aura démontré sa volonté de progresser dans la voie de la démocratie, quand il aura amélioré son image auprès de l'opinion publique internationale, il n'y a pas de raison pour que nous ne fassions pas ce que nous devons faire en faveur des Zaïrois, qui parlent la même langue que nous, avec lesquels nous sommes liés depuis très longtemps. La France respectera donc ses engagements le moment venu.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Coopération » :

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : moins 12 058 522 francs ;

« Titre IV : moins 425 484 990 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 80 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 40 000 000 francs. »

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 524 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 530 000 000 francs. »

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.  
(La réduction de crédits est adoptée.)

**M. le président.** M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 88, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 125 000 000 francs, majorer les crédits de 125 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** Cet amendement est un amendement de contrôle et je l'ai déposé en visant un objectif de clarté et de lisibilité des documents budgétaires. Il concerne le titre IV et, plus particulièrement, l'aide alimentaire.

Le titre IV confond le transport de l'aide alimentaire et l'aide alimentaire elle-même. Il s'agit d'un secteur en constante évolution : le montant de l'aide est accru de 30 millions de francs pour 1995, ce qui porte le total à 125 millions.

Afin de rendre plus lisible le budget de la coopération, je propose que l'on scinde en deux chapitres spécifiques le chapitre 42-23 : un chapitre pour l'aide alimentaire et un autre pour son transport.

Le ministère de la coopération doit avoir la maîtrise de l'action concernée, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, car cette action est, par nature, interministérielle. Mon amendement permettrait à la représentation nationale de mieux exercer son contrôle grâce à une meilleure lisibilité des documents budgétaires.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la coopération.** Bien évidemment, je suis favorable à votre proposition, monsieur Thomas, mais un problème se pose car seul le Gouvernement peut décider de la création d'un chapitre budgétaire. Je souhaite donc que cette modification procède du dépôt, par le Gouvernement, d'un amendement au projet de loi de finances.

Essentiellement pour une raison de procédure, je suis contre l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chollat.

**M. Paul Chollat.** Sur l'amendement, je m'en remets à l'avis du Gouvernement.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour inviter mes collègues à se rendre au prochain forum d'Agen, ce qui n'a que peu de rapport avec l'amendement (*Sourires*), et vous remercier, monsieur le ministre, pour ce que vous avez dit de cette manifestation.

A ce forum, seront réunies, le 3 novembre prochain, 400 ONG, qui mettront en commun l'extraordinaire expérience de leur action en Afrique et ailleurs. Je vous assure que les Agenais se retrouvent ressourcés et meilleurs lorsqu'ils sortent du forum !

**M. le président.** C'est sympathique de votre part, mon cher collègue, d'avoir lancé cette invitation. (*Sourires*)

La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

**M. Jean-Claude Lefort.** Puisque l'on peut parler d'autre chose que de l'amendement en discussion...

**M. le président.** Monsieur Lefort...

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est pourtant ce qui vient de se produire, monsieur le président. J'ai été parfaitement calme et serein jusqu'à présent, et je vous demande de me permettre de poursuivre.

Je trouve la réponse du ministre à propos du Rwanda parfaitement scandaleuse.

Dans l'histoire contemporaine, il y a eu trois génocides : celui du peuple arménien, celui du peuple juif et celui du peuple rwandais ?

**M. Daniel Garrigue.** Et celui du peuple cambodgien ?

**Mme Roselyne Bachelot.** Et de bien d'autres !

**M. Jean-Claude Lefort.** La France connaît parfaitement la situation au Rwanda puisqu'elle a soutenu jusqu'au dernier moment les autorités qui ont conduit au génocide.

Aujourd'hui, les autorités en place qui essayent, dans un moment de réconciliation nationale, de créer un nouveau Rwanda. Elles ne sont pas seulement francophones, mais également francophiles.

La France s'honorait, alors que d'autres puissances internationales, notamment les Etats-Unis et l'Allemagne, sont présents au Rwanda d'une manière active...

**M. François Guillaume.** N'importe quoi !

**M. Jean-Claude Lefort.** ... à l'être elle aussi dans ce pays martyr afin d'y développer une politique active de coopération.

Je tiens à dire que je m'élève avec véhémence, au nom de mon groupe, contre le fait que l'on n'ait pas adressé d'invitation au Président de la République du Rwanda actuel pour le prier de participer au prochain sommet franco-africain.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial.** Je comprends que M. le ministre ait posé un petit problème de procédure, mais je voudrais apporter quelques précisions.

Si l'on examine les choses dans le détail, on constate qu'il est de jurisprudence constante qu'une initiative parlementaire puisse modifier la présentation des crédits, y compris la réimputation d'une dépense sur un autre chapitre, à condition qu'il n'y ait ni augmentation du montant total des crédits concernés au sein de l'unité de vote que constitue le titre du budget du ministère, ni modification de la nature de la dépense, faute de quoi l'on se retrouverait face à une opération de compensation entre dépenses, interdite à l'initiative parlementaire.

Tel n'est pas le cas avec mon amendement, qui s'impute au même titre et pour un montant identique. Il s'agit simplement de clarifier une présentation pour - j'insiste, mes chers collègues - une meilleure information du Parlement, ce qui est un cas de recevabilité expressément prévu par l'article 42 de l'ordonnance organique relative aux lois de finances.

Je m'appuie en outre sur l'article 43 de la même ordonnance, lequel prévoit en effet que les décrets que prend le Gouvernement portant répartition par chapitre, pour chaque ministère, des crédits ouverts le sont compte tenu des votes du Parlement.

L'intérêt qui s'attache à déposer un tel amendement est que celui-ci permet de mieux suivre l'exécution des crédits, notamment pour ce qui concerne les annulations ou les majorations apportées en collectif budgétaire.

Que l'on me permette de me référer à l'excellent rapport du président de la commission des finances, Jacques Barrot, sur la défense, l'illustration et la pratique de l'article 40 de la Constitution.

M. Barrot écrit : « Les amendements de nomenclature budgétaire ne sont recevables que s'il apparaît bien que l'intention de leur auteur est l'amélioration de la clarté de la nomenclature, donc de l'information du Parlement. Il en est ainsi, par exemple, de l'amendement qui transforme en chapitre un article d'un chapitre existant sur les crédits de la coopération, afin de mieux identifier les crédits destinés au transport de l'aide alimentaire et d'individualiser leur gestion. »

Cette explication, d'ordre technique, je le reconnais, est de nature à rassurer la représentation nationale sur notre rôle et sur l'objectif de lisibilité et de contrôle du budget.

Je maintiens donc l'amendement n° 88.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Je maintiens quant à moi la position que j'ai exposée tout à l'heure : avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 88.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 octobre 1994, de M. Bertrand Cousin, un rapport d'information, n° 1601, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la défense nationale et des forces armées sur le groupe Aéronal.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 20 octobre 1994, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560) ;

Enseignement supérieur et recherche : enseignement supérieur :

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 18 au rapport n° 1560) ;

M. Aloys Geoffroy, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XII).

Enseignement supérieur et recherche : recherche :

M. Charles Josselin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 19 au rapport n° 1560) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XIII) ;

M. Robert Galley, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome V) ;

Entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat et article 55 :

M. Jean Proriot, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 20 au rapport n° 1560) ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome VI) ;

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance ;

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</b> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</b> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</b> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</b>
03	Compte rendu ..... 1 an	116	914	
33	Questions ..... 1 an	115	596	
83 93	Table compte rendu ..... Table questions .....	56 55	96 104	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu ..... 1 an	106	576	
35	Questions ..... 1 an	105	377	
85 95	Table compte rendu ..... Table questions .....	56 35	90 58	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire ..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire ..... 1 an	217	338	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an .....	717	1 682	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15  
 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00  
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77  
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution  
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3,60 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*